



HAL
open science

Broue (Saint-Sornin, Charente-Maritime) : un site élitaires au coeur des marais charentais. Rapport intermédiaire de fouille programmée

Alain Champagne, Éric Normand, Adrien Camus, Benoit Clavel, Camille Dreillard, Vivien Mathé, Fabrice Mandon, Pouget Frédéric

► To cite this version:

Alain Champagne, Éric Normand, Adrien Camus, Benoit Clavel, Camille Dreillard, et al.. Broue (Saint-Sornin, Charente-Maritime) : un site élitaires au coeur des marais charentais. Rapport intermédiaire de fouille programmée. [Rapport de recherche] SRA Nouvelle-Aquitaine. 2016, 64 p., 45 pl., 49 fig. hal-03283258

HAL Id: hal-03283258

<https://hal.science/hal-03283258>

Submitted on 9 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Broue (Saint-Sornin - Charente-Maritime) : un site élitare au coeur des marais charentais

Rapport intermédiaire de fouille programmée Année 2016



Eric NORMAND (SRA Poitou-Charentes/ CESCUM UMR 7302)
(titulaire de l'autorisation)

Alain CHAMPAGNE (Université de Pau / ITEM EA 3002)

Avec la participation de :

**Adrien Camus, Benoît Clavel, Camille Dreillard,
Benoît Guillot, Vivien Mathé, Fabrice Mandon,
Frédéric Pouget.**

*Opération réalisée dans le cadre du Projet Collectif de Recherche " Les marais charentais au Moyen-Age
et à l'époque moderne :
Peuplement, environnement et économie "*

**Service Régional de l'Archéologie Nouvelle-Aquitaine
site de Poitiers**



Conditions de consultation et d'utilisation

Législation concernant l'utilisation des données de fouilles :

“ L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schéma, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal ¹.

En cas de courte citation, celle-ci doit mentionner ce rapport de façon claire et lisible :

Normand E., Champagne A. dir. : "La tour de Broue (Saint-Sornin – Charente-Maritime), un site castral au coeur des marais – premiers sondages archéologiques", Rapport d'activité intermédiaire 2016, SRA Nouvelle-Aquitaine - site de Poitiers, 2016.

¹ Loi n°78-753 du 17 juillet 1978, article 10 “ les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraires et artistiques. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les données communiquées ”.

Remerciements

Les responsables de l'opération 2016 tiennent à remercier les structures et personnes qui les ont soutenus dans leurs démarches et ont facilité l'organisation du chantier :

- Le syndicat Mixte de Mise en Valeur du site de Brouage pour la mise à disposition la maison de Broue (local technique et un laboratoire). Nous remercions aussi toute l'équipe de la maison de Broue en particulier ses animateurs saisonniers, ainsi que les membres du syndicat mixte qui ont suivi le dossier Stéphane Aucher, Valérie Godet et Xavier de Ronne.
- Le Service Régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes et sa conservatrice régionale, Nathalie Fourment.
- Le CESCO qui a assuré la gestion de l'opération, en particulier l'équipe de direction, Martin Aurell et Nicolas Prouteau, ainsi que sa gestionnaire Lalaso Raynaud.
- La municipalité de Saint-Sornin, propriétaire du site de Broue, et son maire, monsieur Joël Papineau qui a contribué à la préparation, l'organisation et le suivi du chantier.
- Monsieur Alain Galtié, propriétaire du domaine de la Mauvinière à Saint-Sornin pour son accueil chaleureux.
- Monsieur et madame Vignaud, propriétaires du camping, Le Valérick, qui ont accueilli pendant trois semaines une équipe de fouille, parfois un peu trop enjouée.
- Les sociétés savantes qui ont contribué au bon déroulement de l'opération et particulièrement lors de sa post-fouille, tout en y apportant leur bonne humeur : la Société de Géographie de Rochefort, Archéaunis et le club d'histoire de Tonnay-Charente.

Le fonctionnement du chantier a bénéficié du soutien financier du Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, du CESCO (UMR 7302 - Université de Poitiers / CNRS), du syndicat Mixte de Brouage et de la municipalité de Saint-Sornin.

Sommaire

Section 1 Données administratives et techniques

1. Documents administratifs	p. 3
2. Générique de l'opération.....	p. 5

Section 2 Présentation générale du site et de l'intervention archéologique

1. Présentation générale du site.....	p.7
1.1. Le cadre géographique, géologique et topographique.....	p. 7
1.2. Le cadre patrimonial.....	p. 8
2. Le contexte historique	p. 9
3. Méthodologie de l'intervention	
3.1. Stratégie de l'intervention	p. 15
3.2. Méthode de fouille	p. 19
3.3. Médiation	p. 21

Section 3 Les résultats scientifiques 2016

1. La tranchée 1.....	p. 23
1.1. Au sud de la tranchée - le bâtiment 7.....	p. 23
1.2. Les niveaux de circulation entre les bâtiments 4 et 7	p. 26
1.3. Le bâtiment 4	p. 27
1.4. L'occupation périphérique du bâtiment 4	p. 31
1.5. L'extrémité sud-occidentale de la tranchée 1	p. 33
1.6. Le bâtiment 5 et ses abords.....	p. 35
1.7. Au nord du bâtiment 5	p. 37
2. La tranchée 2.....	p. 40
2.1. L'extrémité sud.....	p. 40
2.2. L'extrémité nord.....	p. 41
3. La tranchée 3	p. 43
3.1. Les occupations anciennes.....	p. 43
3.2. L'occupation du XIIIe siècle	p. 44
3.3. Une anomalie	p. 44
3.4. Des recharges successives	p. 44
4. Synthèse	p. 46
4.1. Remarques sur le contexte général.....	p. 46
4.2. Organisation fonctionnelle du site	p. 47
4.3. Chronologie de l'occupation	p. 51
5. Etudes du mobilier archéologique	p. 54
Conclusion.....	p.59

Section 1 Données administratives et techniques

1. Documents administratifs

1.1. Fiche signalétique

Département : Charente-Maritime

Commune : Saint-Sornin

Lieu-dit : « Broue »

Cadastre : section A parcelles 594, 596, 604

Propriétaire du terrain : Commune de Saint-Sornin

Autorisations :

au titre du Code du Patrimoine : Arrêté de fouille Décision n° 2016 – 37 du 17 mai 2016

au titre du code de l'Environnement (art. 341-10 et 414-4) : Décision ministérielle pour une autorisation de travaux en site classé n° 196 du 16 mars 2016

Titulaire de l'opération : Eric Normand

Co-Responsable : Alain Champagne

Organisme de rattachement : Service Régional de l'archéologie Poitou-Charentes – 102 Grand'Rue
86020 Poitiers

Cedex

Surface estimée du site : 15430 m² Surface fouillée en 2016 : 240 m²

Côte d'apparition des vestiges : moins de 0,20 m par rapport au terrain naturel.

Epaisseur de la stratification : un peu plus d'un mètre.

Densité : très importante

Nature des vestiges : habitats maçonnés ou sur poteau médiévaux, bâtiment excavé médiéval, foyer, dépotoir, excavations, niveaux de circulation (cour, place, voie,...), puisard ou latrines, cave.

Problématique de la recherche : Première évaluation afin de caractériser le site médiéval lié à la tour de Broue.

Lieu de dépôt du mobilier archéologique : dépôt archéologique de l'Aunis - rue Traversière 17220 Saint-Vivien

Lieu de dépôt de la documentation : dépôt archéologique de l'Aunis - rue Traversière 17220 Saint-Vivien

Nombre de volumes : 1

Nombre de figures hors-texte : 50

Nombre de planches hors-texte : 45

Nombre de pages : 60

1.2. Mots clefs du thésaurus Patriarche

Chronologie :

- Epoque médiévale
 - * Moyen-Âge
 - * Bas Moyen-Âge

Sujet et Thème :

- * Bâtiment
- * Voirie
- * Habitat rural
- * Foyer
- * Cave, salle souterraine

Mobilier :

- * Céramique
- * Faune
- * Objet métalliques
- * Armes
- * Outils
- * Habillement
- * Monnaie
- * Malacofaune
- * Mosaïque

Etudes annexes :

- * Zoologie
- * An. de céramiques
- * Conservation

2. Générique de l'opération

2.1. Equipe de terrain

Responsables d'opération : Alain Champagne, Eric Normand
 Etude et analyse du bâti : Fabrice Mandon
 Topographie : Cabinet Gilloots (Marennes) – Fabien Plassereau

Equipe de fouille :

Boussiron Mathilde, Brétreaud Jean-Claude, Calauzène Jean-Paul, Clavel Benoît, Clavel Thomas, Deluche Juliette, Dreillard Camille, Duprat Philippe, Fafin Manon, Germain Emilie, Juchauld Frédérique, Le Clercq de Lannoy Pauline, Menanteau Clémentine, Mercier Elise, Michaud Jacques, Moreau Camille, Péchoux Jean-Louis, Péchoux Mathilde, Pénicaud Julien, Perchey Loïc, Pomete Magali, Porcher Hervé, Renault Juliette, Robert Pierre-Philippe, Rouet Etienne, Six Yvon,

2.2. Post-fouille

Equipe de post-fouille :

Société de Géographie de Rochefort : Brétreaud Jean-Claude, Calauzène Jean-Paul, Duprat Philippe, Péchoux Jean-Louis, Porcher Hervé.
 Archéaunis : Robert Pierre-Philippe, Marie-Claude Vilotte, Claude Vital.

Etude des données, mise en forme des données, rédaction : Alain Champagne, Eric Normand.

Etudes complémentaires : Benoît Clavel, Vivien Mathé
 DAO : Alain Champagne, Fabrice Mandon, Eric Normand
 Mise en page figures et rapport : Eric Normand

2.3. Collaborations scientifiques

Etude céramologique : Pierre Testard (INRAP)
 Etude du bâti, analyse architecturale : Fabrice Mandon, Christian Gensbeitel, Thierry Grégor
 Etude archéozoologique (mammifères, oiseaux, poissons) : Benoît Clavel (CNRS – Muséum National d'Histoire Naturelle)
 Etude malacologique : Catherine Dupont,
 Traitement du mobilier archéologique : laboratoire de restauration Catherine Augel (Saint-Savin-sur-Gartempe) et Arc'Antique (Nantes)

2.4. Contrôle scientifique

Nous avons reçu la visite de madame la Conservatrice régionale de l'Archéologie, Nathalie Fourment.



Une partie de l'équipe de fouille 2016



Visite guidée avec présentation de la colonne de tamisage

Section 2 Présentation générale du site et de l'intervention archéologique

1. Présentation générale du site

Le site médiéval de Broue, commune de saint-Sornin, s'inscrit dans un paysage très particulier du littoral charentais. En effet, ce hameau est implanté à l'extrémité d'une presqu'île s'avancant dans un vaste espace marécageux appelé soit marais de Brouage, soit marais de Saintonge. Il s'agit d'une grande échancrure d'une superficie d'environ 16000 hectares s'intercalant entre les estuaires de la Charente au nord et de la Seudre au sud (Fig. 1). La variation du niveau de la mer, associée à un processus d'atterrissement a rendu cet ancien golfe en une vaste zone de marais, transformée par l'homme en une unique étendue de marais salants. Elle présente également la particularité d'être le seul et le plus vaste marais de la façade atlantique entièrement anthropisé et n'ayant pas de relation direct avec un fleuve.

Le site actuel correspond à un hameau constitué de quelques maisons installées principalement sur la face septentrionale du promontoire. C'est également dans ce secteur que l'on retrouve deux vestiges médiévaux principaux qui ont participé à l'histoire de cette ancienne paroisse : un pan de mur de l'ancienne église et la tour et sa chemise, protégées pour ces deux dernières au titre des Monuments Historiques (Fig. 2).

Un terrain, vierge de toute construction et appartenant à la collectivité, situé en extrémité du promontoire, d'une superficie d'un peu plus d'un hectare, a attiré toute notre attention pour son potentiel archéologique.

Ce terrain, la tour de Broue, ainsi qu'un ancien corps de bâtiment (ancienne ferme) avaient fait l'objet d'un don au centre social de la commune. Le bâtiment a été par la suite transformé pour devenir « la maison de Broue », centre d'interprétation des marais de Brouage dans leur double dimension patrimoniale naturelle et historique. Aujourd'hui, ce centre est géré par le Syndicat Mixte de Brouage, présidé par délégation par le Vice-Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime, monsieur Michel Parent.

1.1 - Le cadre géographique, géologique et topographique

Aujourd'hui, le hameau de Broue est composé d'une dizaine de maisons installées à l'extrémité d'un éperon long de 2,5 km et large de 0,5 km. Ce relief qui domine le marais (3 à 4 m NGF) en moyenne d'une vingtaine de mètres, avec un point culminant à 38 m NGF, est constitué de sédiments crétacés (Fig. 4). Il est d'ailleurs mentionné « puy de Broue » dès XIII^e siècle¹. La base est composée de graviers, de sables et d'argiles datant de l'Albien². A cette époque un grand fleuve venait se jeter dans l'océan à proximité du site, formant d'imposants dépôts d'éléments détritiques intensément exploités comme en témoignent les nombreuses carrières de Broue (Fig. 4-2) et celles, plus récentes, de Cadeuil. Il y a environ 100 millions d'années une transgression marine est venue recouvrir ces matériaux. Les dépôts carbonatés, associés aux sables continuant de provenir du continent, ont formé des calcarénites caractérisées par l'abondance de rudistes s'y trouvant. Ces formations se mettent en place au Cénomaniens inférieur. Elles affleurent à Broue notamment à la base de la courtine de la tour (Fig. 4-3). Les marais flamands constitués de dépôts très argileux mis en place lors des derniers millénaires se développent au pied des falaises de sédiments crétacés. Ils apparaissent fortement marqués par les aménagements anthropiques

¹ FOURNIER (P.) et GUÉBIN (P.), 1959, p. 4, n°6.

² PLATEL et al., 1976.

(anciennes salines, canaux de drainage, etc.). La morphologie de ce marais porte toujours l’empreinte de la présence de cours d’eau jusqu’à une période relativement récente. En effet, le tracé curviligne de certains canaux est directement hérité de l’ancien tracé du réseau de drainage naturel.

1.2 - Le cadre patrimonial

En préalable à l’opération de terrain, des prospections archéologiques et géophysiques ont permis d’appréhender sous un autre angle l’environnement du site de Broue et son potentiel archéologique.

Un document a permis d’avoir une vision globale du hameau sous l’Ancien régime. Il s’agit des productions cartographiques de l’ingénieur du Roi, Claude Masse, chargé par ce dernier de réaliser un recensement des côtes du royaume (Fig. 6). Ce plan a été réalisé au tout début du XVIIIe siècle. On y repère bien entendu la tour entourée de sa courtine et de son fossé apparemment encore visibles sur l’intégralité de leur tracé. La tour paraît déjà à moitié ruinée en raison d’une épaisseur de trait différente selon les côtés.

Le village se développe au sud-est du site castral le long du coteau nord qui domine le marais. On y voit l’église paroissiale dont le bâtiment paraît complet ainsi qu’une croix qui doit matérialiser l’emplacement du cimetière à proximité d’un carrefour. Il faut également noter quelques points de détail, caractéristiques de la précision de cet ingénieur reconnu pour la qualité de ces plans. On voit à l’ouest de la tour un trait rouge correspondant aujourd’hui à un pan de mur qui marque la limite méridionale de la plate-forme, objet des sondages de cette année.

Enfin, ce plan est complété fort utilement par un procès-verbal de visite rédigé par le juge-bailli de la châtellenie de Marennes en 1786 et qui permet d’avoir quelques précisions et surtout des mesures sur les vestiges existants à cette époque.

Trois ensembles de vestiges médiévaux sont encore visibles de nos jours. Il s’agit tout d’abord de la tour entourée partiellement d’une chemise. Malgré son aspect imposant, le site castral a été paradoxalement peu étudié. Il faut toutefois noter le travail inédit de Nicolas Faucherre publié en 2004. La tour rectangulaire de 15 m sur 28 est composée de trois niveaux dont un est équipée d’une cheminée à hotte conique. Les observations architecturales confrontées à une datation dendrochronologique feraient remonter sa construction au milieu du XIe siècle ce qui placerait Broue d’après Nicolas Faucherre parmi les constructions angevines réalisées en Saintonge. L’ensemble est complété par une chemise de forme polygonale couvrant environ une superficie de 1700 m² ceinturée d’un fossé encore visible dans le paysage avec une ouverture d’environ 14 m. Il donne directement sur le versant du coteau profitant ainsi de la configuration naturelle des lieux. On ne connaît pas pour l’instant la période de déclin du site castral. Elle peut paraître précoce, même si l’édifice fait l’objet d’attentions particulières de la part du pouvoir royal. En effet, entre 1313 et 1323, le sénéchal de Saintonge engage une dépense pour recouvrir la tour, qui était inhabitable. En tout cas cette dernière ne paraît plus avoir de rôle militaire au cours des guerres de religion. Bernard Palissy décrit une tour en ruine au XVIe siècle et le site n’apparaît pas parmi les hauts lieux de combats qui ont ravagé la région.

L’église paroissiale, dédiée à Saint-Eutrope et à Saint-Pierre, est citée dans les textes pour la première fois au milieu du XIe siècle et il ne reste plus aujourd’hui qu’un fragment du mur gouttereau situé à l’entrée du hameau. Sa démolition assez tardive, au cours du XIXe siècle, a permis quelques descriptions de Primevère Lesson et des dessins d’Auguin. La nef était encore

visible au cours de ce siècle même si en 1826, il n'y avait déjà plus de toiture (Fig. 3). La façade est connue ainsi que la présence d'un clocher.

Broue était le siège d'un archiprêtré au XI^e siècle mais qui sera transporté à Corme-Royal en 1326, peut être le signe d'un déclin qui sera confirmé sous l'Ancien régime. Entre 1685 et 1775, cette paroisse ne comptera pas plus de 30 feux ce qui aboutira à un rattachement à celle de Saint-Sornin en 1789. Broue devient par la suite un hameau d'à peine une dizaine de maisons jusqu'au milieu du XX^e siècle. Le promontoire reste malgré tout un terroir exploité y compris sur ses versants qui sont parfois abrupts (Fig. 8) mais exempts de zones arborées, à l'inverse d'aujourd'hui.

Enfin, l'ancien pan de mur, situé sur la plate-forme associée à la tour mais également figurant sur le plan de Claude Masse, reste un point d'interrogation. Il s'agit des restes d'un édifice important et il est tentant d'y voir ce qui divise les historiens locaux sur la possibilité d'un deuxième lieu de culte. Ils se basent sur deux éléments : le double vocable et surtout un texte de 1253 mentionnant le don d'une chapelle (castrale ?), par Geoffroy de Doué, seigneur des lieux au prieuré de Sainte-Gemme. Les premières observations de bâti réalisées l'année dernière par Fabrice Mandon permettent d'envisager la présence d'un bâtiment voûté avec étage.

2. Le contexte historique

Les marais charentais sont coincés entre l'océan à l'ouest, les deux fleuves (La Charente et la Seudre) au nord et au sud et à l'Est l'ancienne forêt de Baconnais, encore très dense au haut Moyen Age. Les textes sont inexistant à l'époque antique ou presque avant XI^e siècle voire XII^e siècle. Ces carences nous obligent à n'utiliser de manière directe que l'archéologie pour comprendre l'occupation du territoire et l'implantation des pôles de pouvoir.

Les traces d'occupation antiques sont nombreuses autour du golfe, au moins 120 repérées, sur l'ancien trait de côte, comme l'ont bien mis en évidence Philippe Duprat et Frédérique Juchauld, lors de la table Ronde de 2014 (Duprat, Juchauld 2014). Nous trouvons naturellement des habitations à caractère agricole, qui sont aussi de grands domaines. Ainsi les *villae* de Pépiron à Saint-Just, du Renfermis à Soubise, des Chapelles à Port-des-Barques et du bois du Chatelet à Saint Aignant. Cette dernière est nettement une grande et luxueuse *villae*. Le point commun de tous ces sites est qu'ils sont en retrait du marais et le surplombent clairement.

Pour ce que l'on sait des productions liés à ces sites, notamment aux Renfermis et à La Chapelle, le vin tient une place à part, en plus des activités traditionnelles (céréales, élevage). Si les sites protohistoriques du secteur sont clairement orientés vers la production de sel, il est d'ailleurs question de « sites à sel », en revanche, le lien avec la production de sel n'est pas attesté pour la période antique. A l'heure actuelle le seul indice, c'est une série de bouteilles, de production locale, qui auraient pu servir à contenir des produits du type salsamentum : poissons coupés en morceaux en saumure ou précipitation vinaigrée (Duprat, Juchauld 2014, p. 57).

Ces *villae* évoluent à la fin de l'antiquité, et notamment leur activité vinicole qui semble évoluer ou disparaître puisque les bassins sont comblés au IV^e siècle. Ceci-dit, on assiste à des réoccupations de ces sites jusqu'au VI^e siècle à Pépiron, aux Renfermis et à la Chapelle en plus forte proportion. Du VII^e au XI^e siècle, toutes connaissent des traces d'occupation sans continuité démontrable. Si l'on excepte Pépiron, où subsiste un fort soupçon d'atelier de potier, la nature des occupations est inconnue.

Si les antiquisants se trouvent donc relativement démunis en terme de liens entre les lieux de pouvoir et la production de sel, les hauts médiévistes ne sont guère mieux lotis (Treffort 2014). La documentation globalement plus tardive est principalement issue des fonds des établissements monastiques, qui y possèdent un abondant patrimoine. A partir du XI^e siècle, quand ce foncier est cédé aux établissements ecclésiastiques, il provient d'une origine publique. Ainsi les comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, apparaissent ainsi régulièrement. Ils ne sont cependant pas les seuls, car le comte d'Anjou, vassal du précédent, apparaît aussi pour les mêmes raisons. Nous sentons leur présence au travers des abbayes qu'ils soutiennent. Les terres sans maître n'existent pas dans le *regnum francorum*, le sol étant partagé entre alleutiers, grands propriétaires et fisc royal. Le *saltus*, zone inculte et à mettre en valeur, comme le marais peut l'être, ne déroge pas.

Le comte, représentant de l'empereur, est dépositaire du droit public, « le ban » qui recouvre la levée de l'ost, le prélèvement des impôts, la frappe de la monnaie, l'exercice de la justice et le droit d'ériger des forteresses (Treffort 2014). La défense des marches, dont le littoral fait partie, pouvait pourtant être confié à un marquis (*marchio*), mais ici, il semble que cette charge revienne au comte en Poitou. Le comte Rannou est tué à la bataille de Brissarthe en 866, face aux normands qui descendent le long de la côte atlantique. Nous voyons ensuite les comtes Ademar et Guillaume III Tête d'Étoupe qui sont qualifiés de *marchio* en 894 et 942. La présence des normands est attestée dans la vallée de la Charente, Saintes est prise en 845, mais probablement jusqu'en 865. Cette insécurité latente a probablement renforcé le pouvoir des comtes sur la zone. Au Xe siècle, les donations de marais par le comte aux abbayes sont fréquentes. Le comte les possède alors en main propre. Gérer des domaines aussi éloignés de leur capitale a obligé les comtes à déléguer leurs responsabilités à des vicomtes et des viguiers. Ces fonctionnaires voient leur charge devenir héréditaire dès la seconde moitié du IX^e siècle (Treffort 2014). Les familles concernées par le littoral sont celles des vicomtes de Thouars, Châtelleraut, Aulnay et Melle. Une autre famille se distingue celle des Châtelailon, le site étant aussi le siège d'une viguerie carolingienne. Sa position géographique en fait l'un des principaux centre de pouvoir littoral avant sa ruine en 1130. Cette famille a su elle aussi jouer des dissensions entre les deux comtes, de Poitou et d'Anjou, pour renforcer sa position. Ce point est important puisque le comte d'Anjou, vassal du comte de Poitou, exerce au nom de ce dernier, des droits d'origine publique. Pour A. Debord, cette concession, antérieure à 1025, couvrait « un étroit secteur allant d'Est en Ouest de Pons à la mer, et du Sud au Nord, de la Seudre à la Charente », englobant donc Broue (Debord 1984, p. 107, n. 2).

Pour nous, cette présence est capitale, puisqu'en 1047, Geoffroy Martel, avec son épouse Agnès veuve de Guillaume le Grand, concèdent la moitié du monnayage de Saintes à l'Abbaye-aux-Dames nouvellement créée³ et, dans les mêmes années, le péage de Saint-Agnant aux moines de la Trinité de Vendôme⁴, deux prérogatives d'origine clairement régaliennne (Treffort 2014, p. 65). On remarquera, dans la liste des témoins de ce dernier acte, un certain Engelbaud de Broue qui pourrait avoir tenu le castrum éponyme au nom du comte d'Anjou (Cartulaire de l'abbaye... 1871, p. 3 : Cartulaire saintongeais... 1893, n. 1, n° XVIII, p. 48). Ce même personnage est aussi membre de la cour de justice du comte dans les années 1045-1082 (Delhoume 2014, p. 85).

Un autre personnage de Broue, un certain Dodon, vend la même année à Geoffroy Martel, et Agnès, l'église de Saint-Just (Cartulaire de l'abbaye... 1871, n. 31, n° CCXXXV, p. 154). Toujours en 1047, le comte d'Anjou donne à l'abbaye de la Trinité de Vendôme des biens en Anjou, en

³ T. GRASILIER éd., Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes, de l'ordre de saint Benoît, Niort, L. Clouzot, 1871 (Cartulaires inédits de la Saintonge, 2), p. 3.

⁴ Dans *pedagium de sancto Aniano, qui est in pago sanctonico*. Ed. Ch. MÉTAIS, Cartulaire saintongeais..., 1893, op. cit. n. 1, n° XVIII, p. 48.

échange de la terre de Marennes et de tout ce que les moines possèdent au [ou près du] castrum de Broue (Cartulaire saintongeais... 1893, n. 1, n° X, p. 38). Durant cette première moitié du XIe siècle, le comte d'Anjou, bien que vassal agit ici comme suzerain, sur des terres qui, au vu de ce dernier acte, lui semblent d'une grande importance. C'est dans ce cadre, que Broue fait son apparition, comme bien angevin, géré par des hommes du comte d'Anjou. Dès cette époque, les rares personnages dit de Broue, Engelbaud et Dodon, semblent des hommes placés par le comte, mais ne sont jamais qualifiés de milites ou miles.

Il faut attendre 1078 pour voir le comte de Poitou passer à Broue, après que ce dernier ait repris Saintes en 1062 (Cartulaire saintongeais... 1893, p. 61-63). Il est certain qu'une sourde lutte oppose les deux comtes, notamment dans ce secteur riche de salines. Le rôle des dépendants est capital pour gérer l'argent du sel, dans une région autant éloigné de Poitiers que de la vallée de la Loire.

Ce sel est pourtant bien difficile à percevoir. Le célèbre passage des *Gesta Dagoberti*, de rédaction par ailleurs carolingienne, qui mentionnent le don à Saint-Denis, en 635, des biens confisqués au duc d'Aquitaine Sadregésile, parmi lesquels, « dans le pagus de Poitiers, beaucoup d'autres terres avec des salines sur la mer dont il serait trop long de recenser ici les noms » (Treffort 2014, p. 68 ; Rouche 1979, p. 205). Quels que soient les lieux ici sous-entendus, les marais charentais sont quasiment la plus méridionale des zones de Gaule atlantique pouvant accueillir ce type de production, donc une des plus ensoleillées, ce qui renforce son attrait. L'intérêt des souverains carolingiens pour cette production a été rappelé par C. Treffort (Treffort 2013, p. 268).

Depuis quatre années maintenant, les découvertes archéologiques de P.-Ph. Robert et son équipe, à savoir une intense activité de production céramique d'époque carolingienne dépassant amplement le niveau d'une production purement domestique, complètent le tableau de la zone à l'époque carolingienne. Certes, ces productions en terme de valeur ajoutée n'ont rien à voir avec le sel, mais il n'est pas rare de trouver à coté de ce type d'ateliers artisanaux, un point de pouvoir permettant de contrôler ce qui s'y passe.

Ajoutons à cela que les écrits carolingiens ont tendance à magnifier la Saintonge, pour en faire une terre d'opulence agricole, que vient renforcer le rôle majeur du fleuve Charente en terme de navigation et en lien avec le cabotage le long des côtes, grâce à la découverte de plusieurs épaves mérovingiennes et carolingiennes (Treffort 2014, p. 69- 72 ; Dumont, Mariotti 2013, p. 277-281).

Dans ce cadre économiquement très actif, le castrum de Broue paraît comme stratégique. Son statut comtal ne fait aucun doute et il est extrêmement bien positionné. Il est installé au plus profond du marais actuel, mais donc au plus près d'une bonne partie des salines d'alors, et aussi au contact des zones agricoles et forestières de Saintonge. Sa possible fondation par le comte d'Anjou, dans une zone où ce denier se révèle très actif, renforce son importance. Les études des vestiges en place et encore en élévation, témoignent d'une construction dans la seconde moitié du XIe siècle, et d'une grosse campagne de travaux au cours du XIIe siècle (Riou 2002, p. 180 ; Debord 1984)

Ceci dit, Broue n'est pas l'unique castrum installé autour du marais. Sont mentionnés dans les textes, la châellenie de Soubise dès 1047. L'ancienneté de celui de Saint-Jeand'Angle est encore discutée, mais sa construction aurait pu être initié en vers 1180. Au XVe siècle, il est aussi question ici du fief de la Motte (Delhoume 2014, p. 78, 86).

Les mottes sont en revanche rarement documentées. Nous en connaissons pas moins de neuf sur le secteur (Baudry 2011, p. 213-270) :

- Dans le marais, ou sur des îles, c'est le cas de Frémailloux à Hiers-Brouage
- En fond de marais ou sur l'ancien trait de côte, celles de Cadeuil (La Gripperie-Saint-Symphorien) vue par J. Dassié, Bois-Rolland à la Gripperie-Saint-Symphorien et Bois Souchot (Saint-Agnant).
- Un peu plus à l'intérieur des terres celles de la Vergne, dite aussi de Blénac (La Gripperie-Saint-Symphorien), Montbruneau près de Chessou et Montelin (Sainte-Gemme) (Normand Champagne 2012, p. 101 ; Debord 1984, p. 67), Vouillay (Saint-Agnant), La Fiole (Champagne).

Leur statut n'est pas simple à définir. Faute de fouille, nous ignorons tout de la plupart de ces sites, à commencer par leur fonction et leur datation. Ceci dit, ces sites aménagés sont liés aux pouvoirs en place par leur nature et au contrôle du territoire. Un bon nombre d'entre elles ne dure pas dans le temps. Des possibles glissements vers un site jugé meilleur (Blénac ?), des abandons forcés ont pu générer des disparitions. Un certain nombre de ces sites traversent toutefois le Moyen Âge. C'est le cas des châteaux de Soubise, Saint-Jean-d'Angle, Blénac, Montelin qui demeurent des lieux de pouvoir jusqu'à l'époque moderne, mais dont le rôle varie.

Si ces derniers ont été remaniés jusqu'à l'époque moderne, des sites comme Broue semblent ne pas avoir été occupé au-delà de la fin du Moyen-Âge, si l'on ne tient compte que des éléments architecturaux conservés et des quelques sources qui nous sont parvenues. La structure du site nous échappe encore grandement, mais nous avons clairement, une tour maîtresse, entourée d'une chemise et d'un fossé. Au nord-ouest de celle-ci se situe la grande parcelle qui a fait l'objet d'investigations archéologiques en 2015.

Durant les XIIe et XIIIe siècles, il semble que la zone contrôlée par les membres de la famille de Doué, seigneurs de Broue, s'étend sur un vaste territoire comprenant le territoire des actuelles communes de Saint-Sornin, Saint-Just-Luzac, Hiers-Brouage, Marennes et Bourcefranc-le-Chapus (Fig. 7). Il est tout à fait significatif que cette zone est la moins bien pourvue en mottes et châteaux romans, d'après l'inventaire de M.-P. Baudry (Baudry 2011, p. 68). Seule la motte de Frémailloux à Hiers-Brouage est connue. Ceci-dit, l'inventaire n'a rien d'exhaustif, néanmoins, la différence de concentration est tout à fait remarquable avec le secteur de la Gripperie-Saint-Symphorien. Par ailleurs, les seigneurs de Broue contrôlent aussi les seigneureries de Montelin à Sainte-Gemme et celle de Chessou (Saint-Just Luzac) (Fig. 7). Des liens forts existent avec la communauté monastique de Sainte-Gemme. Il est clair que le nord du marais charentais est en dehors de leur zone d'influence.

A partir du XIIIe siècle, Broue apparaît comme possession de la famille de Tonnay-Charente et de Rochefort, puis après 1320, c'est la famille de Beaussay, jusqu'en 1380. En effet à cette date, Broue est confisqué par le roi de France et confié pour services rendus à Renaud VI de Pons. En dehors d'une confiscation ponctuelle sous Charles VII, le domaine reste aux mains de cette grande famille saintongeaise jusqu'au XVIIe siècle.

Le rôle et l'influence des seigneurs de Broue au Moyen Âge central semble décliner. Ils ont à faire à une forte concurrence venant d'établissements monastiques, l'abbaye aux Dames de Saintes pour les terres d'eau douce à Marennes, des droits à Hiers, Saint-Just, Le Chapus, et Les Pibles, des seigneurs de Saintes pour les terres salées et d'anciens droits régaliens (droit d'épave, échouage, poissons royaux). Au XIIIe siècle, la paroisse de Faveau, fondée par les seigneurs de Broue, passe sous le contrôle des comtes de Poitou. Dans les titulatures de la fin du XIIIe siècle, Broue apparaît toujours après Chessou. Au XIVe siècle un aveu concernant un fief est déposé « à cause de la seigneurie de Chessou » et concerne des obligations de garde pour le château de Broue (Normand et al .2014, p. 194). Cela pourrait être la marque du déclassement de Broue et du transfert des droits entre les deux pôles seigneuriaux, mais dont le site à l'origine de l'obligation est toujours mentionné. Pour finir, le rôle du donjon durant les guerres de religions semble tout à fait minime.

Que savons-nous sur la fin du XVe siècle et le XVIe siècle ? L'extension inconsidérée des salines, gourmandes en espace, a probablement favorisé et amplifié le phénomène naturel d'envasement du golfe. Rapidement, un site seigneurial comme la tour de Broue a perdu un accès aisé à la mer. L'absence de tout apport d'eau fluviale annihilait tout espoir d'évacuation des vases par une chasse naturelle vers le large. De fait, assez rapidement, les salines les plus éloignées de l'estran ont pu se transformer en shore recouvert d'une flore qui accélérât elle-même la sédimentation. L'accès au port de Broue reste tout de même possible jusqu'au XVIIe siècle, pour des bâtiments ne dépassant pas les 40 tonneaux, si l'on en croit les commentaires de la carte de Claude Masse.

Dans le même temps, des documents datant du règne de Louis XII témoignent qu'à la fin du XVe siècle, cette région littorale est très active d'un point de vue commercial, mais inorganisée d'un point de vue politique et juridique (Seguin 2004, p. 386, n. 10 ; Seguin 2005, p. 127). Les conseillers de Louis XII, dans un rapport des années 1490, insistent sur l'intérêt que représente le lieu de Brouage, et la nécessité d'affirmer la présence royale dans une zone où elle est fort discrète. Déjà sous Charles VIII, l'objectif de la création d'un port de guerre sur la façade atlantique est de pouvoir opposer une résistance à la Sainte Ligue composée des états du Pape, de l'Angleterre, du Saint Empire et des rois catholiques (Fiquet, Le Blanc 1997, p. 74). On apprend aussi que « pour le bien de la chose publique convient faire fortifier l'entrée du port de Brouage de deux bonnes tours bien artillées et y entretenir gardes » (AD44, E129/28, fol. 2). Cette présence devrait ainsi permettre de sécuriser la zone et faciliter l'installation de maisons, qui semblent alors absentes, trop gênées par l'insécurité. Le secteur est particulièrement actif, preuve en est, on se plaint des délestages intempestifs fait par les navires qui viennent sur lest. Ces tas de lests finissent par gêner l'accès au port. Toutefois, ce havre dit de Brouage, mentionné dès 1463 (Seguin 2004, p. 27), n'est pas aménagé. En 1478, dans l'unique compte de la prévôté d'Hiers conservé, est mentionné le chargement d'un Arnaud Aymier, qui charge dans son navire du sel taxé par le prévôt d'Hiers, puis « e vendit a bord de nef en Brouage » (Périsse 2012). Toute la difficulté pour nous consiste à savoir si ce lieu n'est pas autre chose qu'un avant-port de la place d'Hiers. Autre complication, la Brouage est aussi le nom du chenal. Les marchands étrangers viennent ainsi à « Brouage » disent-ils, avant la fondation de la ville, ce qui ne simplifie pas notre tâche. C'est le cas de Caspar Weinreich, armateur de Danzig en 1470 et 1485 (Dollinger 1964, p. 481-2). Le début du XVIe siècle est malheureusement moins documenté. Dans son testament daté de 1512, Margueritte de Coëtivy, cède à des frères prêcheurs des marais salants, dont certains à Brouage au lieu de dit Cuougst (ou Luougst) (Musset 1892, doc. CC, p. 374-377). Bref, beaucoup de monde passe à Brouage, lieu pour lequel nous n'avons aucune preuve d'aménagements construits.

Selon l'historien Nicolas Alain, l'idée de la création d'une ville serait de Jacques de Pons, seigneur d'Hiers et de Mirambeau (Seguin 2004, p. 28). Nous voyons qu'il n'en est rien. Jacques de Pons, seigneur d'Hiers et de Mirambeau, appartient à une branche cadette de la famille de Pons. Fils cadet de François II de Pons et de Margueritte de Coëtivy, il récupère par son premier mariage assez flatteur avec Françoise de Belleville, héritière de Mirambeau, la seigneurie de Mirambeau et celle seigneurie d'Hiers de sa mère. Par la suite, l'homme cherche à s'assurer le contrôle total des revenus d'Hiers, et notamment la haute justice. Il s'oppose en cela à Antoine de Pons, sire de Pons (son propre neveu), mais aussi seigneur en partie de Marennes à cause de l'ancienne châtellenie de Chessou, dont il a été question précédemment. Il trouve aussi sur sa route l'abbesse de l'abbaye aux Dames de Saintes et le seigneur de Soubise qui ont des revendications sur le secteur. Au terme d'un long procès, en 1553, il est reconnu comme haut justicier du lieu, impose des jurés qui contrôlent les prix et les quantités de sel vendus (Seguin 2004, p. 28). Cela lui donne les coudées franches pour fonder officiellement, en 1555, la ville port de *Jocapolis*, plus connue sous

le nom de Brouage. Aucun document ne vient étayer cette date, en dehors des dires des chroniqueurs comme La Popelinière (La Popelinière 1572, fol. 438). C'est le début d'un formidable succès commercial, en dépit des difficultés liées à un milieu naturel pour le moins contraignant. La meilleure preuve de la réussite de l'entreprise est l'intérêt que le roi porte au port durant les guerres de Religion et au sel, l'or blanc qui permet de financer la guerre. Henri III impose finalement un échange en 1578 à François de Pons, fils du fondateur Jacques : Brouage contre la seigneurie de Mortagne. A partir de moment-là, s'en est terminé de Brouage place seigneuriale, le port devient place royale et le restera (Seguin 2000).

3. Méthodologie de l'intervention

3.1 - Stratégie de l'intervention

3.1.1 - Objectifs généraux

Les sondages prévus sur cette plate-forme doivent répondre à plusieurs objectifs (Fig. 9) :

- Tout d'abord caractériser le type de l'occupation qui est supposée être installée en avant de la tour. S'agit-il de la basse-cour ou haute cour de la tour ? du village primitif de Broue ?
- Ensuite pouvoir établir une chronologie de l'occupation et comprendre également les origines du site castral.
- Enfin, dans le cadre des grands axes de recherche du PCR, il s'agissait d'évaluer le potentiel en culture matérielle de ce site de consommation et d'appréhender à travers les restes alimentaires l'économie du terroir environnant.

3.1.2 - Une prospection géophysique préalable

Deux campagnes de prospection géophysique alliant prospections électrique et magnétique ont couvert l'intégralité de la plate-forme et le terrain situé au sud de la maison de Broue. Ces prospections, menée par l'ULR Valor de l'université de La Rochelle ⁵, avait révélé de nombreuses anomalies dont certaines avaient été interprétées comme étant d'origine anthropique (**Fig. 45 à 47**). La méthode électrique avait été en apparence la plus performante contrairement à la méthode magnétique (**Fig 47**). En réalité la présence d'un volume important de tuiles réparti de manière uniforme dans les niveaux de démolition a suffisamment brouillé le signal pour rendre cette méthode en partie inopérante. C'est après l'ouverture des premières tranchées que ce constat s'est présenté à nous. L'implantation des premiers sondages en 2015 avait tenu compte des résultats de la prospection électrique en complément d'une répartition la plus égale possible sur le terrain. C'est ce qui explique leur position.

La tranchée 1 réalisée en 2015 avait d'abord pour objectif premier de mettre en évidence un bâtiment clairement identifié par la prospection et orienté nord-sud. Les résultats ont été conformes aux attentes mettant en évidence le bâtiment 4. L'implantation de la tranchée 2 devait couper l'extrémité occidentale d'une série d'anomalies pouvant être interprétée comme une enfilade de bâtiments. En réalité et dès le début du décapage, nous nous sommes très vite aperçus que la masse d'anomalies reconnues en géophysique, et interprétée comme étant une succession de bâtiment s'avérait être en réalité le rocher qui avait été effectivement taillé et pouvait donner un signal s'apparentant à des structures anthropiques. En conséquence, il a été décidé de pratiquer une quatrième tranchée, la n° 3, sans tenir compte de la prospection géophysique et traversant la partie centrale et la plus plane de la plate-forme (**Fig. 9**).

Rappel de la confrontation des données de fouille avec les résultats des prospections géophysiques en 2015 (Vivien Mathé et Adrien Camus) pour les tranchées concernées par la campagne 2016.

Suite aux sondages réalisés au cours de l'été 2015, il est apparu intéressant de confronter les résultats de la fouille des tranchées à ceux des prospections géophysiques réalisées en 2011 et 2012.

⁵ Dirigées par Vivien Mathé et Adrien Camus

Pour rappel, compte tenu des matériaux en présence sur ce site, on suppose qu'un mur de pierres sera la source d'une anomalie électrique résistante et magnétique négative. Un creusement comblé de matériau non pierreux créera un signal électrique conducteur et magnétique positif.

Tranchée 1 :

Le mur 7 correspond à un effet de paroi mis en évidence par la prospection électrique à 1 m (**Fig. 46**, limite rouge/jaune). Il est très peu visible sur la prospection magnétique (**Fig. 47**). Les murs 15 et 16 le sont à peine plus (faible anomalie négative, gris clair). Par contre, à l'ouest, on remarque une anomalie linéaire négative parallèle au mur 2, et une autre perpendiculaire au nord. L'ensemble forme probablement le bâtiment 5 (en pointillés rouges), dont l'espace interne apparaît comme une anomalie positive (noir). Sur la carte de résistivité, les murs n'apparaissent pas, par contre l'espace interne du bâtiment 5 est très net (conducteur, bleu foncé).

Le mur 8 est clairement visible sur la prospection magnétique (anomalie linéaire négative, blanc), comme les autres murs formant ce bâtiment 4 (pointillés rouges). Par contre le mur 9 n'est pas repéré par la prospection électrique car il est bordé de part et d'autre par des matériaux résistants (ceci a été confirmé à la fouille : zones en jaune orangé). Le contraste de résistivité entre ces matériaux est probablement insuffisant pour permettre la détection.

Tranchée 2 :

La tranchée se trouve en limite de la carte magnétique. Toutefois, la zone couverte ne montre aucune anomalie significative. Le niveau de bruit est trop élevé probablement en raison de la grande quantité de matériaux en argile cuite, des tuiles notamment recouvrant les vestiges archéologiques en place.

Le mur 4 correspond à un effet de paroi sur la carte de résistivité électrique (limite noir/vert). Au sud de ce mur, les valeurs sont très résistantes correspondant au rocher mis en évidence par la fouille. Il y a une bonne corrélation entre les mesures de résistivité et le relevé archéologique montrant les limites entre la zone rocheuse et les niveaux sablonneux situés au nord de la tranchée.

Le mur 3 n'a pas été repéré.

Tranchée 3 :

Le mur 22, non repéré avant la fouille, est bien visible sur la prospection magnétique (anomalie linéaire négative, gris clair). On peut le suivre sur quelques mètres de part et d'autre de la tranchée. Une autre anomalie linéaire négative lui est perpendiculaire, au nord-ouest. Il s'agit vraisemblablement d'un autre mur. L'ensemble apparaît former l'angle d'un bâtiment (pointillés rouge) (bâtiment 1). Aucune des autres structures ne semble visible sur la carte magnétique.

Aucune structure révélée par la fouille n'apparaît clairement sur la carte de résistivité à 1 m, probablement en raison du fait que les structures sont trop arasées et trop superficielles (ce protocole est sensible aux variations de résistivité situées entre 0,5 et 1 m de profondeur). Seul le mur 17 se situe sur une zone légèrement plus résistante. Ceci est un peu plus marqué sur la carte à 0,5 m (profondeur d'investigation : 0 à 0,5 m).

En prospection magnétique, aucune structure ne semble avoir été détectée.

Conclusion :

Les fouilles ont confirmé la présence de plusieurs structures ou limites découvertes par les prospections géophysiques. C'est par exemple le cas du bâtiment 2, de la limite 1 ou de la limite formée par le mur 4.

Cependant, on constate que le nombre de structures découvertes en fouille est bien supérieur au nombre de structures repérées suite aux prospections géophysiques.

Plusieurs raisons à cela.

En prospection électrique, les structures ne sont pas détectées si la profondeur d'investigation ne correspond pas à la profondeur des vestiges, si ceux-ci sont trop arasés ou si leur résistivité est trop proche de celle des matériaux les recouvrant. C'est par exemple le cas lorsqu'un mur de pierres est enfoui dans un remblai lui-même constitué exclusivement de pierres et de tuiles.

La carte magnétique présente un niveau de bruit très élevé probablement en raison de la grande quantité de matériaux en argile cuite, des tuiles notamment, recouvrant les vestiges archéologiques en place. Compte-tenu du niveau de bruit élevé, plusieurs anomalies pourtant bien présentes sur la carte magnétique n'avaient pas été relevées. Seule la confrontation avec les données de fouilles ont permis d'identifier ces anomalies magnétiques correspondant effectivement à des structures (par exemple : le bâtiment 1, le mur 2 et un mur perpendiculaire). Par contre, une fois l'anomalie vérifiée partiellement par la fouille, la carte magnétique permet d'étendre la structure au-delà de la seule zone fouillée. Le couplage des deux approches se montre alors particulièrement efficace. Se basant sur notre expérience sur de nombreux sites de diverses époques (par exemple des sites néolithiques de Charente ou des sites antiques dans l'Aude ou l'Hérault), nous pouvons d'affirmer que cette démarche permet d'optimiser la recherche archéologique.

Elle mériterait d'être poursuivie sur ce site car de nombreuses anomalies magnétiques apparaissent maintenant, après les campagnes de fouille 2015 et 2016, avec un fort potentiel archéologique.

3.1.3 - La stratégie par tranchée

A partir de ces conclusions émises l'année dernière et des résultats de la fouille 2015, il a été décidé de privilégier et de reprendre les tranchées 1 2 et 3 dont certaines découvertes l'année dernière posaient question. Les tranchées ouvertes en 2015 avaient été rebouchées pour à la fois des raisons de sécurité sur un site largement fréquenté et pour une protection des vestiges.

La tranchée 1 ayant révélé plusieurs bâtiments maçonnés a été largement agrandie vers le nord et le sud. Vers le nord en premier lieu pour savoir si l'alignement de bâtiments (4 et 5) reconnus en 2015 se poursuivait sur cet axe nord-sud. La tranchée devait également traverser un espace où la prospection électrique avait révélé peu de résistance et pénétrait à l'intérieur de la plate-forme. Compte-tenu des résultats mitigés rencontrés sur la tranchée 3, il était important de savoir, pour les interprétations futures de la carte géophysique si cette zone contenait ou non des vestiges. Vers le sud, l'objectif était de reconnaître les limites du bâtiment 4 et éventuellement sa structuration (dont la façade avait été mise en évidence en 2015) tout en poursuivant la tranchée en direction du bâtiment dont il restait encore un pan de mur en élévation. Enfin, une branche sud-ouest devait s'approcher au maximum de la rupture de pente de la plate-forme afin de limites de l'occupation.

La tranchée 2 devait être prolongée au nord et au sud. Au nord, l'objectif était de connaître l'extension maximale de l'occupation au contact de la rupture de pente du promontoire sur sa face septentrionale. Au sud, la tranchée, légèrement décalée devait reconnaître l'emprise du bâtiment 9 reconnu en 2015. Elle devait également, en se prolongeant au sud, rencontrer une anomalie visible sur la prospection électrique (reconnaissance à - 0,50 m). Celle-ci montrait une rupture de résistance d'une géométrie d'origine anthropique.

La tranchée 3 devait voir son extrémité méridionale réouverte afin d'atteindre le substrat et comprendre la complexité de la stratigraphie composée principalement de remblais et des recharges liées à différents niveaux de circulation.

3.2 - Méthode de fouille

3.2.1 - La mise en oeuvre du chantier

Trois tranchées ont été réalisées en 2016 totalisant 110 m linéaires (Fig. 9 et 10). Elles ont été pratiquées par une pelle à chenilles de 6 t. munie d'un godet de curage de moins de 2 m de large (entreprise Burdin – à Corme-Royal). En revanche, malgré les enseignements de l'année dernière sur la richesse des structures, la complexité stratigraphique et la nécessité de tenir compte des paramètres environnementaux (tamisage), la branche nord-ouest de la tranchée 1 n'a pas été intégralement fouillée et n'a fait l'objet que de quelques sondages.

3.2.2 - Les conditions de la fouille

La fouille a rencontré à nouveau les difficultés habituelles qu'il est nécessaire de présenter ici, expliquant également l'étude partielle de certaines tranchées ou d'informations tronquées par manque de temps malgré l'expérience de l'année passée.

Le contexte géologique sablonneux rend particulièrement complexe la fouille sédimentaire. L'association sable et argile rend les niveaux archéologiques très durs en période sèches et à l'inverse complètement meuble en période humide. De plus ce contexte rend parfois difficile la distinction des Unités Stratigraphiques lors de la fouille en plan et une quasi-absence de lecture pour les coupes stratigraphiques. Par ailleurs, le caractère meuble du sédiment rend difficile la conservation des coupes souvent envahies par un système racinaire assez développé. Il favorise également la circulation des animaux fouisseurs qui ont fortement perturbé à la fois les coupes et les niveaux archéologiques y compris pendant la fouille. Ce contexte a favorisé l'intrusion d'artefacts de niveaux supérieurs dans les couches inférieures ce qui a compliqué le travail du céramologue dans sa détermination de phases. Le rocher est affleurant dans la partie septentrionale de la plate-forme, résultat d'une érosion importante accentuée par le pendage du site. En conséquence les niveaux d'occupation des périodes les plus récentes ont certainement disparues pour ces parties du site.

3.2.3 - L'enregistrement des données

Les unités stratigraphiques (US) sont enregistrées de 1 à n en commençant par la référence 1000. Il s'agira d'enregistrer par cette numérotation toutes les découvertes stratigraphiques issues de la phase d'évaluation par tranchée. Celle-ci sera considérée comme le premier secteur de la fouille du site.

Les éléments complexes sont répartis en murs (M) numérotés de 1 à n ou en structures (St) avec la même numérotation.

Le mobilier archéologique remarquable et qui doit faire l'objet d'un isolat est individualisé de 1 à n dans chacune des us dans lesquelles il a été découvert. Pour exemple : l'objet 1025-05 est le cinquième isolat de la couche 1025.

3.2.4 - Études spécialisées et conservation du mobilier

Devant le potentiel du site, des personnes appartenant pour la plupart à l'équipe du PCR étaient préalablement sollicitées pour participer à l'exploitation des données.

Tout site d'habitat collectif est censé livrer un mobilier archéologique conséquent.

Les résultats ont effectivement confirmé cette hypothèse. Le mobilier recueilli au cours de la campagne 2016 a de nouveau été particulièrement important en volume et en diversité.

Le mobilier métallique a été encore abondant malgré le caractère très limité des sondages. 47 objets remarquables découverts en 2015 et en 2016 ainsi que 20 petits objets en alliage cuivreux et 16 monnaies découverts les deux années de campagne de fouilles ont fait l'objet d'une radiographie et ont été par la suite confiés pour stabilisation (puis restauration pour les alliages cuivreux) au laboratoire Arc'Antique (Nantes).

Le mobilier céramique n'a pu faire l'objet d'une étude complète par Pierre Testard (université de Tours et actuellement céramologue à l'INRAP) en raison du volume des éléments recueillis encore plus important que celui de l'année dernière (7 caisses de 80x40x40 cm). En revanche, devant les enjeux scientifiques que représente cette étude céramologique pour une période peu connue pour la région et à partir d'un site stratifié, une demande d'étude en jours PAS a été déposée auprès de l'INRAP, nouvel employeur de Pierre Testard. Si cette demande est satisfaite, ce dernier engagera une étude globale pour l'année 2017.

L'autre source d'étude très importante concerne l'archéozoologie et la malacologie.

Ces deux domaines entrent parfaitement dans l'axe de recherche environnemental qu'a mis en place le PCR dès sa création. L'étude malacologique n'a pas pu être engagée en raison du volume recueilli (5 caisses de 80x40x40 cm) sans compter les résultats des sédiments prélevés en vue d'un tamisage. Sa coordination est confiée à Catherine Dupont (UMR 6566 CNRS CREAAH – Université de Rennes). Devant le volume de coquillages recueilli et la période chronologique couverte, ce sera la première étude malacologique d'importance du Centre-Ouest pour le Moyen-Âge central. Un contrat a été engagé pour 2016 avec Gwendoline Rupin (doctorante à l'université de Rennes) encadrée par Laura Legoff et Catherine Dupont.

L'étude archéozoologique a été confiée à Benoît Clavel (CNRS, UMR 7209 MNHN Paris) qui a mis en place un protocole de prélèvement sur le site. Devant la nature de certaines Unités Stratigraphiques potentiellement riches en microfaune par leur caractère détritique, il a été décidé de prélever environ 1,5 t. de sédiment. Les restes ichtyologiques en contexte archéologique ne doivent jamais être échantillonnés à la main (sauf cas particulier) et surtout dans le cas de matériel dispersé, comme pour les niveaux d'habitat,

des couches de rejet, niveaux d'incendies, etc. Ce volume explique le protocole suivant :

- prélever les sédiments selon les niveaux stratigraphiques reconnus,
- dans le cas d'une surface de fouille réduite (≤ 4 m²) tous les sédiments sont récoltés (au moins 100 l.)
- dans le cas d'une surface d'échantillonnage (supérieure à 4 m²), le protocole généralement proposé intègre un prélèvement différentiel des sédiments mais le volume requis doit être supérieur à 150 l. par phases. si les vestiges sont concentrés, c'est le cas des fosses, dépotoirs, des structures artisanales, des complexes funéraires, etc. prévoir un minimum de 150 à 300 l.

Le protocole a nécessité la mobilisation de 2 à 3 fouilleurs en permanence sur la durée de la fouille. Les restes animaux s'intègrent à une approche aussi bien écologique qu'économique des sites. Au sein de cette approche, la reconstitution du paysage, du climat ou plus modestement de l'environnement local du gisement occupe une place importante. En revanche pour la tour de Broue, d'autres axes de recherche fondamentaux consistent à suivre l'impact des activités humaines sur l'environnement, à reconstituer les systèmes d'approvisionnement carnés (mammifères, poissons et oiseaux), les techniques pastorales et à caractériser au mieux l'alimentation carnée.

L'analyse archéozoologique consiste en différentes étapes qui se succèdent dans la recherche. Tout d'abord, les interventions sur le terrain ont permis, cette année, de réaliser des

observations sur certains dépôts osseux et d'effectuer des prélèvements dans le cas particulier des études des poissons. En effet, la collecte des vestiges osseux diffère selon la classe animale. Dans le cas des poissons, constitués quelquefois d'os de très petites tailles de l'ordre du demi-millimètre, il est indispensable, pour récupérer leurs restes, de prendre des échantillons de terre et de les rincer à l'eau sur une colonne de tamis. Une fois l'ensemble séché les os de poissons seront extraits à la main sous loupe de table ou loupe binoculaire.

L'année 2016 a été une année de découvertes propices à prélèvement. Pour exemple, l'us 1262, correspondant à un épandage détritique important a fait l'objet d'un prélèvement de 70 seaux de 10 l. Les 500 litres de prélèvements de l'us 1297 ont été tamisés sur place et le tri sera réalisé au CRAVO et/ou à Rennes selon les axes de recherche (archéozoologie ou malacologie). Il en a été de même pour les 290 litres de l'us 1350 qui était constitué d'un épandage cendreau contenant de nombreux restes alimentaires. Ainsi que les us 1259, 1361, 1402 (soit 70 l.) Les us 1262, 1284, 1285, 1269, 1288, 1297, 1301, 1303, 1318, 1331, 1347, 1350, 1362, 1364, 1365, 1373 ont également fait l'objet de prélèvements mais non tamisés sur place, soit 83 seaux de 10 l. Une partie a été emmenée au CRAVO, une autre sera traitée sur place pour la campagne 2017. Enfin, trente litres de l'us 1382 ont été prélevés pour étude parasitologique.

Soit un total de 2420 litres correspondant à environ 2,5 tonnes de sédiments.

D'ors et déjà, nous pouvons dire que les dimensions des assemblages osseux livrées par les contextes archéologiques du château de Broue sont importantes et fourniront sans nul doute une opportunité sans précédent de dessiner les contours des pratiques alimentaires en milieu castral charentais. Fin 2016, 2296 restes ont été identifiés soit plus de 14 kgs d'ossements. Par ailleurs, l'étude des restes de mammifères et d'oiseaux pourra, en l'occurrence, se combiner à une analyse ichtyologique (puisque d'emblée nous avons mis en place une stratégie systématique d'échantillonnage des sédiments). Ce croisement des données archéozoologiques autoriserait donc, à terme, une reconstitution exhaustive des cortèges fauniques anciens prélevés et une évaluation de l'impact des occupants du site sur leur environnement. En définitive, ces « archives du sol », selon l'expression consacrée, viendraient utilement compléter la description des comportements élitaires établies à l'aune des sources textuelles et iconographiques.

Il faut signaler également l'envoi d'une dizaine d'os d'équidés découverts sur le site de Broue pour analyses ADN dans le cadre d'un programme de recherche international à l'échelle européenne (dans le cadre du projet ERC (European Research Council) *Pegasus* dirigé par Ludovic Orlando - Copenhague).

3.3 - Médiation

En concertation avec le syndicat mixte de Brouage et comme l'année dernière, le chantier archéologique a été intégré dans le programme d'animation de la maison de Broue pour l'été 2016. Il a été convenu d'organiser des visites du chantier de fouille tous les mardis et jeudi après-midi.

En l'absence des responsables d'opération, un des fouilleurs de l'équipe avait été désigné pour assurer la visite (en la personne de Camille Dreillard). La visite de terrain était complétée par une démonstration de tamisage et explications archéozoologiques par Benoît Clavel.

Le syndicat avait organisé en parallèle des ateliers "petits archéologues".

Trois visites commentées ont également été organisées pour les élus locaux : une visite pour les élus de la commune, une pour les conseillers départementaux et président de la

communauté de communes de Marennnes, une dernière pour les élus de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO).

Plusieurs articles de presse ont relayé le résultat des fouilles.

Section 3 - Les Résultats

La présentation des résultats de la campagne 2016 s'organise par tranchée de sondage et selon une progression géographique et par bâtiments découverts.

Une synthèse par période suivra cette première présentation.

1. Tranchée 1

Cette tranchée est la plus longue des parties ouvertes cette année. Selon les résultats de l'année dernière, ce secteur a été privilégié pour 2016 (**Fig. 11 et Pl. 1**).

1.1 - Au sud de la Tranchée 1 : le bâtiment 7

La tranchée 1 a été prolongée vers le sud par rapport à ce qui avait été ouvert l'année précédente. L'objectif était de traverser la bâtiment 4 observé en 2015 et visible sur les prospections géophysiques. Au delà de ce bâtiment, elle devait atteindre un autre anomalie repérée en géophysique et qui devait correspondre à une structure appartenant au pan de mur encore visible aujourd'hui.

La tranchée a mis au jour un angle de ce bâtiment appelé bâtiment 7 (**Fig. 45**).

1.1.1 - *Les maçonneries*

Plusieurs murs ont été dégagés formant un angle (M26, 27, 28, 29 et 32) (**Pl. 2 et Fig. 12**). Les murs 26 et 29 participent à la même construction et forment un angle d'un bâtiment orienté nord-ouest / sud-ouest. Même s'ils ne présentent pas les mêmes dimensions les deux murs sont chaînés et sont montés au même mortier de chaux d'une couleur blanc cassé.

Le mur 26 est reconnu sur une longueur de 2,70 m et est large d'un peu plus de 1 m. Il est visible sur 9 assises à l'alignement assez régulier même si on devine un tassement vers le sud (affaissement de terrain ?). Leur format varie entre 0,15 et 0,20 m de hauteur sauf pour la quatrième rangée à partir du haut où l'on assiste à un changement de rythme. En effet, des blocs de pierres de taille beaucoup plus importants (0,28 m de hauteur sur une longueur variant de 0,40 à 0,28 m) occupent la place de deux assises. Ils correspondent par ailleurs au seuil d'une ouverture. Par ailleurs la question se pose si cette rupture d'alignement de blocs, qui s'arrêtent à 1,20 m de l'angle du bâtiment par un coup de sabre, ne soit pas le résultat d'une reprise. Toutefois, celle-ci ne se distingue pas dans le bourrage interne du mur qui est visible à partir de cette dernière rangée. En effet le parement est récupéré à cet endroit à partir de la 5e assise (ou 4e si l'on tient compte de cette anomalie) (**Fig. 13**).

La fondation de M26 est constituée d'un blocage associant petits moellons décimétriques et mortier de chaux posés directement sur le substrat rocheux. L'ensemble formant une semelle plus large que l'élévation. Cette semelle est épaisse d'environ 0,20 m (**Pl. 3-1**). Ce même type de fondation se retrouve pour le bâtiment 4 (tranchée 1).

Le mur 29 présente les mêmes caractéristiques que le mur 26 mais est largement plus large, environ 1,50 m. Le mur est visible sur seulement deux assises, les autres, de niveau inférieur, sont masquées par un mur bahut, M 32, qui double M29. Ces dimensions correspondent

à peu près à la largeur originelle du mur voisin encore aujourd'hui en élévation. Une bonne partie du parement est composée de pierres de taille particulièrement bien dressées. En particulier celles qui permettent la liaison entre M 26 et M 29 et offrent des modules de 0,20 sur 0,30 m (**PI.3-2**). L'outil utilisé est le marteau taillant droit avec un travail particulièrement soigné dans les angles. En raison de l'absence de traces d'outils discriminantes renvoyant un travail postérieur au XIIe siècle, on serait tenté d'y voir une construction du XIIe siècle voire avant ⁶. La limite de fouille de la tranchée annonce l'amorce d'une récupération de la maçonnerie pouvant être importante en allant vers l'ouest, ce qui expliquerait l'absence partielle de signal par la prospection électrique.

Ce bâtiment 7 présenterait une largeur d'environ 9,6 m si on considère que M 29 est le pendant du mur encore en élévation. Ce bâtiment est ancré dans un substrat rocheux qui présente une pente ce qui a obligé les constructeurs à décaisser le rocher pour asseoir les fondations du bâtiment. En effet le substrat situé au nord de M 29, à l'extérieur du bâtiment, se situe à 27,42 m NGF alors qu'il n'apparaît qu'à 26,90 m à l'intérieur de l'édifice soit une différence équivalente à deux assises sans compter le blocage de fondation (**PI. 4-1**). Celle-ci est encore plus importante à l'est du mur 26 (extérieur du bâtiment) puisque le rocher se situe à 27,70 m soit une différence d'environ 0,80 m entre l'extérieur oriental et l'intérieur.

Le mur 26 présente une ouverture dont la largeur n'est pas connue (**PI. 4-2**). Toutefois, une vérification sur le parement extérieur du mur montre que cette ouverture ne présente pas d'ébrasement ce qui militerait en faveur d'une porte plus que d'une fenêtre.

1.1.2 - Intérieur du bâtiment 7

L'intérieur du bâtiment a été sondé jusqu'au rocher sur une moitié de la partie accessible. Un mortier associé à des pierres décimétriques (us 1433) compose une semelle de fondation qui est posée directement sur le rocher. Elle sert d'assise aux différents murs composant le bâtiment 7. La partie débordante de cette semelle est recouverte par un sédiment argileux assez gras et contenant des boulettes de bri (us 1431) et sur lequel a été pratiqué un foyer dont le cœur est constitué d'une argile rougie par l'action du feu (us 1446) (**PI. 5-1**). L'ensemble est recouvert par un niveau assez organique contenant de nombreux fragments de charbons de bois (us 1399 = 1342) qui pourrait faire penser à un niveau d'occupation ou éventuellement à un résultat d'infiltration à travers un plancher. En effet la surface de cette US ne paraissait pas indurée comme pourrait l'être un niveau de circulation. L'us 1399 contenait des tessons de vaisselle de table (pichets, cruches) et d'un mortier, l'ensemble étant glaçuré et présentant les caractéristiques de la fin du XIIe ou de la première moitié du XIIIe siècle.

Ce niveau est contemporain d'un mur bahut construit le long de M 29 (**PI.5-2**). Ce mur 32 est large d'environ 0,65 m et présente une hauteur de 0,48 m constitué de 4 assises de moellons assez irréguliers dans leur dimension. Ils sont grossièrement équarris et ne présentent pas la même finition que les parements des murs 26 et 29. Le liant paraît être de l'argile. Il n'y a pas de liaison avec M 29 sur lequel il s'appuie. Il pourrait servir de support à des solives supportant elle-même un plancher. Toutefois, compte-tenu de l'ouverture limitée du sondage et l'absence d'observation sur une possible symétrie, il s'agit ici que d'une hypothèse.

⁶ Observations réalisées par Fabrice Mandon que nous remercions au passage pour son aide et expertise.

1.1.3 - Plusieurs modifications

Le bâtiment 7 connaît deux modifications : l'ajout du mur 28 et le bouchage de son ouverture par la construction de M 27 (**Fig. 13**).

Un **mur 28** va s'appuyer sur l'angle formé par M29 et M26 sur un axe nord-est sud-ouest (**Pl. 6-1**). Large de 0,62 m il est visible sur 3 assises pour sa face nord et seulement deux pour sa face sud en raison d'un léger dénivelé du substrat rocheux sur lequel il s'appuie. Les parements sont composés de moellons grossièrement équarris d'une profondeur moyenne de 0,15 m et d'une hauteur assez régulière en moyenne de 0,10 m. Le liant est difficile à identifier. Le mur paraît être monté à la terre même si plusieurs noyaux de mortier de chaux sont visibles sur quelques pierres et les parements. Même s'il est bien monté, ce mur paraît moins soigné que les deux murs composant le bâtiment 7. On ne connaît pas sa fonction (mur de clôture ? délimitation d'une nouvelle pièce ?). Il pourrait être associé à un niveau de circulation composé d'un cailloutis épais d'environ 5 à 6 cm (us 1432) longeant l'extérieur de M 26. Ce sol repose directement sur le substrat rocheux. Toutefois le contact avec M 28 n'est pas évident. En revanche, ce niveau ne se retrouve pas de l'autre côté de M 28 au nord. Il pourrait s'agir d'un sol dont on ne sait pas s'il correspond à un intérieur ou à un extérieur de bâtiment.

1.1.4 - L'abandon et la démolition du bâtiment 7

L'ouverture appartenant à M 26 sera obturée au cours de l'abandon du bâtiment 7. En effet l'intérieur de ce dernier reçoit plusieurs couches de démolition/abandon (**Fig. 14 - coupe I**). Tout d'abord l'us 1341, identifiable par les nombreuses tuiles qu'elle contient, recouvre le niveau d'occupation/utilisation et constitue un premier remblai d'une épaisseur d'environ 15 cm. Plusieurs apports importants d'une épaisseur moyenne allant de 0,40 à 0,50 m, se succèdent correspondant des phases de démolition du bâtiment. Apparemment celle-ci se réalise en plusieurs temps. Tout d'abord l'us 1334 est constituée de gros blocs calcaire dont plusieurs parements et pierres de taille du même modules que ceux appartenant aux murs 26 et 29 (**Pl. 6-2**). Les quelques tessons de céramiques qu'elle contient (pichets et cruche décorés de type saintongeais) appartiennent plutôt à la deuxième moitié XIVe siècle. Ce niveau de démolition du bâtiment est ensuite recouvert par un remblai beaucoup plus homogène (us 1315) ne contenant que très peu de pierres de construction et constitué principalement d'un sédiment argileux plutôt jaune. Le sommet de cette couche correspond au niveau d'arase du mur M29 et de la limite de démontage des parements de M 26 (**Pl. 7-1**). On a l'impression que cette couche scelle une première phase de destruction du bâtiment 7. L'us 1315 recouvre même une partie de M 26 au niveau de son ouverture. Et c'est sur ce niveau que va être construit M 27 venant "obturer" la porte de M 26.

En effet, un mur va être construit dans un axe légèrement différent que M 26 (**Pl. 7-2**). Il est intéressant de noter que le **mur 27** va plutôt s'orienter sur un axe formé par l'enlèvement partiel du parement de M 26 comme si le noyau de ce dernier constituait une maçonnerie en elle-même malgré l'état de ruine du bâtiment 7 et sur lequel allait s'appuyer M 27.

Ce mur d'une largeur de 0,52 m est constitué de moellons de petits calibres irréguliers et montés à la terre.

Enfin, l'ensemble est partiellement recouvert par un nouveau remblai constitué de l'us 1295, faisant penser à un remblai également de démolition. Toutefois, ce dernier se distingue de l'us 1334 par la nature et le calibre des pierres qui le compose. Il s'agit ici de moellons avec quelques rares pierres de parement et pierres de taille. Il s'agirait ici du résultat de la démolition finale des dernières maçonneries, éventuellement les coeurs des murs dont les parements avaient

été préalablement récupérés. La céramique contenue dans cette couche correspond à la fin du Moyen-Âge voire au début de l'époque moderne (XVe-XVIe siècles). La ruine que pouvait constituer le bâtiment 7 était encore visible à la fin du XVIIIe siècle puisqu'elle fait l'objet d'une description précise dans un procès-verbal de visite (cf contexte historique).

1-2 - Les niveaux de circulation entre les bâtiments 7 et 4

Un espace principalement extérieur a été étudié sur une longueur de 8 m entre les murs 29 et 25. La fouille s'est arrêtée sur les derniers niveaux de circulation (us 1303) à part à deux endroits où des sondages ont permis d'aller jusqu'au substrat naturel, l'un au pied des murs 28 et 29 (Bât 7), l'autre le long méridional du mur 25 (Bât. 4)(**Fig. 12 et 18**)(**PI. 8-1**).

Le substrat est constitué du socle rocheux. De surface irrégulière, il apparaît entre 27,30 et 27,40 m NGF au sud de zone étudiée et autour de 27,75 m NGF au nord. Le sondage méridional, montre qu'il est recouvert par un niveau argileux rouge (us 1398) pouvant apparaître naturel mais qui comprend des artefacts dont de la céramique datable des XIe-XIIe siècles (présence de tesson de pot de type 2-2 / bord en bandeau étroit ⁷)(**PI. 8-2**). Ce niveau se retrouve à plusieurs endroits des tranchées de sondage.

Il est recouvert ensuite par un sol composé de petites pierres bien érodées mélangée à du gravier le tout lié par un sédiment argileux jaune (us 1372) apparaissant à 27,79 m NGF (**PI. 9-1**). Il est difficile de faire un lien entre ce sol et le mur 28 compte-tenu de l'exiguïté du sondage. Toutefois, on a l'impression que la première assise de M 28 soit posée sur l'us 1372. La construction du mur pouvant donc être postérieure au sol. A l'inverse le sol 1372 s'appuie sur M 29 du bâtiment 7. La céramique qu'il contient n'est pas glaçurée et appartient des groupes techniques assimilés au XIIIe siècle. Ce sol est recouvert par un niveau de remblai (us 1367) assez hétérogène principalement argileux (argile rouge et jaune) et contenant de nombreux charbons de bois. Ce dernier peut être associé à un niveau de démolition constitué d'un épandage de pierres parfois décimétriques (us 1366). L'ensemble de ces deux couches est ensuite recouvert par un niveau détritique assez meuble (1364) particulièrement cendreuse et contenant un volume important de coquillages (**voir coupe stratigraphique H Fig. 14**). Deux seaux de prélèvements de 10 litres chacun ont par ailleurs été réalisés pour cette couche en prévision d'études archéozoologique et malacologique. Cette us marque un pendage important vers le mur 28, d'une épaisseur de plusieurs centimètres, elle vient presque mourir au contact de ce dernier. Le mobilier céramique n'est pas glaçuré et comprend des tessons d'une cruche de type 3-16 et d'un vase réserve, l'ensemble datable de la fin du XIe et du XIIe siècle.

Ce niveau détritique est recouvert par un remblai (us 1361) qui sert d'assise à un deuxième sol (us 1357) particulièrement bien marqué par de petits galets bien disposés sur une surface plane (**PI. 9-2**). En revanche sa liaison avec M 28 n'est pas assurée, le sol disparaît, remplacé par un niveau argilo-sablonneux de couleur jaune. S'agit-il de la tranchée de fondation de M 28 ? Il faut savoir que la couche supportant ce sol et les us qui vont suivre comprennent de la céramique appartenant à des pots de type 2-27 accompagnés de tessons glaçurés ce qui fait penser à des productions plutôt du XIIIe siècle. Ce sol (us 1357) apparaît à 27,99 m NGF. Une recharge le recouvre (us 1353) pour accueillir à un nouveau troisième sol de cour (us 1303) (**PI. 10-1**). En revanche, ce sol, composé de galets et graviers damés, s'appuie sur M 28 et M 25. Ce sol relie les deux bâtiments 4 et 7. Il a été laissé en l'état pour l'année 2016 en dehors des deux sondages au pied des deux murs. Ce sol apparaît à une altimétrie variable (entre 28,00 et 28,11 m NGF) en raison d'un pendage vers le nord, vers le bâtiment 4.

⁷ Voir étude céramologique par Pierre Testard (rapport intermédiaire 2015) planche 79.

Ce sol de cour est recouvert par plusieurs couches de tuiles (us 1320) et surtout l'us 1291 qui est particulièrement importante et participe à l'abandon de ce secteur du site. Peut-on voir les témoignages d'un effondrement de toiture ? C'est ce même niveau de tuiles qui a livré des fragments de mosaïque noir et blanc. Les us 1271, 1278 correspondent à des remblais de démolition recouvrant partiellement les murs 25 et 29. Ce remblai comprend des blocs de parement, de pierres de taille provenant des bâtiments voisins dont un élément de décor architectural (isolat 1271-01). Il s'agit d'un motif floral pouvant correspondre à un bout de palmette aux digitations refendues en gouttières qui pourrait dater de la fin XIe ou du XIIe siècle⁸.

L'us 1291 a livré un lot important de céramiques offrant une variété de formes : pots, pichets, cruches. Il est à remarquer une présence non négligeable de céramiques glaçurées en particulier très décorées (décor incisé, glaçure sur engobe, décor polychrome floral ou animalier) de type pichets saintongeais. Cette production est courante pour la deuxième moitié du XIVe et début du XVe siècle.

Une chronologie relative a pu être établie entre les murs et ces différents sols. L'étude stratigraphique a démontré une succession de trois sols, apparemment extérieurs, correspondant à différents états (**Fig. 14**). Entre chaque phase, des recharges, plus ou moins complexes, s'intercalent sur des épaisseurs allant de 10 à 17 cm.

Un premier niveau (us 1372) est contemporain de M 29 (bâtiment 7). La liaison n'a pas pu être établie avec M 25 en raison d'une réfection de ce dernier. Ce sol et les recharges qui lui succèdent comprennent du mobilier des XIe-XIIe siècle. Un deuxième niveau (us 1357) succède au premier. Toutefois, il s'appuie toujours sur M29 mais est apparemment traversé par M 28. Le mobilier céramique qu'il contient et les recharges qui lui succèdent présente des caractères appartenant au XIIIe siècle. Enfin, le troisième sol (us 1303) relie les trois murs (M28 et M29 pour le bâtiment 7) et M 25 du bâtiment 4. Le mobilier qui est déposé sur ce niveau de circulation est plutôt du XIVe siècle.

1.3 - La partie centrale de la tranchée 1 : le bâtiment 4 (**Fig. 17**)

Ce bâtiment avait été repéré l'année précédente par l'ouverture de la première tranchée 1. Cette ouverture faisait suite au repérage d'anomalies lors de la prospection géophysique qui démontrait la présence d'un grand bâtiment dont les signaux étaient particulièrement tranchés. L'ouverture d'une tranchée de sondage à cet endroit en 2015 a confirmé les indices géophysiques par la découverte des murs 8 et 9 tout en signalant la présence d'une porte encadrée par des contreforts.

La tranchée 1 a été prolongée à la fois vers le sud et vers l'ouest afin de rencontrer les murs gouttereaux de ce bâtiment 4.

En plus des murs 8 et 9, les murs 20, 25 et 31 participent au même ensemble qui est orienté nord-ouest sud-est.

*1.3.1 - Le mur 25 (**Fig. 18**)*

Cette maçonnerie constitue le mur gouttereau méridional du bâtiment. Elle a été reconnue sur environ 4 m de long. Une bonne partie occidentale du mur a été récupérée et il n'en reste plus

⁸ Identification par Christian Gensbeitel (maître de conférence en Histoire de l'Art médiéval - IRAMAT - Université de Bordeaux Montaigne) que nous remercions chaleureusement pour son aide.

que son empreinte sur le rocher caractérisé par la marque d'un lit de mortier de chaux (**Pl. 11-1 et 2**). Le mur 25, d'une largeur de 0,86 m, est visible sur 3 assises de moellons assez bien dégrossis et réguliers d'une épaisseur moyenne de 15 cm. Il faut remarquer que la face des parements intérieurs est particulièrement bien dressée. Les blocs sont plus importants et font 20 à 22 cm de large sur une profondeur de 30 cm en moyenne. L'ensemble est monté au mortier de sable et chaux de couleur jaune.

Il faut signaler la présence d'un possible aménagement le long du mur 25, côté intérieur du bâtiment. Il s'agit d'un premier lit de mortier de même couleur que celui servant à monter le mur. Il est posé à même le substrat rocheux sous-jacent. Il est ensuite recouvert d'une fine couche de mortier blanc formant une bande large d'environ 30 cm (**Pl. 11-3**). S'agit-il d'une empreinte d'une quelconque banquette ? Toutefois il faut signaler la trace d'un foyer qui a marqué le mortier et quelques pierres environnantes.

Enfin, la paroi interne du mur est recouverte d'un enduit blanc que l'on retrouve également sur d'autres murs du bâtiment 4.

Le mur a du connaître des problèmes de stabilité malgré son ancrage directement sur le rocher. En effet, le rocher se signale par une succession de strates suffisamment inclinées offrant ainsi une surface irrégulière pour poser problème aux maçons qui devaient stabiliser la première assise de fondation. D'ailleurs, on remarque dans la partie sud-est du mur que cette première assise est légèrement débordante par rapport aux suivantes (**Pl. 11-1**). De plus, le parement sud-ouest du mur 25 a été repris, certainement en sous-oeuvre ce qui explique une tranchée partielle le long du mur représentée par le creusement us 1328. Large d'environ 0,70 m, elle a été réalisée postérieurement au dernier sol de cour, us 1303, qu'il traverse. Son remblaiement (us 1292) a livré un important lot céramique comprenant de nombreux pichets dont certains décorés (décor incisé) datable principalement de la deuxième moitié du XIV^e siècle.

1.3.2 - Les murs 20 et 31 (Fig 20)

Deux murs parallèles participent également à la composition du mur gouttereau méridional du bâtiment 4 (**Pl. 12-1 et 2**).

Le **mur 20** se situe dans l'axe du mur 25. Il est également large de 0,84 m et visible sur trois assises soit 0,36 m de hauteur. Les parements sont composés de moellons bien équarris aux dimensions irrégulières mais aux assises, quant à elles, régulières. Les faces présentent des longueurs allant de 15 à 25 cm et à une profondeur variable selon trois modules (15 cm, 20 cm et 30 cm). Il comprend une assise de fondation comme pour le mur 25. Les joints sont assez larges, d'au moins 3 cm et le liant est composé d'un mortier de sable et chaux de couleur plus beige que M 25. Il faut noter que la face intérieure du mur est recouverte d'un enduit blanc comme pour M 25 (**Pl. 13-1 et 2**)(**Fig. 31**).

Le **mur 31** s'appuie et longe la face extérieure de M 20 (**Fig 20**). Large d'environ 0,50 m, il est constitué d'une seule assise de moellons apparemment montés à la terre.

Il faut noter que le mur n'occupe pas toute la largeur de la tranchée et s'arrête à un peu moins de 0,50 m de sa limite septentrionale par une pierre formant boutisse. Cette interruption coïncide à près avec l'apparition du rocher. On peut se poser la question de la fonction de ce mur et son rôle dans la stabilité de M 20 sur lequel il s'appuie.

1.3.3 - les murs 8 et 9 (**Fig 19**)

Les murs 8 et 9 constitue un même axe mais se distingue l'un de l'autre par la présence d'une entrée (**Fig. 19**). Ils ont été déjà étudiés en 2015. M9 n'a pas été dégagé cette année et présente la caractéristique d'avoir été particulièrement récupéré. Seule l'extrémité de cette récupération a été dégagée pour identifier son extrémité et retrouver par conséquent la largeur exacte de l'entrée du bâtiment. Il faut rappeler que les murs 8 et 9 sont dotés pour chacun d'un contrefort plat qui encadre cette entrée. La face interne de M8 est composée de pierres de taille d'une largeur moyenne de 35 cm et d'une hauteur de 25 cm. En revanche, contrairement à ce qui a été constaté pour les faces internes des autres murs constituant le bâtiment 4 (M25 et M20), il n'y a pas d'enduit recouvrant les pierres de parement (**PI. 14-1 et 2**). Le seuil est partiellement visible malgré la récupération de M9 (**PI. 14-3**). Il correspond à une ouverture de porte de 1,22 m et est constitué de deux rangées de pierres de seuil séparées par un bourrage de petits blocs lié à l'argile mais posé sur un lit de chaux. L'ensemble offre 0,92 m de profondeur. Deux grosses pierres dont une se devine par son empreinte dans le mortier (0,32 x 0,25 m sur une épaisseur de 0,12 m) sont présentes aux extrémités, au contact des deux montants de la porte. Elles sont complétées par une succession de pavés de plus petites dimensions (0,20 x 0,15 sur une épaisseur de 0,04 m) à la surface fortement usée par une fréquentation apparemment importante. On remarque même un alignement de petites pierres de calage pour fixer ces pierres centrales de seuil .

Le mode de fondation des murs 8 et 20 présente les mêmes caractéristiques que celui des murs constituant le bâtiment 7. Nous sommes en présence d'une semelle débordante constituée de mortier de chaux et de petites pierres (us 1447 pour M20 et 1420 pour M 8) (**PI. 15-1 et PI. 14-1 et Fig. 21 coupe B**). Dans ces couches, en particulier dans l'us 1420, ont été découverts quelques tessons de céramique non glaçurés à la pâte assez cuite dont une lèvre à petit bandeau de pot de type 2-2. Cette forme peut appartenir à une production qui se développe au XIIIe siècle. Un sondage pratiqué à l'intérieur du bâtiment et le long de M 20 a mis en évidence la tranchée de fondation du mur mais également d'autres creusements pouvant être mis en relation avec le mur (photo et Fig. 20). Il s'agit d'un creusement linéaire d'une largeur moyenne de 7 à 8 cm parallèle au mur, distant de 0,29 à 0,32 m de ce dernier et creusé dans le rocher sur une profondeur moyenne de 7 cm. Ce creusement s'élargit en milieu de sondage pour former une excavation quadrangulaire de 0,23 m de côté (**PI. 15-2**). Il est tentant d'y voir des témoignages d'un système d'échafaudage. L'ensemble est ensuite recouvert par le comblement de la tranchée de fondation du mur 20 dans lequel a été trouvée de la céramique similaire à celle découverte dans l'us 1420 (pot type 2-2). Cet aménagements constitués de creusements successifs traversent un niveau argileux rouge que l'on retrouve un peu partout sur le site, lui même étant posé sur le rocher.

Il faut également signaler un pendage du substrat rocheux. Il est reconnu à 27,18 m NGF au nord du mur 20 alors qu'il se trouve à 26,96 m NGF voire 26,67 m NGF au sud. Soit une différence d'environ 0,40 m sur 2,50 m de distance. Cela peut être une des explications de la présence de M 31.

1.3.4 - L'intérieur du bâtiment 4 et son abandon (**Fig 21**).

Le sol intérieur du bâtiment 4 est assez hétérogène et repose directement sur, soit le substrat rocheux, soit un niveau argileux rouge (us 1424 et us 1313) dans lesquels on retrouve quelques éléments céramiques du XIIIe siècle. Il recouvre une seule structure fossoyée lui étant antérieure (St 29) (**PI. 16-1 et Fig. 17**). Il s'agit certainement d'un trou de poteau d'un diamètre de 0,20 m avec pierres de calage et dont le comblement n'a hélas pas livré d'éléments datant.

Le sol est constitué d'une terre battue de couleur tirant sur le jaune (argile) parfois complétée par un niveau de graviers compacté (us 1299 au sud de la banquette témoin et us 1176, 1286 au nord) d'une épaisseur variable allant de quelques centimètres à 15 cm par endroit, conséquence d'une certaine fréquentation mais également en raison d'un substrat rocheux très irrégulier (**Pl. 16-2**). En effet, ce dernier, est composé de strates inclinées (**Pl. 17-1**). Les couches qui composent le sol ont livré de la céramique non glaçurée datable du XIe voire début XIIe siècle. Même si cet horizon général paraît assez "propre" (très peu de mobilier céramique, très peu de rejets alimentaires, quelques isolats dont un anneau et un fer à cheval), certains niveaux témoignent d'une certaine activité dans ce bâtiment. Il s'agit de recharges ponctuelles (us 1122 réalisée avec des résidus de chaux), ou plus étendues (us 1285) constituée de sédiment terreux, contenant parfois des poches de mortier et du mobilier céramique datable du XIIe siècle voire début XIIIe siècle (pots de type 2-2 ou 2-27, cruche 3-15). Ce dernier niveau a accueilli à sa surface un foyer situé à proximité de M 20 dont la présence se distingue par une légère rubéfaction du sol qui est devenue rouge à rosé. Nous retrouvons également (au sud de la banquette témoin) des poches parfois de recharges argileuses mélangées à de la chaux assez compactes (us 1304) ou alors d'origine détritique (us 1305) assez organique contenant des charbons de bois accompagnés de coquillages (**Fig. 17 et 21**). Ces us contiennent des tessons de céramique datables du XIIIe siècle.

Toutefois, il a été assez difficile de suivre ces différentes couches et d'identifier un horizon d'occupation général. En effet, les couches qui viennent d'être décrites ont été fortement perturbées par les phases de démolition qui ont accompagné l'abandon du bâtiment. Les us 1175, 1279, 1277 correspondent à des remblais composés parfois d'argile, de chaux délitée, de tuiles et quelques pierres de petits modules. Elles sont recouvertes par la suite d'un épandage plus massif composé d'un côté d'un lit important de tuiles provenant certainement de la toiture (us 1036). En raison de la quantité et de la présence d'éléments archéologiquement complets, un comptage et des prélèvements ont été réalisés sur cette couche. Ce niveau de tuiles est associé à un épandage de gros blocs, de pierres de parement qui résulte certainement de l'effondrement des murs du bâtiment 4 (us 1086, 1087)(**Pl. 17-2 et 3**). Ce niveau de démolition, et particulièrement certains des plus gros blocs, a traversé ponctuellement les couches sous-jacentes et perturbé les niveaux de sols du bâtiment.

On devine la présence d'un événement intermédiaire qui est intervenu au cours de l'abandon puis de la démolition du bâtiment. Une assise du mur 20 présente sur la face interne de son parement des traces régulières de rubéfaction sur toute la longueur du mur ainsi dégagé. Ces traces témoignent certainement d'un incendie et non d'un foyer ponctuel en raison de leur régularité et étendue. De plus les pierres ont du subir de manière importante l'action du feu puisque que certaines d'entre elles présentent des surfaces éclatées. Ces traces de rubéfaction ont également été observées mais de manière moins évidente sur le parement interne de M 8. En revanche, cette rubéfaction n'impacte qu'une seule assise, celle supérieure, alors que les niveaux inférieurs ne présentent pas ces stigmates, d'autant plus qu'ils accueillent encore l'enduit qui les recouvrait (**Pl. 13-1**) et lui-même est exangue de toute trace de rubéfaction. L'assise rubéfiée est par contre recouverte par le lit de tuiles (us 1036) qui a également livré un denier de Philippe IV le Bel (1295-1303). Cette limite correspond à peu près au niveau d'apparition de l'us 1175 qui, par sa présence, aurait protégé un parement ainsi enfoui au moment de l'incendie. Ce dernier a pu se déclencher alors que le bâtiment était en cours d'abandon et partiellement remblayé. Il a peut-être entraîné la destruction et la démolition totale de l'édifice et l'effondrement massif des élévations.

1.4. L'occupation en périphérie du bâtiment 4 (Fig. 14, 22 et 23)

1.4.1 - Des niveaux de circulation extérieurs

Le bâtiment est entouré par plusieurs niveaux extérieurs de circulation. On les retrouve au sud de M25, entre les bâtiments 4 et 7, à l'ouest de M 20 et au nord de M 8. Ce dernier secteur avait été étudié en 2015. Ces différents niveaux de sols sont généralement composés de la même manière : un lit damé de graviers et de petits galets dans un niveau argilo-sablonneux accompagné parfois de tuiles. On devine des recharges régulières mais difficiles à distinguer en raison de la nature de l'encaissant qui est parfois instable. On retrouve la même succession de niveaux de circulation, soit trois niveaux au sud et à l'ouest du bâtiment 4. Même si les altimétries ne sont pas les mêmes avec une différence d'environ 1 m, l'alternance entre les différents sols et les recharges correspond à la même puissance stratigraphique. Ce constat montre bien que la topographie sur laquelle s'est implantée l'occupation médiévale est particulièrement contraignante. L'espace de cour situé au nord du bâtiment 4 ne présente, quant à lui, que deux successions de sols extérieurs et pourrait correspondre à une fonction différente.

Pour la périphérie méridionale et occidentale du bâtiment, nous rencontrons un premier niveau de circulation (us 1372 (**PI. 9-1**) et us 1404 (**PI. 18-1**)) qui pourrait avoir précédé la construction du bâtiment 4. Il s'agit d'un niveau argileux rouge contenant un cailloutis assez dispersé avec la présence de céramique et de charbons de bois. La céramique présente les caractéristiques de productions du XI^e siècle voire du début du XII^e siècle. L'us 1372 est surmonté d'un niveau d'occupation (us 1367) correspondant à sa fréquentation.

Le remblaiement qui lui succède est plus complexe dans l'espace méridional. Il est constitué de plusieurs couches : us 1366 et 1361, deux niveaux de recharge de blocs calcaire assez important qui alternent avec une couche détritique, cendreuse et comprenant de nombreux coquillages. Ce niveau contient de la céramique des XII^e-XIII^e siècles.

Le deuxième sol est représenté par l'us 1357 au sud de M25 et l'us 1400 à l'ouest de M 20 (**PI. 18-3**). Il est composé d'un niveau de cailloutis particulièrement bien calibré. L'us 1404 (niveau de galets sur une préparation argilo-sablonneuse) est assez épaisse et est posée sur le sol précédent. Elle vient s'appuyer sur le substrat rocheux qui est visible à l'est du sondage au pied du mur 20. Toutefois, on se rend compte que ce dernier ne s'appuie pas complètement sur le rocher à cet endroit (présence de l'us 1454) et que 1404 paraît passer sous le mur 31. Il est tentant de voir également une antériorité de ce deuxième sol par rapport à M20 et M31.

Une série de recharges recouvre ce deuxième niveau de sol. Il s'agit pour la partie méridionale de l'us 1353 et des us 1384 et 1385 qui sont constitués d'un cailloutis, de tuiles et de sédiment sombre pouvant être interprété comme des témoignages de fréquentation des lieux. De la céramique datable du XIII^e siècle est présente dans ces niveaux.

Enfin, un troisième sol est présent à la fois au sud du mur 25 (us 1303) qui relie les bâtiments 4 et 7 (**PI. 10-1**). Il est constitué d'un cailloutis assez soigné complété par des fragments de tuiles. La surface patinée des pierres démontre une certaine fréquentation des lieux. A l'ouest du mur 20, le sol (us 1345) est constitué des mêmes composantes (**PI 18-2 et 3**). Ce dernier niveau comprend de la céramique glaçurée mouchetée et des lèvres de pots de type 2 (2-27 et 2-6) attribuable au XIII^e siècle. Les niveaux d'utilisation qui recouvre ces deux sols (us 1337 et us 1320) comprennent de la céramique facilement identifiable de la deuxième moitié du XIII^e et du XIV^e siècle. Il s'agit de pichets à décor incisé et de mortiers polychromes également décorés.

Ce dernier niveau de circulation est clairement contemporain des murs 25, 20 et 31. Il relie également les bâtiments 4 et 7. Il est intéressant de constater une différence altimétrique assez importante entre le sol intérieur du bâtiment 4 et les extérieurs du dernier état. L'intérieur du bâtiment présente déjà une pente vers le sud (reprenant la pente naturelle du terrain), soit 0,30 m sur 12 m de longueur. Les sols extérieurs ne sont pas au même niveau. La cour méridionale (entre M25 et M 29) est plus élevée que l'intérieur du bâtiment d'environ 0,30 à 0,40 m et largement plus (environ 1 m) que son équivalente occidentale. Cette dernière est par conséquent d'un niveau inférieur de 0,30 m par rapport à l'intérieur du bâtiment.

1.4.2 - Des aménagements postérieurs

On assiste à différents aménagements dont la caractérisation n'a pas été entièrement établie.

Un creusement (us 1328) a été mis en évidence le long de M 25 et a traversé le sol de cour us 1303 ainsi qu'un niveau de chaux (us 1296) qui recouvrait également le même sol. Ce creusement, d'une largeur minimale de 0,80 m ne suit pas l'intégralité du tracé du mur. Il atteint directement le substrat rocheux (**Pl. 11-1**). Son comblement composé de gros blocs calcaire (us 1292) comprend un lot assez important de céramique comme s'il avait pu servir de dépotoir. Les céramiques sont représentées par un ensemble de pichets glaçurés dont certains décorés par engobe et/ou incisions caractéristiques de la production saintongeaise du XIV^e siècle. La signification de ce creusement n'est pas clairement identifiée. Il pourrait s'agir d'une reprise en sous-oeuvre du mur 25. En effet, à cet endroit l'assise de fondation se distingue du reste du mur. Soit elle est vraiment plus large, soit à l'inverse elle n'est pas débordante (**Pl. 11**).

L'ensemble est recouvert par un niveau de démolition constitué de deux us (1271, 1278 et 1291) dont une composée principalement de tuiles, l'autre ensemble (1278 et 1271) est constitué de gros blocs provenant de la démolition du bâtiment. Ces blocs comprennent également des pierres de taille et de parement. C'est dans cet ensemble qu'un élément de décor floral sculpté a été découvert.

Un autre creusement (us 1403) apparemment postérieur au dernier état de sol de cour a été constaté dans le sondage à l'ouest des murs 31 et 20 (**Fig 20**). Il s'agit apparemment d'un creusement circulaire ou l'extrémité d'une structure plus importante située dans l'angle nord-ouest du sondage. Elle traverse avec certitude le sol 1400 et certainement le sol 1345.

Les niveaux d'occupation liés aux différents sols de cour ont été ensuite recouverts par un lit de tuiles (us 1329) à l'image des couches d'abandon retrouvées à différents endroits du site. Elle comprend des tessons de pichets saintongais très décorés de la deuxième moitié du XIV^e siècle voire du début du siècle suivant. Cette couche est en liaison avec un mur (M 30), orienté nord-sud, d'une largeur de 0,55 m (**Fig. 23 et Pl. 19-1**). Ce mur, monté à la terre, n'est visible que sur une seule assise et cette dernière n'est que partiellement conservée. Aucun sol, ni niveau de circulation n'y sont associés. Les moellons sont grossièrement équarris et présentent une face d'environ 0,10 à 0,20 m d'épaisseur sur une profondeur moyenne de 0,22 m. Il est à noter la présence d'un bloc taillé (face dressée) en réemploi. Ce mur pourrait être associé à un épandage de chaux (us 1302) d'une épaisseur de quelques centimètres dont on ne connaît pas encore la fonction (**Fig. 23 et Pl. 19-2**). Il s'agit de la seule construction appartenant à une phase contemporaine à l'abandon et démolition du site. L'ensemble est ensuite recouvert par un niveau de démolition (us 1261) composé de pierres décimétriques mélangées avec des fragments de

mortier de chaux beige/jaune. Ce niveau a livré des tessons de céramiques appartenant au XVI^e siècle.

1.4.3 - Des structures antérieures

Le sondage situé à l'ouest des murs 20 et 31 a révélé une structure creusée à même le substrat rocheux (**Fig 23 et Pl. 20-1**). Il s'agit d'une saignée (St. 39) pratiquée dans le substrat rocheux qui apparaît sous l'us 1400 (premier sol) et comblé par l'us 1404 composée d'un argile rouge annonçant le substrat rocheux. Cette couche contient des tessons de céramiques datables du XI^e siècle (lèvre plate d'un GT très cuit, présence de pâte chamotée).

Cette structure est orientée nord-ouest / sud-ouest, et profonde de 0,15 m et large d'environ 0,30 à 0,40 m sachant que cette structure se termine en milieu de sondage. Un alignement de pierres certainement de calage occupe le centre de ce creusement. S'agit-il d'une palissade ? Cette dernière est accompagnée au sud-ouest par un creusement circulaire partiellement visible dans la coupe méridionale (St. 40). Profond de 0,25 m il peut également s'agir d'un trou de poteau.

1.5 - L'extrémité sud-occidentale de la tranchée 1 :

L'espace se développant à l'ouest de M 30 après décapage n'a pas été fouillé sur environ 2,60 m pour des raisons de gestion de chantier. Le nettoyage de sa surface a permis de mettre au jour les us 1302 (épandage de chaux blanche) et us 1273 (niveau de remblai terreux contenant de nombreux restes coquillers (**pl. 19-2**)).

L'apparition plus à l'ouest des arases d'un mur orienté nord-est sud-ouest a orienté la fouille de manière plus approfondie dans ce secteur. Un mur est donc apparu dès le décapage, **M 21 (Fig. 30 et Pl. 20-2)**. Il se situe à environ 0,20 à 0,30 m de profondeur par rapport au terrain naturel.

Large de 0,67 m, il a été reconnu sur 5,50 m de longueur (**Pl. 21-1 et 2**). Monté à la terre, il est constitué de deux assises de moellons grossièrement équarris avec un bourrage interne. Les assises sont hautes en moyenne de 10 cm et irrégulières. Certains blocs, assez profonds jusqu'à 0,35 m, peuvent servir de boutisse. Ces deux assises reposent sur une rangée de gros blocs qui se distinguent de l'élévation par leurs dimensions et surtout leur hauteur (environ 0,20 m). Cette fondation est débordante par rapport à l'élévation sur sa face nord. L'extrémité occidentale du mur a été récupérée (us 1276).

Deux sondages ont été pratiqués de part et d'autre de ce mur ce qui permet de restituer la chronologie de ce secteur.

1.5.1 - Des creusements contemporains des premières phases d'occupation

Deux creusements ont été distingués dans ce sondage.

Un premier creusement est apparu au fond du sondage (**St. 42 (Fig. 24 et 26 et Pl. 22-1 et 3)**). Sa limite n'a été reconnue que sur quelques dizaines de centimètres sur un axe Nord-nord-ouest / sud-sud-est (à la perpendiculaire de M 21). Il entame le substrat rocheux sur plusieurs dizaines de centimètres et paraît atteindre des niveaux sablonneux sous-jacents, à moins que ces derniers constituent un remblai. Dans ce dernier cas, il pourrait s'agir de l'entrée d'une cavité. Le comblement (us 1407) est très meuble, particulièrement sablonneux. Il se distingue par la

présence de gros blocs et d'ossements animaux de grande taille non fragmentés. Il est recouvert par un autre comblement d'une autre structure (St. 41) qui paraît avoir traversé St. 42.

Le creusement **St. 41** orienté nord-ouest sud-est entame le substrat rocheux, lui-même surmonté d'un niveau argileux très compact (**Fig. 24 et Pl. 22-2 et 3**). Il a été reconnu sur une longueur de 1,80 m et d'une largeur de 0,75 m environ. On ne connaît pas ses dimensions réelles en raison de son développement sous le mur 21. Il n'a pas été possible de sonder de l'autre côté du mur pour des raisons de place. Vu l'exigüité du sondage, on ne peut caractériser ce creusement (fossé, fosse ?). Il est en revanche certain que ce dernier ne se retrouve pas dans le sondage situé plus à l'est au delà de M 30. S'il s'agit d'un fossé, soit il s'arrête avant, soit il change d'orientation. De plus la stratigraphie rencontrée dans le sondage pratiqué au nord de M 21 ne milite pas en faveur de la poursuite de ce creusement plus au nord de ce mur. Il est comblé par une couche (us 1406) assez homogène et très sablonneuse. On y retrouve des lits de coquillages dont de nombreuses coques complètes (deux valves fermées) parfois de petite taille comme si le sable avait été prélevé dans un environnement maritime. Cette us a livré un mobilier céramique non glaçurée datable du XIIIe siècle (présence de pots de type 2-27 et 2-7, de cruche de type 3-15).

Ces deux complements sont recouverts par une succession de niveaux de remblai alternant avec des recharges, voire des horizons de circulation, voire même des creusements (**Fig. 26 et Pl. 23**). La succession de ces couches est assez difficile à distinguer les unes des autres en raison de la présence importante de sable dans la composition de celles-ci.

Le comblement des creusement précédemment décrits est recouvert par une couche beaucoup plus sombre, à caractère organique (us 1402) contenant de la céramique du XIIe siècle, du charbon de bois, des coquillages. Ces derniers sont présents par une succession de lits assez denses composés quasi-exclusivement de fragments de coquillages (coques, moules,...) d'une épaisseur allant de 1 à 3 cm. Ce niveau a fait l'objet de prélèvement pour études. Cette US est recouverte par un niveau plus homogène composé de mortier de chaux lui donnant une couleur jaune. Ce niveau est assez fin de quelques centimètres du côté du mur 21 et devient plus épais jusqu'à 10 cm vers le sud.

Ce niveau est ensuite recouvert par un remblai (us 1395) contenant des nodules de chaux qui comprend cette fois-ci du mobilier céramique appartenant aux XII-XIIIe siècles. Ce niveau pourrait avoir été traversé par un creusement (us 1396) difficile à identifier situé au sud de M 21 qui n'existait pas encore à ce moment. L'ensemble est recouvert par des couches (us 1375 au sud de M 21 puis us 1374 et us 1397 au nord) à la composition plus organique et contenant de nombreux fragments de coquillages. Ces derniers niveaux paraissent être contemporains et se retrouvent sous la fondation de M 21. Ces couches contiennent clairement de la céramique appartenant au XIIIe siècle et qui commence à comprendre des tessons d'individus glaçurés (pichets à la panse striée et à la glaçure mouchetée épaisse).

C'est sur ces niveaux qu'est construit le mur 21 et sur lequel s'appuie une couche très organique voire cendreuse (us 1350) dans laquelle a été identifié un lot très important et varié de céramiques datable du XIIIe siècle (pots de type 2-27 avec décor estampé, trompe d'appel, mortier au décor estampé, charnier,...) (**Pl. 24-1**). Ce niveau comprend également une monnaie du comté du Poitou (frappe de Melle) datable de la fin du XIIe au début du XIIIe siècle.

Ces différents horizons sont caractéristiques de rejets domestiques comprenant de la faune, de la céramique et plusieurs objets dont une paire de forces bien conservée.

1.5.2 - Les niveaux de démolition et la construction de M 21

Cette US 1350 est recouverte par deux niveaux de remblais qui peuvent être contemporains mais qui se distinguent par leur composition, les us 1348 et 1349. L'us 1348 est composé de nombreux blocs d'argile lui donnant une couleur plutôt jaune, elle est complétée par de nombreux nodules de chaux et de la tuile. Tandis que l'us 1349 se distingue par la présence assez dense de fragments de torchis dont un échantillon a été prélevé pour étude (**Pl. 24-2**). Ces deux niveaux font clairement penser à remblai qui fait suite à la démolition de parois de murs en torchis. Les éléments céramiques découverts dans ces niveaux pourraient être datables du XIII^e siècle voire plus récent (présence de pot de type 4-4).

C'est dans ces niveaux de démolition qu'a été construit le mur 21. On y distingue nettement sa tranchée de fondation (us 1351) et son comblement (us 1352).

Les couches associées au mur 21 sont les us 1297 (principalement située au nord de M21) et 1269 qui la recouvre mais se distingue par sa teneur en matière organique plus importante (**Pl. 24-3**). Ces niveaux se caractérisent par une couleur très sombre, d'origine certainement organique. Ils contiennent de très nombreux coquillages et de restes de faune ainsi qu'un volume assez considérable de céramiques. On y retrouve de la céramique glaçurée verte mouchetée épaisse. Elle est agrémentée d'un décor soit estampé (ocelles, "pied de biche") soit des décors à la molette sur bande appliquée. On y retrouve des pots (type 2-27) et des cruches (type 3-11) ainsi que des fragments de vases-réserve. Nous sommes en présence ici de zones d'épandage de poubelles et rejets en tout genre. On retrouvera ce genre d'épandage détritique sur l'autre branche, cette fois nord-ouest, de la tranchée 1. Niveau qui a également livré un nombre important de céramiques (us 1262).

L'us 1297 a livré un denier des comtes d'Angoulême de la deuxième moitié du XII^e siècle.

1.6 - Le bâtiment 5 et ses abords

Ce bâtiment avait été repéré lors de la campagne 2015 (**Fig. 28**). Il était caractérisé par les murs 7, au sud, et 15 et 16, au nord. Le mur 16 semble doubler le mur 15 en raison de l'ancrage du bâtiment dans le relief en pente de cette partie du site. En effet, le bâtiment 5 s'inscrit dans la pente naturelle, il est en partie enterré et les murs qui le composent dans sa partie orientale servent de mur de soutènement. Il n'est pas impossible que M16 ait été construit pour renforcer M15 en le doublant. Un sondage pratiqué en 2015 avait révélé la présence d'un sol intérieur en terre battue (us 1190). La fouille de 2016 a voulu élargir ce premier sondage pour comprendre l'organisation du bâtiment et le prolongement de M 7. Des coupes ont été réalisées à l'intérieur du bâtiment pour mettre en évidence les phases d'occupation puis d'abandon. On ne reviendra pas sur les murs 15 et 16, déjà décrit dans le rapport de 2015. On peut seulement préciser que M 15 a fait l'objet d'une récupération à son extrémité occidentale (us 1279 et us 1287).

1.6.1 - Le mur 7

Ce mur a été reconnu sur 3,30 m et présente une interruption au sud-ouest (**Pl. 25**). Cette dernière est composée de pierre de taille de qualité particulièrement bien layées. Large de 0,70 m, le mur est installé sur le rocher et celui-ci a du être décaissé pour accentuer la profondeur du niveau de circulation du côté intérieur du bâtiment. Trois niveaux d'assise sont visibles de part et d'autre mais de composition différente selon les faces. Les assises de la face sud sont assez

régulières, d'une hauteur moyenne de 0,20 m tandis que la face nord (côté intérieur du bâtiment) est plus irrégulière et a pu être recouverte par un enduit. Tandis que la dernière assise correspond aux modules de la face méridionales, les deux assises inférieures, au contact du rocher sont composées de blocs grossièrement équarris, plus importants (allant jusqu'à 0,35 m de côté) et présentant des joints très larges. Certains blocs ont été posés pour boucher des failles du rocher et rattraper ses irrégularités afin de stabiliser ainsi les fondations (**fig. 25 et Pl. 26-1**). Les joints ont été en partie recouverts par du mortier de chaux qui pourrait constituer le reste de cet enduit. Autrement, le liant paraît être composé de terre argileuse. Le constat est identique pour les murs 15 et 16. En revanche, le mortier de chaux accompagne les pierres de taille qui composent l'extrémité du mur 7. Des résidus de ce mortier de couleur blanche sont visibles sur les faces externes des pierres. L'utilisation de ces blocs taillés correspond non seulement à l'emplacement d'une possible entrée, même si aucune feuillure n'a été observée, mais également à un changement de substrat naturel. En effet, l'extrémité du mur est ancrée dans un substrat argileux rouge alors que le reste du mur est posé à même le rocher qui aurait pu être préparé pour l'accueillir. Par ailleurs, on constate que cette extrémité de mur présente non seulement un mode de construction différent mais également une largeur légèrement plus importante que le reste du mur. S'agit-il d'un ajout ? du témoignage d'une modification du bâti ?

1.6.2 - L'intérieur du bâtiment 5

L'intérieur du bâtiment est excavé par rapport aux niveaux de circulation extérieurs (**Pl. 26-2**). On observe une différence d'environ 0,50 m par rapport au sol de cour (us 1127) qui le borde au sud et de 0,90 m par rapport au sol de cour (us 1283) septentrional. Le sol (us 1300 et 1190) est composé d'argile battue et son niveau est irrégulier puisqu'il présente un pendage assez marqué vers le nord (**Pl. 27-1**).

Ce niveau, composé d'une succession de recharges, comprend de la céramique datable des XIIIe-XIVe siècles.

Un foyer (us 1255) avait déjà été repéré en 2015 au pied du mur 16. Une autre zone de rubéfaction l'a été cette année le long de M7. Le foyer est plus important couvrant une longueur de 0,40 à 0,50 m. De gros blocs posés de champ pourraient servir d'encadrement à cette structure qui pourrait être assimilé à une cheminée installée le long du mur (**Fig. 29 et Pl. 27-2**).

Les niveaux de circulation contemporains du bâtiment :

Au sud le bâtiment est bordé par un sol de cour gravillonné de belle qualité (us 1127). Ce dernier est posé sur un niveau de préparation argileux, assez hétérogène comprenant des pierres décimétriques, de la tuile et des fragments de chaux (travail de préparation ?) (us 1362) dans lequel a été trouvé de la céramique non glaçurée (pots 2-2, 2-27, cruche 3-1) pouvant appartenir aux XIIe-XIIIe siècles. Cette couche recouvre le comblement (us 1387) de la tranchée de fondation de M7 qui a traversé les niveaux antérieurs (us 1381, 1388, 1390, ...).

Au nord, le mur 15 est ancré dans le substrat naturel sur lequel est installé un lit de graviers,...

Les couches d'abandon et de démolition du bâtiment se décomposent comme suit (**Fig. 30 et Pl. 28-1 et 2**) :

Le sol est recouvert par une couche de tuiles parfois assez dense (us 1181) qui est à son tour recouverte par deux niveaux de démolition composés principalement de blocs calcaire parfois assez imposants (us 1163 et us 1272) à l'image de ce qui a été rencontré dans les bâtiments voisins 4 et 7. L'us 1163, premier niveau de démolition, se distingue de l'autre niveau supérieur par la couleur jaune du sédiment qui le compose (présence d'argile), alors que l'us 1272 est constituée

d'un sédiment beaucoup plus sombre. S'agit-il du témoignage d'une destruction en deux temps comme on a pu le constater pour le bâtiment 7 ? Ces couches ont livré de la céramique aux formes variées : pichets saintongeais très décorés (peint oiseaux et blasons, incisé,...), couvercle, gourdes, tasse, mortier décoré, datable de la deuxième moitié du XIV^e voire du début du siècle suivant. Il faut noter l'association vaisselle de table très décorée, mortiers également décorés et tasses, qui sont les marqueurs habituels d'un certain statut social et pose la question sur la fonction du bâtiment 5.

1.6.3 - Les occupations antérieures au bâtiment 5

Un sondage a été pratiqué à l'extrémité occidentale du mur 7 en vue de comprendre dans quels contextes s'est implantée la construction (**Pl. 25-2**). La tranchée de fondation de M7 (us 1394) a traversé des sédiments argileux, plutôt de couleur jaune à orangée. L'us 1358 de couleur jaune, peut constituer un niveau de circulation sur lequel on retrouve de nombreux fragments de charbon de bois. Il recouvre un autre niveau de couleur orangé qui pourrait correspondre également à un premier niveau de circulation (us 1390). Ces deux us présentent un pendage vers le nord ce qui annonce éventuellement une anomalie topographique qui a ensuite été utilisée ou accentuée pour créer l'intérieur excavé du bâtiment 5. Ces couches reposent ensuite sur un niveau argileux recouvrant le substrat naturel (soit rocheux soit argileux) contenant de la céramique datable plutôt du XII^e siècle malgré un échantillon assez faible (pas de formes glaçurées, pâte très cuite, pot 2-2, cruche 3-6) (us 1388 et 1381). Il faut noter la présence d'un lit d'huîtres au sommet de ces niveaux argileux anciens, phénomène que l'on a déjà rencontré en 2015 dans la tranchée 3. Le décapage du substrat rocheux a mis en évidence un creusement (St. 38) situé au sud de M 7 (**Fig. 32 et Pl. 29**). De forme rectangulaire (0,13 m x 0,25 m) il est profond de 0,07 à 0,10 m. Il peut s'agir d'un trou de poteau quadrangulaire n'ayant pas eu besoin de pierres de calage en raison de la nature et la stabilité de l'encaissant. En revanche, son creusement n'a pas été observé dans les u.s. supérieures, sa découverte s'étant faite au moment du décapage du substrat rocheux. Il est en revanche certain qu'il n'appartient pas aux phases liées à la construction de M7.

1.7 - Au nord du bâtiment 5

Un espace de cour composé d'un épandage de cailloutis (us 1283) se développe sur environ 4,20 m (**Pl. 30-1**). Le décapage de ce niveau a révélé en limite de la berme orientale du sondage un ensemble de pierres apparemment désorganisées (us 1451) mais qui est suffisamment dense pour faire penser à la proximité d'une structure ou d'une maçonnerie (**Fig. 28**).

Ce sol s'appuie sur M 22 qui est ne composante de la structure 32.

1.7.1 - La structure 32, puisard ? Latrines ? (Fig. 34)

Un ensemble de trois murs (M 22, 23 et 33) et un trou de poteau (St 31) compose une structure excavée (**Pl. 30-2**). Les murs 22 et 23 forment un angle et constituent le parement d'un creusement quadrangulaire. Ce parement est lié à la terre. L'arrière est complété par un bourrage de moellons décimétriques (us 1290 et 1268) formant ainsi une plate-forme incrustée dans le substrat qui a été préalablement décapé. Il est stabilisé par un liant argileux de couleur rouge. Cette plate-forme est large d'environ 0,90 m au sud et 1,10 m à l'ouest est épaisse d'environ 0,60 m. Elle est complétée par un mur (M 33) qui avait été préalablement installé à l'ouest de la structure en vue d'en créer une limite et de la renforcer. En effet, à l'ouest, le substrat naturel de nature argileuse est plus bas qu'au sud de St 32.

Deux indices laissent à penser à la présence d'une toiture qui protégeait cette structure.

Il s'agit tout d'abord d'un poteau d'angle (St 31) installé dans le blocage (us 1290)(**Pl.31-2**). L'espace permettant de l'accueillir mesure 0,40 m de côté pour une profondeur de 0,60 m. Il n'est pas impossible que le poteau corresponde à ces dimensions en raison de l'absence de pierres de calage et de son ancrage dans un blocage en pierres correspondant à l'us 1290. Son comblement est hétérogène et 4 couches ont pu être distinguées (us 1370, 1409, 1410, 1411). Deux d'entre elles (1370 et 1410) ont livré du mobilier céramique datable des XIe-XIIe siècles.

Le deuxième indice correspond à un niveau de tuiles plus ou moins complètes (us 1408) qui s'appuie sur M 33 et dont la densité diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de ce dernier (**Fig. 36 et Pl. 32-1**).

La structure 32 a été fouillée dans sa partie supérieure sur 0,72 m de profondeur ce qui a permis d'observer que les murs de parement (M 22 et 23) sont appuyés sur le rocher et présentent une élévation de 0,50 m, soit 4 assises de moellons irréguliers grossièrement équarris (**Pl. 31-1**). Le creusement de cette structure se poursuit en conséquence au delà, à travers le rocher. Plusieurs couches composent son comblement : 1359 (présence de blocs calcaire, nodules de mortier et tuiles), 1363 (quelques moellons, sédiment plus jaune et présence d'huîtres), 1365 (niveau de prélèvement pour tamisage), 1373 (sédiment marron clair). Les éléments céramiques contenus dans ces différents correspondent aux XIIIe-XIVe siècles pour les couches supérieures et aux XIIe-XIIIe siècles pour les deux niveaux inférieurs.

La partie occidentale de cette structure (M 33 et us 1408) est ensuite recouverte par des niveaux de démolition composés toujours de tuiles et de pierres décimétriques. Ces niveaux (us 1393 et 1312) (**Pl. 32-2**) contiennent de la céramique du XIIIe siècle avec une certaine variété de formes : vase-réserve, trompe d'appel, tonnelet, couvercle et pots.

1.7.2 - Un grand espace ouvert dans la partie nord-ouest de la tranchée 1

Une branche occidentale a été ouverte à partir de l'extrémité septentrionale de la tranchée 1 sur 32 m. (**Fig. 33 et 35**)

Pour des raisons de temps, elle n'a pas pu être observée sur sa totalité. En raison de la nature de l'occupation révélée après la phase de décapage, soit un épandage détritique mélangé à des épandage pierreux sur plusieurs dizaines de mètres, il a été décidé de réaliser seulement quelques sondages. En effet, la fouille minutieuse de cet ensemble complexe et mélangé prenait beaucoup de temps de fouille, sans compter les nécessaires prélèvements à caractère environnementaux.

Un premier sondage long de 7,5 m a permis d'atteindre le substrat naturel. Il est constitué par une argile rouge qui a pu servir de paléosol (us 1429) sur lequel a été installé un lit de petites pierres servant de niveau de circulation (us 1330) (**Pl. 33-1**). Il peut appartenir à la première phase de l'occupation du site telle qu'on la rencontre dans les différentes tranchées de sondage. Ce dernier est ensuite recouvert par des épandages de pierres (us 1393) mélangées à de la tuile. On y retrouve de la céramique du XIIIe siècle. Ce niveau peut être associé à plusieurs épandages rencontrés à différents endroits de cette partie occidentale de la tranchée 1. On retrouve l'us 1354 constituée principalement de blocs calcaire dont l'assemblage ne permet pas de savoir s'il s'agit d'épandages successifs permettant une stabilisation de sols de cour extérieure ou un simple remblai. Il a été distingué de manière artificielle l'us 1267 en raison d'une possible organisation

des blocs calcaire (**Fig 35**) formant un alignement nord-sud. Il en est de même pour l'us 1355 composé de blocs pouvant marquer une limite dont la signification est encore inconnue (**Pl. 33-2**).

L'ensemble est recouvert, avec une interpénétration difficile à distinguer, par un remblai assez meuble, très organique constitué par de nombreux restes alimentaires en particulier coquilliers (**Pl. 33-3**). Il est composé d'huîtres, mais également de coques, pétoncles et palourdes (photo) que l'on retrouve en grande quantité sous forme de poches de quelques mètres carré de surface allant jusqu'à une dizaine de centimètres d'épaisseur. Ce volume a motivé de nombreux prélèvements pour étude archéozoologique (environ 700 litres de prélèvement). Cette couche a également livré un très abondant mobilier céramique aux formes variées : pots, cruche, tonnelet, couvercle, pichets décorés. L'ensemble faisant penser à un vaisselier des XIIIe voire XIVe siècles.

On retrouve cette zone de rejets, de poubelle dans la partie méridionale de la tranchée 3 mais avec un empierrement moins important.

L'ensemble de ces niveaux de rejet (us 1354, 1262) offrent une puissance stratigraphique de plus de 0,40 m d'épaisseur. L'us 1262 a livré un denier de Richard Coeur-de-Lion de la deuxième moitié du XIIe siècle.

Devant la richesse matérielle de ces couches, une nouvelle section n'a pas été fouillée sur 5 mètres. Un sondage a par contre été ouvert en extrémité de tranchée en raison de la découverte, suite au décapage mécanique, d'un mur.

1.7.3 - Le mur 24

Un mur orienté nord-sud et large d'environ 0,60 m est apparu suite au décapage en extrémité de tranchée (**Fig. 35 et Pl. 34-1**). Il a été partiellement récupéré. Le mur 24 est composé de moellons grossièrement équarris montés à la terre sans être véritablement associés à un bourrage interne. Une seule assise est visible, composée de pierres d'une largeur moyenne de 0,15 m à 0,20 m et d'une profondeur allant jusqu'à 0,40 m. Il est fort probable qu'il s'agisse d'un solin pour une élévation en architecture mixte (terre et bois) à l'image de ce qui a été rencontré dans les tranchées 2 et 3.

On peut imaginer que l'intérieur du bâtiment matérialisé par M 24 se situe à l'ouest de ce dernier. En effet, on y retrouve un lit de tuiles (us 1321) que d'un côté du mur alors que le niveau équivalent à l'est est composé d'un remblai plus homogène. Il existe également une distinction de part et d'autre du mur pour les niveaux sous-jacents. L'us 1439, à l'ouest, est constitué d'un remblai de pierres pouvant faire penser à une phase de démolition tandis que l'us 1440 est assez proche de 1322 qui la recouvre mais caractérisée par une forte concentration d'huîtres. Ce niveau d'huître annonce un empierrement (us 1441) qui est antérieur à M24 (**Pl. 34-2**). Ce niveau d'huître se rencontre un peu partout sur le site et caractérise ces empierrements, niveaux de circulation des premières phases d'occupation du site. A ce titre, il n'est pas impossible que 1440 soit antérieur à M24 d'autant plus qu'il contient de la céramique des XIe-XIIe siècles.

2. Tranchée 2

La tranchée 2, initialement ouverte en 2015, a été prolongée vers le nord et vers le sud pour comprendre l'environnement du bâtiment 9 découvert l'année dernière (**Fig. 38**).

L'extension vers le nord, de 10 mètres, avait pour objectif de s'approcher au plus près de la rupture de pente annonçant la limite du promontoire et l'amorce d'une pente très abrupte (**Pl. 35-1**). L'année 2015 ayant montré une occupation en périphérie du site, il était indispensable d'en distinguer les limites et d'identifier d'éventuelles structures défensives ou qui matérialiseraient d'une manière ou d'une autre l'espace habité (palissade, mur,....).

L'extension vers le sud d'une longueur de 9 mètres, légèrement décalée par rapport à l'axe initial de la tranchée 2, avait un double objectif. Il s'agissait d'abord de caractériser un espace occupé au sud de la tranchée 2015 et délimité par le mur 3. Ensuite, le sondage devait atteindre une anomalie signalée par la prospection géophysique présentant les mêmes caractéristiques que celle identifiant le bâtiment 5 (espace excavé) (**Fig. 45 et 46**).

2.1 - L'extension sud (Fig. 40)

Le décapage a tout de suite montré que le substrat rocheux était souvent affleurant principalement dans la partie centrale de l'extension. Cette zone centrale n'a rien révélée. En revanche, le décapage et nettoyage du substrat aux deux extrémités a très vite révélé que la roche avait été travaillée et entaillée pour y installer deux espaces anthropisés.

2.1.1 - L'espace sud (St. 35 et St. 44)

Le rocher a été entaillé sur un axe sud-est nord-ouest marquant parfois des paliers.

La **structure 35** correspond à l'emplacement certainement d'un poteau d'assez grande dimension. En tenant compte des pierres de calage et de la surface aplanie du rocher pouvant accueillir la base du poteau, on pourrait envisager un diamètre ou une section de 0,40 m. Cette base présentait des traces de mortier de chaux comme si ce dernier avait participé à stabilisation de la structure. On retrouve à peu près ces mêmes dimensions pour des structures similaires St. 43 (2016) et St. 14 (2015) (**Fig. 40 et Pl. 35-2**).

Il peut être associé à une autre structure, St. 44, qui correspond à une grande excavation, visible en prospection géophysique. Seul un angle situé à l'extrémité méridionale de la tranchée a pu être observé et a fait l'objet d'observations ponctuelles et par paliers (**Pl. 36-1**). Son fond n'a pas été atteint malgré deux paliers qui ont atteint les 1,70 m de profondeur par rapport au sommet du rocher. Pendant la fouille, nous avons distingué 5 niveaux de comblement (us 1412, 1419, 1430, 1426, 1436, 1437).

Les deux niveaux les plus profonds (us 1436 et 1437) sont de plus en plus sablonneux comprenant un sable jaune tel qu'on peut le rencontrer à l'état naturel. Ils sont recouverts par un niveau intermédiaire (us 1430 et 1426) sur lequel s'installe un remblai composé de pierres et blocs parfois assez imposants (us 1419). Ces différentes couches ont livré un mobilier céramique qui pourrait être assez homogène dans sa datation. On retrouve principalement un vaisselier assez diversifié du XIIIe siècle voire du début du siècle suivant (couverts, pots, cruches, vases-réserve, mortier, gourde,.....).

2.1.2 - L'espace nord

Le rocher est également aménagé au nord sur les mêmes axes que précédemment. Il accueille au nord de cette extension une zone d'habitat que l'on appellera bâtiment 9 et qui correspond à celle déjà identifiée en 2015 (**PI. 36-2**). Le sol est constitué du substrat sur lequel une couche d'occupation a pu être observée sur l'ensemble de l'espace habité (us 1416). Elle est composée de sable de couleur jaune à rouge (**PI. 37-1**). Ce niveau a été perturbé à deux endroits.

Une légère dépression (us 1414) est accolée à la limite sud-ouest de l'habitat. Elle est remplie par un sédiment sablonneux un peu plus foncé et comprend de la céramique éclatée mais posée à plat. On y retrouve également un fond de mortier retourné et qui a du servir de base à une activité non identifiée (**PI. 37-2**). Il présente des traces de rubéfaction sur une face.

L'autre dépression est beaucoup plus importante et profonde (us 1415). Elle occupe le centre de la zone étudiée et se poursuit au delà de la coupe de la tranchée. Elle est comblée par de gros blocs calcaire dont des éléments de parement (**PI. 37-3**). Ces derniers n'ont pas été démontés.

La céramique présente dans ces deux creusements est datée du XIII^e siècle voire au début du siècle suivant.

Plusieurs foyers complètent cet intérieur de bâtiment (us 1413, 1417 et 1418). Deux sont assez proches l'un de l'autre, au sud à proximité du rocher. Le troisième est beaucoup plus étendu et se situe en limite septentrionale de la tranchée de sondage.

Une autre structure (**St. 43**) est apparue après nettoyage du sol 1416. Il s'agit d'un creusement circulaire d'environ 0,40 m de diamètre et d'une profondeur de 0,30 à 0,50 m (**PI. 38-1**). Elle est implantée dans l'angle sud-est formé par le rocher, creusée à même de ce dernier et sans pierres de calage. Il était difficile de pouvoir distinguer son creusement par rapport aux niveaux supérieurs en raison de la nature très sablonneuse du sédiment. Elle a été découverte au moment du décapage du sol jusqu'au substrat naturel. Toutefois, le comblement de ce trou de poteau (us 1421) contenait de la céramique plus ancienne, du XII^e siècle (un seul individu malgré tout), que celle découverte dans le niveau d'occupation de cet habitat. On pourrait imaginer une structure antérieure à la dernière occupation de cet habitat. On pourrait également la mettre en relation avec la structure 14 découverte l'année dernière, elle aussi dans un angle de l'aménagement du rocher qui a permis d'accueillir cet habitat.

L'ensemble est recouvert par un niveau d'abandon composé d'abord d'un sédiment sablonneux jaune, lui-même recouvert par un lit de tuiles (us 1368), indice du type de couverture de cet habitat, puis par un épandage de pierres (us 1346) correspondant à l'effondrement des élévations (**PI. 38-2**).

2.2 - L'extension nord (Fig. 39)

Cette extension concerne un terrain en pente et dont le substrat est exclusivement composé de sables ce qui rend particulièrement difficile l'interprétation stratigraphique (**PI. 39-1**).

Après décapage et nettoyage de l'us 1259 qui est assez sombre, de nature organique et comprenant de nombreux rejets domestiques (reliefs de repas et céramiques). Cette couche paraît correspondre à un espace de poubelle de l'occupation située au coeur du promontoire, rejet pratiqué par ailleurs sur un terrain en pente. Ce constat avait déjà été observé l'année dernière dans la tranchée 4. Le mobilier rencontré dans cette couche s'étale des XI^e-XII^e siècles au XIII^e début XIV^e siècle montrant une fréquentation continue sur un temps long.

En revanche, cet épandage recouvre plusieurs structures dont certaines ont été difficiles à identifier (**PI. 39-2**).

2.2.1 - La structure 28

Cette structure est constituée de pierres décimétriques dont l'alignement forme un angle avec des orientations qui respectent les axes déjà observés pour les bâtiments précédemment décrits. Il pourrait s'agir de pierres de calage d'une structure légère. Certaines pierres présentent de légères traces de rubéfaction. Il faut noter la présence, parmi ces blocs, de tessons en pâte grossière chamotée dont la production est généralement datée des Xe-XIe siècles pour la région⁹.

2.2.2 - Les structures 27 et 30

Il s'agit de creusements situés en contrebas de la structure 28. A l'origine, il était envisagé deux structures distinctes correspondant aux deux numérotations. En revanche, la fouille dans ce contexte sablonneux rend particulièrement difficile l'évaluation de leurs limites respectives. Ce qui a abouti sur le plan à une délimitation approximative globale. Celle-ci mesure environ 1 m sur 0,75 m. Son comblement se caractérise par un sédiment très charbonneux contenant du mobilier datable du XIIe siècle voire avant.

Ce sont les deux seules structures rencontrées dans cette extension de sondage. L'ensemble est constitué d'un sable particulièrement meuble jusqu'à la rupture de pente qui est à cet endroit particulièrement marquée.

⁹ VEQUAUD B. (2003) – Chrono-typologie de la céramique de Poitiers et approvisionnement de la ville. In : HUSI (Ph.) dir. - *La céramique médiévale et moderne du Centre-Ouest de la France (11^e – 17^e siècle)*. Chrono-typologie de la céramique et approvisionnement de la vallée de la Loire moyenne. Tours : FERAC, 2003, p. 67-78.

3. Tranchée 3

La grande tranchée 3 ouverte en 2015 a été prolongée en 2016 vers le sud de 10 mètres (**Fig. 42**). L'objectif principal était de pouvoir comprendre une stratigraphie particulièrement complexe dans ce secteur de recharges permanentes sur une épaisseur de quasiment un mètre. L'autre but du sondage était reconnaître le niveau du substrat naturel afin d'en évaluer le pendage et d'estimer ainsi la puissance stratigraphique de cette partie centrale de cette plate-forme.

3.1 - Les occupations anciennes (**Fig. 43**)

Le substrat a été atteint en extrémité de tranchée à la côte 28,40 m NGF ce qui correspond à peu près au niveau d'apparition du rocher à l'autre extrémité de la tranchée au nord. On constate dans cette partie centrale de la plate-forme un niveau assez plan du substrat rocheux. Il est constitué d'un sédiment argilo-sablonneux de couleur orangé à rouge (us 1453) sur lequel a été repéré un foyer accompagné par une couche de cendres (us 1438). Il pourrait s'agir d'un paléosol qui est recouvert par un autre niveau argileux contenant des charbons de bois et de la céramique datable du XI^e siècle voire du siècle suivant.

Ce niveau argileux est ensuite recouvert par le premier sol véritablement constitué de graviers et petites pierres damées dans un sédiment argileux (us 1333) couvrant une bonne partie méridionale de la tranchée. Il coïncide avec un autre niveau de circulation découvert en 2015 (us 1211 renuméroté 1335 en 2016). Ce sol était particulièrement bien réalisé, composé de galets plus ou moins gros faisant penser à un sol de cour (**Pl. 40-1**). Il se distingue ainsi par le soin apporté à sa réalisation avec le sol us 1333 qui se situe pourtant sur le même plan de circulation. Ces sols sont recouverts par des niveaux d'occupation (us 1210 et 1318) assez organiques formant de multiples recharges

Ces niveaux de circulation (sol de cour ?), sont traversés par deux creusements : us 1392 et us 1449.

Il s'agit tout d'abord d'un unique trou de poteau (**St 36**) (creusement us 1392 et comblement us 1391) d'un diamètre moyen de 0,20 m et profond de 0,33 m (**Pl 40-2**). Il peut accueillir un poteau d'une section ou d'un diamètre de 0,12 m si l'on tient compte des pierres de calage présentes dans son comblement et à ses abords. Son comblement a livré de la céramique non glaçurée à la pâte surcuite pouvant être datable du XIII^e siècle.

Le deuxième creusement (us 1449 et son comblement us 1360) correspond à **une tranchée** large d'environ 1,10 m et dont on a retrouvé l'extrémité. Son comblement n'a pas pu être intégralement fouillé mais a livré de la céramique datable des XI^e-XII^e siècles. Il est difficile actuellement d'en caractériser la fonction même s'il est probable qu'il s'agisse d'une empreinte de structure démontée et récupérée (**Pl. 40-1**). Toutefois, on peut remarquer deux choses.

- Ce creusement se situe au contact des deux sols qui sont contemporains (us 1211 et us 1333) mais se distinguent par leur conception et la qualité des matériaux utilisés.
- Il est orienté nord-est sud-ouest ce qui correspond aux orientations générales du bâti rencontré sur le site. De plus, une structure d'époque postérieure, M 17, construite après remblaiement à proximité du creusement us 1449, reprend cette même orientation.

Il est fort probable que ce creusement constitue une limite (espace de voirie, zone d'habitat,...) qui perdure dans le temps et prend d'autre forme au cours des périodes postérieures, soit le mur 17.

La fouille des niveaux supérieurs a laissé entrevoir la présence d'un creusement important qui se distingue à travers le tassement de la stratigraphie visible uniquement sur la coupe orientale de la tranchée (voir **coupe D Fig. 36**).

En effet, le sol us 1333 est également perforé par un creusement visible en limite de coupe orientale de la tranchée (us 1448). Seul son extrémité est visible et il doit se poursuivre vers l'est. Il est tenant de l'associer au creusement précédent (us 1449). Toutefois, il doit être plus profond car le tassement de son comblement a provoqué un effondrement des niveaux d'occupation postérieurs.

Il faut noter également que la périphérie du comblement de ce creusement (us 1435) était composée de blocs de bri assez purs. (**Pl. 41-1**).

3.2 - L'occupation du XIIIe siècle

Un mur (M17) est construit dans l'us 1210. Il s'agit en réalité d'un alignement de pierres de 0,20 m de côté dont la face dressée est posée face au nord et sert de limite à un niveau de circulation 1203. Ce dernier est de qualité, composé de galets aménagés de manière régulière. L'arrière de ce muret est partiellement recouvert par un autre niveau de circulation (us 1201) qui recouvre les couches antérieures us 1210 et 1318) (**Fig. 42 et Pl. 41-2**). La différence de niveau entre les deux sols, de part et d'autre de M 17, est de 0,12 m comme si ce dernier servait de trottoir à une voirie (us 1203) reprenant l'axe précédent (us 1211) mais sur une surface plus limitée en raison de la présence de M17.

Ensuite ces niveaux de circulation sont progressivement ennoyés par du remblai de pierres décimétriques (us 1317), lui-même recouvert par des niveaux de rejet à caractère organique et contenant de nombreux coquillages (1316) et des recharges d'argile jaune mélangée à de la chaux (us 1311). En fin l'ensemble est à nouveau recouvert par une recharge de sédiment argileux contenant des pierres et parfois des blocs de chaux (démolition d'un bâtiment proche ?)(us 1284) (**Fig. 36**). Cette couche montre un pendage assez marqué suite certainement au tassement du creusement us 1448. Le même tassement se retrouve pour les couches suivantes, les plus récentes.

Tous ces niveaux contiennent du mobilier céramique datable principalement du XIIIe siècle.

3.3 - Une anomalie

L'us 1310, située en extrémité méridionale de la tranchée, apparaît au même niveau que 1316, 1317, voire 1284 et 1298 par endroit. Il s'agit d'un agglomérat de pierres de petit calibre (10 à 15 cm) dont un grand nombre est rubéfié (**Pl. 42-1**). La matrice qui les enchâsse est assez sombre (cendre, charbon) et contient de nombreuses boulettes d'argile cuite. L'épaisseur de ce niveau correspond à une rangée de pierres, soit une dizaine de centimètres. Ce niveau occupe toute la largeur de la tranchée et présente une limite courbe. Sa fonction est pour l'instant indéterminée : sole de foyer ? blocage ? ou alors un niveau de démolition d'une construction liée au feu et qui a servi par la suite d'empierrement ? En effet, même si l'ensemble paraît compact, sa structure est hétérogène : les boulettes d'argile sont parfois associées à de la terre, les pierres ne sont pas toutes rubéfiées de manière régulière et paraissent être en position secondaire....

3.4 - Des recharges successives

L'us 1284 marque une césure dans la stratigraphie de ce secteur. D'ailleurs sa surface était assez compactée en raison d'une circulation dense.

Elle est recouverte par des remblais plus ou moins épais. L'us 1265 (équivalent us 1198 de la fouille 2015) est composé d'un sédiment argileux jaune, de la pierre et des tuiles. Il a livré un denier du comté d'Angoulême de la deuxième moitié du XIIe siècle. Le niveau qui le recouvre (us 1260) est équivalent avec plus de tuiles et un comblement plus meuble.

Enfin l'ensemble est recouvert par une épaisse couche de cendres parfois pure contenant de nombreux mobilier et de la faune. Cette couche présente toutes les caractéristiques de vidanges de foyer et d'espace détritique.

Tous ces niveaux contiennent de la céramique datable du XIVe siècle voire du début du XVe siècle. On y retrouve des mortiers décorés, des pichets saintongeais très décorés (décor peint oiseaux et blasons, décor incisé avec ou sans engobe rouge,...), tasse, gourde,....

4. Synthèse

4.1 - Remarques sur le contexte général

Les différentes tranchées de sondage ont permis de réaliser plusieurs constats sur l'interaction entre l'occupation anthropique et le contexte géologique sur lequel elle s'est installée.

Le substrat est composé soit de niveau sablonneux, voire argilo-sablonneux, soit d'un banc calcaire coquillier. En conséquence, la nature du substrat est assez hétérogène selon les zones de ce promontoire et dont les parties périphériques offrent une pente non négligeable occupées principalement par du sable.

Cet ensemble de contraintes a obligé certains bâtiments à tenir compte de cette pente en présentant à la fois des demi sous-sol d'un côté et des ouvertures en plain-pied de l'autre. Toutefois la partie septentrionale, particulièrement sablonneuse, en limite de rupture de pente n'a pas empêché l'occupation des lieux. Les bâtiments 3 et 6 en sont la preuve.

Il faut malgré tout noter que les occupations les plus importantes (bâtiments 4, 5 et 7) s'inscrivent dans le substrat rocheux. Même si l'inclinaison de ce dernier et son irrégularité ont rendu certainement difficiles certaines réalisations. On s'en rend compte par la présence de constructions supplémentaires nécessaires à la bonne stabilité de l'édifice. C'est le cas pour le bâtiment 4 et son mur gouttereau méridional constitué des mur 20 et 25. Le mur 20 se voit doublé par le mur 31 pour de possibles raisons d'absence de rocher par endroit. Le mur 25 a connu une reprise de son parement et de sa fondation extérieurs ce qui explique le creusement us 1328 et les anomalies de construction du mur à cet endroit. Par ailleurs M 25 présente un basculement vers l'extérieur suffisamment important pour être visible à l'oeil nu.

Le bâtiment 5, partiellement excavé, et son mur septentrional M 15, ont connu des désordres. On observe également une poussée importante vers l'intérieur du bâtiment et un basculement de M 15. Celui-ci est d'ailleurs doublé par M 16. En revanche, on ne sait pas si ce dernier a été construit à la suite de ce désordre ou s'il est d'origine. Son inclinaison milite en faveur de la deuxième hypothèse.

Même le bâtiment 7, plus imposant, présente des anomalies. En effet, les assises du mur 26 présentent une rupture à environ 0,80 m de l'angle des murs 26 et 29. A partir de cet endroit, elles présentent un pendage vers le sud assez marqué. Est-ce le résultat d'un socle rocheux irrégulier ou d'un tassement imprévu ?

La nature du substrat naturel a également été mise à profit par les occupants des lieux.

Tout d'abord, le rocher, lorsqu'il était présent, et suffisamment plan, a servi d'appui aux constructions. Ces dernières se sont posées dessus sans avoir besoin de réaliser des tranchées de fondation. L'inconvénient est que l'érosion a pu faire disparaître toute trace de construction lorsque le rocher est affleurant, ce qui est le cas pour la partie septentrionale du site.

A cet endroit, le rocher a été entaillé pour accueillir des intérieurs de bâtiment. C'est le cas pour les bâtiments 3 et 9 de la tranchée 2. Les limites de ces zones d'habitats sont matérialisées par des fronts de taille sur lesquels a pu être installé un type d'architecture qui a disparu (solin, murs bahut, parois en matériaux légers,...). L'exemple vient du mur 3 du bâtiment 9, repéré en 2015, et qui s'arrête au nord et ne se retrouve pas dans l'extension de sondage réalisé en 2016. A ces deux endroits, le rocher affleure et la suite du mur a pu être démonté sans laisser de trace d'autant plus que le liant utilisé pour ces constructions est de nature argileuse.

L'alternance entre bancs rocheux et niveaux de sable ou d'argile a peut-être également été mise à profit pour l'installation de certaines structures particulières.

En effet, les tranchées 1 et 2 ont révélé la présence d'excavations importantes. La tranchée 2 a mis en évidence la présence d'une excavation dont l'angle nord-est a été partiellement fouillé. Il pourrait s'agir d'une cave dont l'emprise peut être confrontée avec une anomalie de la prospection électrique (**Fig. 45 et 46**). Les deux cartes de prospection électrique montrent signal différent de forme géométrique au coeur d'une zone de résistance importante qui signale en réalité le rocher. La découverte de la structure 44 (possible cave ?) correspond à cette anomalie qui couvre plusieurs dizaines de m² (environ 5 à 6 m sur 8 m).

L'aile occidentale de la tranchée a également révélé la présence d'une excavation (St. 42) qui a été à peine entrevue en raison de l'exiguïté du sondage et de la présence du mur 21. Toutefois, la fouille des niveaux de comblement supérieurs montre un remblai très meuble et de plus en plus sablonneux, l'ensemble étant creusé à travers le rocher.

Un point commun entre ces deux excavations consiste en la présence dans les comblements de ces structures de sable qui devient omniprésent au fur et à mesure du dégagement des couches de remblai.

Ces deux exemples pose la question de la présence de structures excavées voire souterraines sur le site. La présence de ces aménagements peut être favorisée par la nature du contexte géologique. Cette hypothèse est renforcée par la découverte en 2015 d'une galerie souterraine mise au jour suite au déracinement d'un arbre implanté sur le versant nord du promontoire. L'arrachage de la souche a mis en évidence deux galeries dont une s'enfonçait au coeur du site.

4.2 - Organisation fonctionnelle du site (Fig. 48)

Avant d'aborder cette organisation, un constat revient régulièrement sur le site pour sa dernière phase d'occupation. Les intérieurs de bâtiments se caractérisent quasi-systématiquement par un épandage de tuiles dont la densité la distingue de l'extérieur du bâtiment. Cette observation permet ainsi de pouvoir identifier la présence de bâtiment au toit avec une couverture de tuiles même si les murs repérés par les sondages présentent des sections restreintes. Il permet également de distinguer les intérieurs des extérieurs de part et d'autre du mur.

Plusieurs secteurs se distinguent sur ce promontoire en raison de la nature de l'occupation qu'on y rencontre. On peut distinguer trois grands secteurs.

4.2.1 - Le secteur septentrional

Il occupe un tiers nord de l'espace occupé. Il se caractérise par la présence de bâtiments qui offrent des similitudes dans le mode de construction. Il s'agit principalement de structures sur solin, parfois maçonnées et pouvant être associés à des cloisons en matériaux légers (exemple du bâtiment 2 - fouille 2015). Ces constructions utilisent également le substrat rocheux pour former les limites de l'habitat. Il est fort probable que l'on soit en présence de bâtiments à architecture mixte (pierre / bois / torchis). Ce constat est alimenté par la découverte dans une couche dépotoir d'une quantité importante de fragment de torchis (tranchée 1).

Ces observations concernent les bâtiments 1, 2, 3, 8 et 9. Une seule exception, le bâtiment 6, dont un angle a été entrevu en 2015, et qui paraît être maçonné avec l'utilisation de pierres de taille pour le chaînage d'angle. Ce dernier est situé le plus au nord et ancré dans une pente fortement marquée.

Leur occupation est attestée aux XIII-XIVe siècles, mais on ne connaît pas l'origine de ces constructions. Seul le bâtiment 9 a montré des indices d'une construction dès les XIe-XIIIe siècles avec deux phases d'aménagement.

Le bâtiment 9 avait été partiellement identifié en 2015 en extrémité méridionale de la tranchée 2. La poursuite de cette dernière vers le sud a permis de compléter le plan de ce bâtiment qui est installé à même le rocher. Ce dernier est entaillé au sud et au nord alors que la face orientale est marquée par un mur construit dans un deuxième temps (M3). Il n'est pas impossible que les autres côtés aient été complétés par une quelconque maçonnerie mais qui aurait disparu en raison de la faible profondeur d'enfouissement des vestiges par rapport au terrain actuel et l'affleurement par endroit du rocher. En tout cas de poteaux d'angle ont été repérés sur la face orientale et complètent le dispositif de construction.

L'occupation intérieure du bâtiment est caractérisée par la présence de plusieurs foyers installés à même le sol. Un fond de mortier en céramique, retourné, a été trouvé en place à proximité d'une zone de foyer et aurait pu servir de support à une quelconque activité. Nous serions peut-être en présence d'une activité artisanale qui s'est développée au cours des XIIIe-XIVe siècles.

Le bâtiment 8 a été à peine entrevu en extrémité de la tranchée 1. Il est matérialisé par le mur 24 qui correspond plutôt à un solin. Un lit de tuiles rencontré uniquement sur sa face occidentale fait penser, par comparaison avec d'autres exemples similaires rencontrés sur le site, à la présence d'un nouveau bâtiment.

4.2.2 - Le secteur méridional :

Ce dernier se distingue nettement du secteur nord par le mode de construction des trois bâtiments qui composent cet ensemble (bâtiment 4, 5 et 7). Ce sont pour l'instant les trois seules constructions dont les murs sont montés au mortier de chaux et offrent des dimensions qui se distinguent nettement des autres constructions.

Le bâtiment 4 est imposant dans ces dimensions que l'on peut deviner avec les résultats de la prospection électrique (**Fig. 46**) et surtout magnétique (**Fig. 47**). Il s'agit d'un bâtiment quadrangulaire d'environ 11 m sur 20 m présentant au moins une entrée donnant vers le nord-ouest. Cette entrée d'une largeur de 1,22 m est encadrée par deux contreforts. Une section du mur de façade a été constatée avec la présence de M 8. Il est particulièrement bien soigné, composé de pierres de taille en parement et participe, avec la présence des contreforts, à la qualité et au prestige du bâtiment 4. En revanche, le mur gouttereau sud (M 20 et 25) est construit différemment, favorisant l'utilisation de moellons, même si la structure est de qualité. Cette distinction renforce l'importance qui a dû être donnée à la façade nord-ouest. En revanche, le parement intérieur du bâtiment est enduit donnant ainsi une certaine homogénéité interne à la structure et participant à la qualité du bâtiment. Le sol est assez simple composé de terre et argile battus. On distingue parfois des recharges de chaux. L'ensemble paraît assez hétérogène et aucun indice d'aménagement de surface (carrelage, pavage,...) n'a pu être mis en évidence en dehors de pavements situés à l'emplacement du seuil de la porte d'entrée. L'empreinte d'une possible banquette a été repérée le long du mur 25 mais ne se retrouve plus au nord le long de M 20. En revanche, on constate l'absence d'une couche organique bien caractérisée telle que l'on peut la rencontrer dans d'autres bâtiments et qui pourrait correspondre à un niveau d'occupation / fréquentation. On constate également la quasi-absence de mobilier archéologique que ce soit en

artefacts qu'en restes fauniques (ossements et coquillages). L'ensemble donne une impression d'un bâtiment dont l'intérieur est assez "propre" contrairement aux autres secteurs. Ce constat associé à la qualité apportée à la construction du bâtiment en fait un ensemble qui se distingue du reste du site. Il faut signaler également que l'orientation de ce bâtiment est parfaitement identique à celui de la tour maîtresse.

L'interprétation sur la fonction du bâtiment est encore délicate. Plusieurs indices militent en faveur d'un bâtiment important et de qualité au sein de cette plate-forme ce qui oriente vers deux hypothèses. Il peut s'agir du bâtiment de résidence seigneuriale ou alors de la chapelle castrale, encore signalée au XVIIIe siècle. Pour ce dernier point, cette hypothèse entre en concurrence avec l'affectation du bâtiment 7 qui lui est voisin.

Le bâtiment 5 pourrait être également important. Confronté aux résultats de la prospection géophysique, il pourrait former un quadrilatère d'une quinzaine de mètres de long sur dix (**Fig.46**). Il offre la particularité d'être en partie excavé au moins dans sa partie orientale puisqu'il s'inscrit sur un terrain en pente est-ouest. Les deux murs M 7 et M 15 servent de murs de soutènement. Le premier a été installé sur le rocher qui a du être décaissé alors que le deuxième, est construit dans un substrat plus instable ce qui l'a déstabilisé et obligé à être doublé par M 16. Une assez grande fenêtre a été réalisée à l'intérieur du bâtiment dans l'objectif d'en caractériser sa fonction. Son sol, composé de terre battue, est légèrement en pente et ne présente que deux traces de foyers, l'un au sud, l'autre au nord beaucoup plus modeste, installés le long des murs porteurs. Le niveau d'occupation associé au sol contenait assez peu de restes (céramiques, faune,...). On peut toutefois signaler la présence d'un NMI important de pichets saintongeais très décorés que l'on retrouve généralement en site aristocratiques et/ou urbains. Il est tentant de voir dans ce bâtiment un entrepôt de type cellier.

De plus, la découverte d'une porte sur sa façade méridionale, face à celle du bâtiment 4 démontre une certaine organisation de deux bâtiments se faisant face à face séparés par une "rue" ou plutôt ruelle, large d'environ 2 m.

Le bâtiment 7 se distingue très nettement par son parti architectural. Les murs sont montés au mortier de chaux, le parement intérieur est de qualité utilisant des parements en pierres de taille dont les dimensions s'approchent de celles visibles sur la tour. Les murs découverts en extrémité méridionale du sondage 1 doivent être associés à un pan de mur encore en élévation. L'observation de ce dernier par Fabrice Mandon (voir rapport du PCR de 2015) a permis de démontrer qu'il s'agissait des restes d'un bâtiment à étage. La partie inférieure du mur, côté intérieur, offre un arrachage et la limite d'un extrados montrant ainsi la présence d'une voûte au rez-de-chaussée. Une fenêtre, aujourd'hui masquée par la végétation, marque également la présence d'un étage.

La découverte du **mur 29**, d'une largeur équivalente au pan de mur en élévation, qui offre des dimensions plus importantes que son retour M 26, confirme un rez-de-chaussée voûté du bâtiment 7. En conséquence la largeur de ce dernier est envisagée à 10 m. Sa longueur, compte-tenu des découvertes de cette année confrontées aux prospections géophysiques, pourrait correspondre à environ 17 m. Le bâtiment, installé sur une pente orientée vers l'ouest, entame le rocher pour asseoir son pignon oriental sur environ 0,70 m. Le sol, consistant au rocher décaissé, apparaît à environ 26,90 m NGF. C'est à peu près la cote atteinte par le niveau du terrain actuel à l'extrémité supposée occidentale du bâtiment 7. En conséquence, un pignon enterré à l'est et une ouverture de plain-pied vers l'ouest. Une porte est visible sur le pignon oriental du bâtiment. Son seuil paraît en élévation côté intérieur du bâtiment, en raison de la topographie des lieux. Mais cette différence est compensée par la construction d'un mur bahut (M 32) le long de M 29,

construit dans un deuxième temps, qui pourrait servir d'assise à des solives soutenant un plancher. Cette hypothèse expliquerait l'absence de sol aménagé à l'intérieur du bâtiment.

Quelle est la fonction de ce bâtiment voûté et à étage ? Un procès-verbal de 1786 fait mention de la présence d'une chapelle castrale au sud de la tour (cf l'article d'Hervé Porcher dans le rapport d'activité du PCR 2016). La description est suffisamment précise pour mentionner des dimensions à la fois du bâtiment comme de l'épaisseur des murs. Cette dernière référence correspond aux mesures prises sur place en particulier l'épaisseur de M 29. De plus, l'étude stratigraphique a montré que le bâtiment a été démoli en deux temps avec des remblais différenciés et une récupération partielle. Les élévations encore existantes ont été complétées par de nouvelles constructions dont le bouchage de la porte par le mur 27. L'ensemble devait être visible à cette période de visite de la fin du XVIIIe siècle mais pas suffisamment important car seul le mur aujourd'hui en élévation était déjà représenté sur le plan de Claude Masse. Leur démolition a été sommaire puisque leur arase était très proche de la surface actuelle. La trace, toujours visible, de racines de végétaux sur les parements des murs médiévaux confirme que cette ruine devait encore être présente, peut-être sous forme de ronciers, dans le paysage à une période malgré tout assez récente.

Il est fort probable que le bâtiment 7 corresponde à la chapelle castrale mentionnée dans les textes. Si cette hypothèse est confirmée, il pourrait s'agir d'une chapelle-porche à l'image de celles encore présentes au château de Villebois-Lavalette (Charente) ou à Pons (Charente-Maritime). Ces édifices marquent généralement une entrée monumentale de l'enceinte castrale.

Plusieurs espaces ouverts :

Les espaces entre les zones bâties paraissent correspondre à des extérieurs composés de sols de cour plus ou moins aménagés mais qui connaissent de nombreuses recharges et deviennent tout au long de l'occupation du site les réceptacles de rejets et poubelles successifs.

On retrouve ces extérieurs au nord du bâtiment 5 (tranchée 1), au sud du bâtiment 1 (tranchée 3) et à l'ouest du bâtiment 4. Sachant que les deux premières zones occupent un espace central de la plate-forme et séparent ainsi les deux groupes de constructions qui viennent d'être décrits.

Deux secteurs (l'ouest du bâtiment 4 et la tranchée 3) présentent une puissance stratigraphique de rejets successifs assez imposante. On y observe de nombreuses phases de recharges alternant des épandages de déchets alimentaires (ossements, coquillages) avec des remblais plus stériles et des phases de vidanges de foyers contenant parfois une dizaine de centimètres d'épaisseur de cendres pures (tranchée 3). Cette stratification peut atteindre jusqu'à 1 m d'épaisseur pour les tranchées 1 (partie sud-ouest) et 3. Le secteur situé plus au nord (tranchée 1 nord-ouest) offre une puissance stratigraphique moins importante, de l'ordre d'une cinquantaine de centimètres, et de nature différente puisqu'il s'agit principalement de recharges de pierres. Toutefois, le sédiment qui accompagne ces recharges est très riche en rejets alimentaires principalement coquilliers. Ce secteur a été assez difficile à appréhender et a nécessité un temps de fouille particulièrement long car l'éventualité de la présence d'un axe de circulation empierré et noyé dans ces remblais n'était pas à exclure. Au final, cette zone n'a pas été complètement explorée et n'a fait l'objet que de sondages.

On peut signaler quelques éléments structurants dans ces espaces ouverts.

- **Un mur (M21)** a été mis en évidence à l'extrémité sud-occidentale de la tranchée 1. Ce mur présente la particularité d'avoir été construit dans des niveaux de remblais, mêlés à des épandages détritiques. Son axe correspond à peu près à l'angle du bâtiment 4. L'absence de niveaux de sols associés à ce mur que ce soit au nord comme au sud pourrait militer en faveur d'un mur de clôture qui s'inscrit dans l'axe du pignon nord-occidental du bâtiment 4, bordant également l'axe de circulation qui sépare les deux bâtiments 4 et 5. Toutefois, on ne retrouve pas aux abords immédiats de M 21 le même sol composé de cailloutis qui s'intercale entre les deux bâtiments (constitué par l'us 1127). L'absence d'épandage de tuiles d'un côté ou de l'autre alimente cette hypothèse. En revanche, à cette us 1127, pourrait correspondre l'us 1350 qui apparaît à la même côte altimétrique si l'on tient compte de la pente naturelle. De plus les deux couches appartiennent à la même séquence stratigraphique de la fin du XIII^e voire du début du XIV^e siècle.

- **Le mur 17** rencontré dans la tranchée 3 interroge par sa structure et sa fonction. Il s'agit d'un alignement de blocs calcaire qui apparaît comme étant une bordure d'un axe de circulation (us 1203) il contient un niveau supérieur constitué par l'us 1201. Toutefois, il apparaît que l'axe formé par ce mur (M17) reprend une construction antérieure dont on ne connaît pas sa structure puisqu'elle a été entièrement récupéré et dont subsiste uniquement l'empreinte (us1449). Cette dernière sépare deux niveaux de circulation dont la composition diffère (us 1211/ 1335 et us 1333) et marque ainsi une limite. L'axe de ces limites successives reprend curieusement celui de M 21.

- Des latrines ou un puisard ? Une structure construite a été repérée au nord du bâtiment 5. Il s'agit d'un creusement formant un quadrilatère d'au moins 1,5 m voire 2 m de côté. Il s'inscrit dans un blocage beaucoup plus important et qui accueille des poteaux d'angle. Nous serions en présence d'une structure couverte par un toit mais s'inscrivant dans un espace ouvert (milieu de cour ?). Une partie de son comblement a été fouillé et ne permet pas d'en déterminer l'usage. Les parements des murs qui la composent ne présentent pas de joints ou d'enduits étanche ce qui exclu l'hypothèse d'une citerne. En revanche, un puisard ou des latrines sont envisagés.

4.3 - Chronologie de l'occupation

4.3.1 - Antériorité à l'occupation médiévale ?

L'étude céramologique réalisée par Pierre Testard sur les découvertes de 2015 montre que ce mobilier paraît être difficilement antérieur au XI^e siècle. Ce qui correspond par ailleurs à la construction supposée de la tour maîtresse.

Les découvertes de cette année, particulièrement importantes en volume et nombre de restes, confirment le constat de l'année précédente. Même si l'étude céramologique n'a été pas été réalisée cette année et que des observations sommaires ont été effectuées sur le vaisselier de Broue, aucun élément du premier Moyen-Âge n'a été identifié à Broue en 2016.

Toutefois, il faut signaler malgré tout la présence de quelques éléments pouvant être d'origine gallo-romaine. Il s'agit tout d'abord d'une dizaine de fragments de tegulae découverts de manière anecdotique et dispersés sur le site en 2015 et 2016. De plus certains éléments peuvent appartenir à des périodes plus récentes, sachant que ce type de couverture est toujours utilisé à l'époque carolingienne. En revanche, aucun tesson de céramique antique n'a été pour l'instant identifié. Un seul fragment d'amphore assez érodé est à signaler découvert dans l'us 1436 (couche constituant le comblement de la structure 44).

Toujours pour la période antique, il est à signaler également la découverte d'une intaille antique en pierre semi-précieuse bleue. Toutefois, ce type d'objet précieux, symbole d'un passé prestigieux, peut parfaitement avoir été conservé dans un patrimoine transmis de génération en génération, surtout en milieu aristocratique.

L'étude stratigraphique confrontée au mobilier archéologique met en évidence deux grandes phases d'occupation. Une première occupation couvrant les XIe-XIIe siècles et les XIIIe-XIVe siècles qui représentent l'occupation la plus importante.

4.3.2 - Une occupation des XIe-XIIe siècles.

Celle-ci se retrouve dans toutes les tranchées de sondage. Il s'agit soit de niveaux d'occupation souvent au contact même du substrat. Elle se caractérise également par deux couches assez caractéristiques par leur composition : soit un empièchement posé à même le substrat que l'on a retrouvé dans toutes les tranchées de sondages, soit un épandage d'huîtres en quantité suffisamment importante pour qu'elle soit remarquée. Cet épandage signale souvent la césure entre les deux grandes phases d'occupation.

Enfin plusieurs structures en creux ont été repérées principalement dans les tranchées 1, 2 et 3. Il s'agit de témoignages de constructions en matériaux périssables : trous de poteau, palissades. Le caractère dispersé des découvertes et leur observation très ponctuelle ne permet pas pour l'heure actuelle d'envisager une quelconque organisation. Pour l'instant aucune structure maçonnée n'est apparue pour cette période en dehors du bâtiment 7.

En effet, il est fort probable que la construction du bâtiment 7 appartienne à cette première phase si l'on tient compte des caractéristiques de construction et des éléments datant découvert dans les niveaux d'occupation qui lui sont associés. L'origine du bâtiment 5 n'est pas déterminée à l'heure actuelle et il n'est pas impossible qu'il appartienne également à cette première phase.

Il faut signaler l'absence récurrente de tuiles dans les couches appartenant à cette phase. On peut envisager un mode de couverture en matériaux organiques pour cette période alors que la tuile est systématiquement présente sur tous les bâtiments occupés à la période suivante.

4.3.3 - Une occupation principale : XIIIe-XIVe siècles.

La plupart des bâtiments et des occupations repérées dans les tranchées étudiées cette année appartient à cette phase. Les bâtiments appartenant à la première phase continuent malgré tout d'être occupés. Cette phase a livré le plus grand nombre d'artefacts recueillis sur le site. Il est notable de voir aucune restructuration notable sous forme d'agrandissement, d'abandon, de division d'espaces à part des reprises ou confortement comme pour le bâtiment 4.

Il est quasi certain que les bâtiments 4, 9 et 3 ainsi que la construction du mur 21 appartiennent cette phase.

4.3.4 - Un abandon programmé ?

La fouille de 2016 a confirmé ce qui avait été envisagé l'année dernière, soit l'abandon certain du site au cours du XVe siècle. En effet, aucun élément stratigraphique ou mobilier n'indique une occupation postérieure à ce siècle en dehors de la deuxième phase de démolition du bâtiment 7. Même le niveau de chaux et le mur 30 appartiennent à la toute fin du Moyen-Âge. On remarque également la faible récupération des matériaux qui ont été laissés sur place. Peu de murs ont fait l'objet de récupération importante, en particulier ceux de qualité. Même si M 21, M 29, M 15 et M9 ont été touchés par ce phénomène, ce dernier a été partiel et tardif pour ce qui

concerne le bâtiment 7 (M 29). Il en est de même pour les niveaux de démolition, en particulier ceux des bâtiments 4, 5 et 7 qui ont livré de nombreuses pierres de taille de qualité facilement récupérables.

Les observations de cette année confirment l'impression d'un véritable abandon programmé du site. Il faut rappeler que cette partie du promontoire ne sera plus occupée pendant la période moderne. Le plan du village réalisé par Claude Masse au début du XVIIIe siècle montre un espace vierge de toutes constructions.

5. Le Mobilier archéologique

Ce dernier, n'a pas fait cette année d'une étude particulière. L'envoi en laboratoire de stabilisation/restauration a été privilégié (laboratoire Arc'Antique de Nantes). L'inventaire et l'étude intégrale du mobilier seront retranscrits dans le rapport d'activité triennale de 2017.

Quelques éléments les plus remarquables sont seulement présentés dans ce rapport par grande catégorie de mobilier.

5.1 - Architecture

Les trois éléments présentés ici proviennent du même secteur méridional qui concentre les trois bâtiments les plus remarquables. Si l'on associe (sans certitude) lieux de découverte et présence de ces bâtiments, il s'agit de décors (sculpture, décor au sol) qui participent à la monumentalisation du secteur et renforcent le prestige supposé des bâtiments 4 et 7 voire 5.

Planche 43

1 : Élément de sculpture (calcaire fin) qui a été trouvé dans un niveau de démolition (us 1275) qui longe le bâtiment 4. Il s'agit d'un fragment de palmette aux digitations refendues en gouttières. La datation concerne la fin du XIe et le XIIe avec certitude¹⁰.

2 : Mosaïque découverte dans l'us 1291 (pierre, tuileau et mortier).

La recherche sur la mosaïque médiévale est bien vivante. Après les travaux d'Henri Stern et sa synthèse de 1962, le territoire français a de nouveau l'objet d'une étude approfondie par Xavier Barral y Altet, publié en 2010, couronnant une série d'article sur la thématique. Ce qui suit est basé sur ces travaux¹¹.

L'ancienne région Poitou-Charentes n'est pas très riche en mosaïques médiévales¹². Deux sont signalées, celles découverte en 1960 lors des fouilles de l'ancienne église Sainte-Croix de Poitiers et mal datées, et un fragment découvert à Vouneuil-sous-Biard, lors de fouilles réalisées en 1984-85 et aujourd'hui conservé au musée de Poitiers. Cette dernière, présentant du noir, du blanc et du rouge pourrait être daté entre le IX et le XIe s.

Il faut aussi signaler la mosaïque trouvée en 1959 à l'emplacement de la crypte Saint-Martial de Limoges et datée de l'époque mérovingienne¹³. D'autres exemples sont connus dans le

¹⁰ Identification réalisée par Christian Gensbeitel, (maître de conférence d'Histoire de l'Art médiéval à l'Université de Bordeaux-Montaigne), que nous remercions pour sa disponibilité.

¹¹ Barral y Altet X., *Le décor du pavement au Moyen Âge : les mosaïques de France et d'Italie*, Collection de l'école française de Rome, 2010.

¹² Barral y Altet X., *Le décor du pavement au Moyen Âge : les mosaïques de France et d'Italie*, Collection de l'école française de Rome, 2010, p. 233 et ss.

¹³ Barral y Altet X., *Le décor du pavement au Moyen Âge : les mosaïques de France et d'Italie*, Collection de l'école française de Rome, 2010, p. 267.

Sud-Ouest, dans les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, mais pas dans les départements limitrophes (Gironde, Dordogne)¹⁴. Ces restes ne proviennent que de bâtiments religieux.

Des témoignages médiévaux nous permettent d'en savoir un peu plus sur ces décors de pavements. Ainsi un texte de la fin du XIIe siècle, du diocèse d'Angoulême, mentionne la durée des travaux pour le pavement de l'église de la Couronne et les parties du monument concernées : « ensuite durant deux années consécutives des pavements furent construits autour à la croisée du transept »¹⁵. Un petit texte du milieu du XIIe s. signé, Adam de Petit-Pont, auteur anglo-normand, confirme qu'un pavement en opus tessellatum était réservé aux endroits les plus précieux des édifices religieux, ici dans le portique¹⁶.

Les palais sont bien moins documentés. Le palais archi-épiscopal de Lyon recevra un décor de pavement et de peinture sous Hugues 1^{er} de Bourgogne, vers 1085-1107, dans la chapelle¹⁷. Nous sommes toujours ici dans un domaine religieux. En revanche, le long poème de 1837 vers écrit par Baudri de Bourgueil, abbé de Saint-Pierre de Bourgueil (Indre-et-Loire), puis archevêque de Dol au début du XIIe s. Il adresse ce poème à Adèle, comtesse de Blois, fille de Guillaume le Conquérant, et épouse d'Etienne de Blois. Il y décrit les murs couverts de tapisseries, le plafond ou ciel décoré et le sol ou pavé représentant une grande mappemonde¹⁸. C'est le descriptif d'une riche iconographie, qui témoigne surtout pour nous de l'existence de tels décors dans des bâtiments civils.

Cette description est unique. L'arrivée des carreaux vernissés dès le début du XIIIe s. semble marquer la fin de la pose de nouveaux pavements de mosaïques¹⁹, probablement pour des raisons économiques et notamment du coût de fabrication des carreaux par rapport aux mosaïques. Aucune autre description plus récente ne sera plus réalisée. Il faut cependant aussi signaler le cas d'une salle du château de Beyrouth, décorée de mosaïques, décrite par Wilbrand d'Oldenbourg, qui visite la terre Sainte en 1212²⁰.

Durant la campagne 2016, deux tesselles avaient été découvertes dans des niveaux de remblais de la tranchée 2 (US 1105) et de la tranchée 1 (US 1127), entre les bâtiments 4 et 5. La découverte de tesselles dans des niveaux médiévaux tardifs (US 1127, XIIIe voire XIVe siècle) pourrait signifier que ce décor, ou l'un d'eux, ait déjà été démonté ou modifié durant l'occupation du site.

¹⁴ Barral y Altet X., *Le décor du pavement au Moyen Âge : les mosaïques de France et d'Italie*, Collection de l'école française de Rome, 2010, p. 245-259.

¹⁵ V. Mortet, P. Deschamp, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la construction en France, au Moyen Âge, XI-XIIIe siècles (Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire)*, Paris, 1929, II, p. 125-126.

¹⁶ V. Mortet, P. Deschamp, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la construction en France, au Moyen Âge, XI-XIIIe siècles (Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire)*, Paris, 1929, II, p. 83-84.

¹⁷ Mortet V, I, p. 268.

¹⁸ Barral y Altet X., « Poésie et iconographie, un pavement du XIIe siècle décrit par Baudri de Bourgueil », dans *Dumbarton Oaks Papers*, 41, 1978, p. 41-54.

¹⁹ Carette M., Deroeux D., carreaux de pavements médiévaux de Flandre et d'Artois (XIIIe-XIVe siècles), exposition du 8 juin au 1^{er} septembre (Mémoires de la commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, XXII), Arras, 1985.

²⁰ Barral y Altet X., *Le décor du pavement au Moyen Âge : les mosaïques de France et d'Italie*, Collection de l'école française de Rome, 2010, p. 20.

Cette année les éléments découverts sont nettement plus significatifs. Les fragments proviennent de la tranchée 1, du niveau us 1291, un remblai de démolition posé sur un sol extérieur, entre les bâtiments 4 et 7. Le lot découvert comprend six blocs comprenant au moins deux tesselles et leur lit de pose. Le plus grand mesure 7,5 X 11 cm. Nous distinguons dans les mortiers un mortier crème chargé de petits cailloux juste sous les tesselles, et un premier marron, chargé de morceaux plus gros de terres cuites et de gravillons. Les deux plus gros blocs témoignent d'une association de tesselles blanches et noires, dessinant soit une ligne droite, soit une alternance blanc/noir. Malgré le peu de surface retrouvé, ils paraissent former une surface plane. Les tesselles sont relativement régulières.

Les techniques utilisées sont nombreuses à l'époque médiévale. Nous trouvons l'*opus signium* une association de dalles plus grandes que des tesselles ou de pierres broyées. Le mortier peut aussi être marqué frais. C'est ce qui est conservé à Brioude, sol constitué de galets avec deux bandes minces de *opus tessellatum* formant des entrelacs. Il est moins coûteux que l'*opus tessellatum*, qui est la mosaïque que nous connaissons habituellement.

L'*opus sectile* est un assemblage de pierres en forme d'écaïlle réalisant une composition couvrante d'écaïlle en dallage, comme à Saint-Benoit-sur-Loire. Les décors de sols romans sont souvent une association de multiples techniques.

Aucun autre indice ne permet de savoir si une autre technique était associée. Nous ignorons aujourd'hui de quel bâtiment proviennent ces fragments de mosaïques et s'ils étaient posés sur un sol ou bien un plafond. Nous ignorons si ces tesselles sont de la récupération de bâtiments antiques ou si elles sont de facture médiévale.

En revanche, en dépit de ces incertitudes la présence d'un tel type de décor est le signe d'un luxueux décor dans l'un des bâtiments du castrum de Broue. En effet, il est à exclure que ces éléments proviennent d'un site antique qui serait sous le castrum. En effet, en deux ans de fouille aucun élément antique n'a été découvert, pas le moindre tesson, en dehors de quelques fragments de *tegulae*, mais dont la datation antique n'est d'ailleurs pas assurée.

Il est difficile d'aller plus loin à ce jour. L'immense majorité des éléments proviennent d'un tout petit secteur de la tranchée 1. Ce secteur est celui qui cette année a livré les bâtiments les plus significatifs d'un point de vue monumental, par leurs dimensions, par leur appareil et l'usage du mortier de chaux.

S'il nous est impossible de dire aujourd'hui où était installée cette mosaïque, il nous est possible de dire où elle ne l'était pas. Elle ne pouvait pas être au rez-de-chaussée du bâtiment 7 qui devait avoir un plancher, ni dans la partie ouest du grand bâtiment 4, dont le sol était sinon de terre battue, mais aussi constitué du rocher aplani. Le bâtiment 5 possédait lui aussi un rez-de-chaussée en terre battue. Il nous reste des possibilités pour l'est du bâtiment 5 et les étages avérés (bâtiment 7 notamment) ou un autre bâtiment inconnu à ce jour.

3 : Carreau pavement provenant de l'us 1300 (Terre cuite et glaçure). Cette couche correspond aux niveaux d'occupation / sols du bâtiment 5.

Il s'agit d'un fragment de carreau de pavement à décor estampé bicolore (jaune et rouge). Cette production est courante de la fin du XIII^e siècle et au cours du XIV^e siècle²¹. Ce fragment

²¹ BOUCARD J., *Carreaux de pavage médiévaux d'Aunis et de Saintonge*, Mémoire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, février 1978, 114p, XXII ; CARETTE M. et DEROEUX D. (1985) – « Carreaux de pavement médiévaux de Flandre et d'Artois », *Mémoire de la Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas de calais*, Arras, tome XXII,

représente un motif unique d'inspiration héraldique. Nous sommes en présence d'un tiers supérieur d'un lion tête à gauche dressé sur ses pattes postérieures. Ce motif est assez fréquent en milieu aristocratique mais s'est retrouvé le plus souvent pour la Charente-Maritime sur des sites monastiques (abbaye de Fontdouce - Saint-Bris-des-Bois, abbaye des Chatelliers - Sainte-Marie-de-Ré). On retrouve un motif approchant en milieu castral en Gironde au château de Blanquefort²².

5.2 - Mobilier métallique

Planche 44

De nombreux objets en fer ont à nouveau été découverts cette année. Il s'agit principalement d'éléments liés à la construction (clou,...) ou au mobilier (serrurerie, menuiseries, meubles,...). Il a été découvert également quelques outils dont une paire de forces remarquable par son état de conservation et présentée ici. L'ensemble métallique est complété par des (pièces de harnachement, clous et fer à cheval, fers de trait dont un exemplaire présenté ici).

1 : Forces (fer) découvertes dans un niveau détritique situé au nord de M 21 datable des XIIIe-XIVe siècles. C'est un outil utilisé pour tondre les moutons et sa forme n'a pas évolué depuis l'Antiquité. Un exemplaire (incomplet) a été découvert à Arçonnay (Sarthe) dans un contexte du XIIe siècle²³. Un ensemble d'une soixantaine de pièces datables du milieu du XIIe siècle au milieu du XVe siècle est présentée dans un catalogue anglais²⁴. Les tailles sont variables (8 à 30 cm) et correspondent également à l'usage de l'outil : découpe des tissus ou tonte des animaux. Celui trouvé à Broue mesure 20 cm ce qui militerait pour le deuxième usage. Il est intéressant d'y trouver ce type d'outil, connaissant l'environnement naturel du site castral. Il est également tentant d'y voir la traduction d'un élevage liée aux marais à travers la pratique des prés salés.

2 : Pointe flèche (fer) ou de carreau d'arbalète.

5.3 - Parure

Planche 44

3 : Une intaille découverte dans un contexte de dépotoir (us 1262). Il s'agit d'une production antique dans une pierre semi-précieuse de couleur bleue (agate ?). Elle représente un personnage assis présentant dans sa main droite un objet à déterminer.

1985, 144 p., L planches ; NORMAND E. et LAVERGNE M. (1996) – « Découverte de sols carrelés dans l'abbaye cistercienne des Châtelliers (La Flotte en Ré – Charente-Maritime) », *Recherches archéologiques en Saintonge et Aunis*, Saintes, 1996, pp. 81-105.

²² TRIDANT A. (2005) - *Les carreaux de pavement de la forteresse médiévale de Blanquefort (Gironde)*, publication du G.A.H.B.L.E., Blanquefort, 2005, 301 p.

²³ CARPENTIER V. et alii (2009) - "Aspects de la vie domestique et agricole médiévale aux confins de la Normandie et du Maine : Le site d'Arçonnay « Parc Saint-Gilles » (Sarthe) Autour du XIIe siècle", dans *R.A.O.*, t. 26, 2009, p. 229-258.

²⁴ COGWILLS et alii (2000) - *Knives and scabbards*, Medieval finds from excavation in London, 1, Boydell Press, 2000 (rééd.), 169 p.

La qualité de l'objet, quasi-intact, montre que ce dernier devait être encore enchassé peu de temps avant sa perte. Il est fréquent que ces objets, emblématiques de l'Antiquité, se retrouvent en milieu aristocratique médiéval. On les retrouve en tant que bijoux mais également sur des reliquaires ou objets de culte chrétiens.

5.4 - Tabletterie

Planche 45

Il s'agit d'un échantillon d'objets en os découvert pour cette année. On retrouve majoritairement des plaques décoratives ou des dés.

1 : Plaquette représentant un oiseau dont la tête repose sur une aile. Cet élément a été découvert dans l'us 1284,

2 : Plusieurs dés de très petite taille (inférieur au centimètre) ont été retrouvés à travers tout le site et en particulier dans les couches détritiques. C'est à nouveau le cas en 2016 où trois dés ont été découverts sur les espaces ouverts dans des contextes des XIIIe-XIVe siècles (sols de cour, décharges, etc....)

Conclusion

La campagne 2016 a généralement confirmé ce qui avait été entrevu l'année précédente. En revanche, plusieurs observations nouvelles concernant l'implantation de nouveaux bâtiments permettent de mieux comprendre l'organisation générale du site.

Tout d'abord, la fouille de ces deux années montre que cette plate-forme est densément occupée du XI^e au XIV^e siècle voire au cours du siècle suivant. Elle se traduit à la fois par le nombre de structures d'habitat, aujourd'hui 9 bâtiments recensés, mais également par la puissance stratigraphique rencontrée au coeur du site. On se retrouve confronté à une stratigraphie complexe de type urbain. L'importance et la richesse des niveaux détritiques, d'immenses épandages de poubelles à ciel ouvert, de vidanges de foyer témoignent d'une population importante concentrée sur un espace contraint, en particulier pour le Moyen-Âge central. Le statut aristocratique du site accentue certainement cette impression d'abondance que constituent les reliefs de repas.

Ce phénomène concerne particulièrement la deuxième grande phase d'occupation, soit les XIII^e-XIV^e siècles. Elle coïncide avec l'implantation de la plupart des bâtiments et c'est elle qui a livré la masse la plus importante de mobilier archéologique (que ce soit en artefacts qu'en écofacts).

Il est vrai qu'on devine une continuité de l'occupation, et que les niveaux du deuxième Moyen-Âge ont pu occulter les occupations antérieures pour des raisons purement taphonomiques.

Cette continuité se devine à plusieurs endroits du site où les deux périodes ont pu être clairement distinguées. Les sols de cour sont régulièrement rechargés. La tranchée 3 montre que le même axe d'aménagement se maintient au fur et à mesure des recharges et remblais successifs. Le mur 17 succède à une première limite. Le mur de clôture 21 de la tranchée 1 reprend une possible limite fossoyée. Enfin le bâtiment 9 voit différentes phases de construction appartenant aux deux grandes phases d'occupation.

Avec les découvertes de l'année 2016 l'organisation générale se devine de mieux en mieux. Tout d'abord, les deux tranchées qui se sont approchées le plus de la rupture de pente n'ont pas montré de véritables limites matérielles de la zone d'habitat sous une forme ou une autre (palissade, fortification protégeant la plate-forme,.....).

En revanche, on se rend compte que les bâtiments 5, 4 et 7 offrent un véritable front monumental sud-occidental du site castral. Ils devaient être visibles des marais environnants. De plus, si l'affectation du bâtiment 7 en chapelle-porte se trouve confirmée, l'accès principal au site pourrait se faire à partir du marais et renforcerait ainsi le lien étroit qui se devine entre le site castral et les marais salants qu'il devait contrôler.

Cet accès est aujourd'hui encore possible grâce à un chemin qui permet de faire le lien entre la plate-forme et une taillée traversant les marais. Cette liaison pourrait donc avoir une origine médiévale. Il faut rappeler qu'une taillée est un élément structurant d'un marais salant et permet la communication à l'intérieur de ce dernier. Son implantation est souvent à l'origine du marais.

On peut donc imaginer l'organisation suivante même si cette dernière est encore au stade d'hypothèse. L'accès au site castral par le marais devait gravir une pente assez marquée et accéder au pied de bâtiments assez imposants, voire prestigieux. L'arrière pouvait être occupé par des espaces ouverts de type cour avant d'aboutir à une succession de bâtiments qui pouvaient se distinguer des premiers par leur architecture mixte (pierre/bois). Ces derniers pouvaient avoir une

fonction utilitaire. Enfin, l'ensemble est protégé en arrière-plan par la tour, construite du côté de la partie la plus accessible du promontoire. Elle pouvait ainsi mieux protéger la basse ou haute-cour qui dominait sans véritable protection une vaste étendue de marais salants. Ces derniers par la complexité de leur organisation étaient difficilement accessibles.

Les Objectif 2017 :

Pour finaliser les trois années de cette triennale qui avait pour objectif d'évaluer le potentiel du site castral de Broue, il a été décidé de réaliser les derniers sondages sur la partie orientale de la plate-forme, au contact avec l'enceinte de la tour.

Deux tranchées seront réalisées à travers le fossé qui la ceinture. L'une dans un axe nord-sud, devant la maison de Broue, sur une partie qui avait fait l'objet d'un premier sondage en 2015 (tranchée 5). Ce dernier avait mis en évidence une stratigraphie importante et les niveaux médiévaux n'avaient été qu'entrevenus. Il s'agira de caractériser ces derniers alors que la prospection géophysique avait été négative à cet endroit.

L'autre se situera dans un axe est-ouest, en partant de la chemise actuellement détruite, traversant le fossé d'enceinte et s'engageant sur la partie orientale de la plate-forme.

L'objectif est multiple :

- reconnaître l'état de conservation de la chemise dans ses parties aujourd'hui disparues
- comprendre le phénomène de comblement du fossé et d'établir une relation chronologique avec l'occupation de la plate-forme
- établir des relations stratigraphiques entre cette partie orientale de la plate-forme et les observations réalisées en 2015 et 2016 et d'identifier le type d'occupation dans ce secteur.

Cette campagne de sondages s'accompagnera sur place de sessions intensives d'exploitation des prélèvements à caractère archéozoologique réalisés en 2016 et non encore tamisés.

Il s'agira également de profiter de cette dernière campagne de triennale pour réaliser l'inventaire exhaustif et le traitement définitif du mobilier archéologique découvert sur ces trois années d'intervention.



1 : Tranchée 1 vers le sud. En arrière-plan le mur du bâtiment 7 encore en élévation



2 : Tranchée 1 vers le nord

Pl. 1 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



Pl. 2 : Tranchée 1 - bâtiment 7

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Tranchée 1 - Bâtiment 7 : base et fondation de M 26



2 : Tranchée 1 détail des parements des M 26 et 29

Pl. 3 : Tranchée 1 - murs 26 et 29		SAINT-SORNIN
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Charente-Maritime (17)
		Broue

1 : Tranchée 1 - bâtiment 7 - présence du rocher à l'est du mur 26 sous une assise de l'élévation



2 : Tranchée 1 - Bâtiment 7 - bouchage de la porte (M 27)

Pl. 4 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Tranchée 1 - bâtiment 7 - trace du foyer (us 1446) sur l'us 1431



2 : Tranchée 1 - bâtiment 7 - M 32

Pl. 5 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - bâtiment 7 - A gauche, le mur 28



2 : Tranchée 1 - bâtiment 7 - couche de démolition (us 1334)

Pl. 6 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Tranchée 1 - bâtiment 7 - Les différentes phases de comblement



2 : Tranchée 1 - bâtiment 7 - Mur 27

Pl. 7 : Tranchée 1

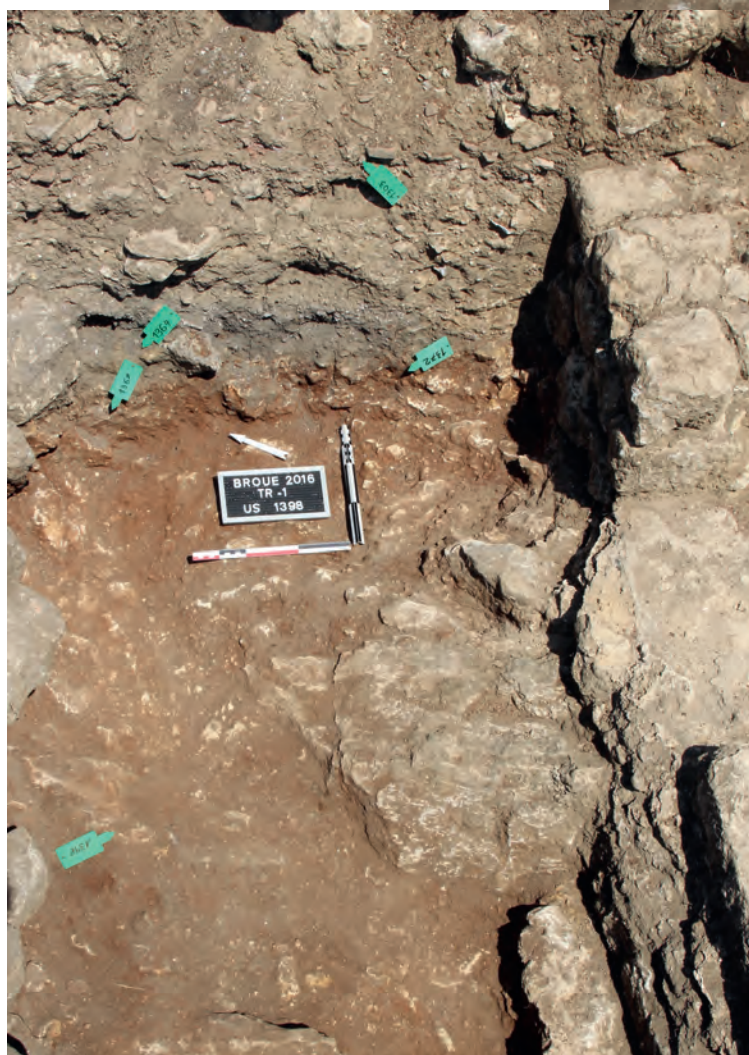
Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

1 : Tranchée 1 - espace intermédiaire entre le bâtiment 7 en cours de dégagement et le bâtiment 4 en arrière-plan



2 : Tranchée 1 - apparition du substrat rocheux au pied du bâtiment 7

Pl. 8 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

1 : Tranchée 1 - Niveau de sol (us 1372) au nord du bâtiment 7



2 : Tranchée 1 - niveau de sol (us 1357) à gauche de la photographie

Pl. 9 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

1 : Tranchée 1 - Niveau de sol (us 1303) reliant le bâtiment 7 (premier plan) au bâtiment 4.



2 : Tranchée 1 - Lit de tuiles (us 1291)

PI. 10 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue

1 : Tranchée 1 - Mur 25 face sud-ouest



2 : Tranchée 1 - Mur 25 vu du nord

2 : Tranchée 1 - Banquette longéant M25 côté intérieur du bâtiment. On devine également les restes d'enduit qui recouvrait le parement.



Pl. 11 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Tranchée 1 - Mur 20 du bâtiment 4 et au premier plan le mur 31

2 : Tranchée 1 - Mur 20



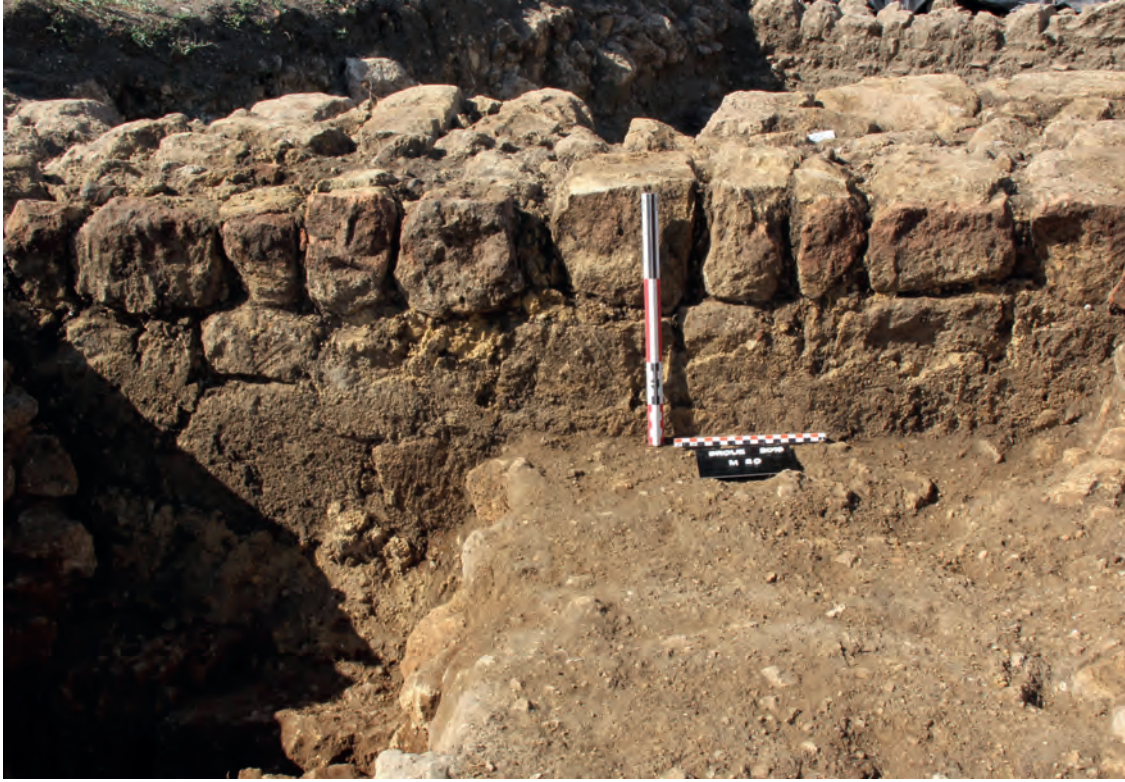
Pl. 12 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Tranchée 1 - Mur 20 - dans sa partie basse, des traces d'enduit ;
dans sa partie haute, la dernière assise rubéfiée



2 : Tranchée 1 - Mur 20 - détail de l'enduit

Pl. 13 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - Face interne du mur 8



2 : Tranchée 1 - Mur 8



3 : Tranchée 1 -
Seuil du bâtiment 4.
A gauche : extrémité de M8

Pl. 14 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Tranchée 1 - Fondation du mur 20 (us 1447)



2 : Tranchée 1 - creusement linéaire dans le rocher (us 1427) et parallèle à M 20

Pl. 15 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - St 28 - Trou de poteau

2 : Tranchée 1 - un des niveaux de circulation intérieur du bâtiment 4 (us 1286).
 Au 1er plan, M 20 et au 2e plan, M8 et son entrée.



Pl. 16 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - Intérieur du bâtiment 4 - us 1299

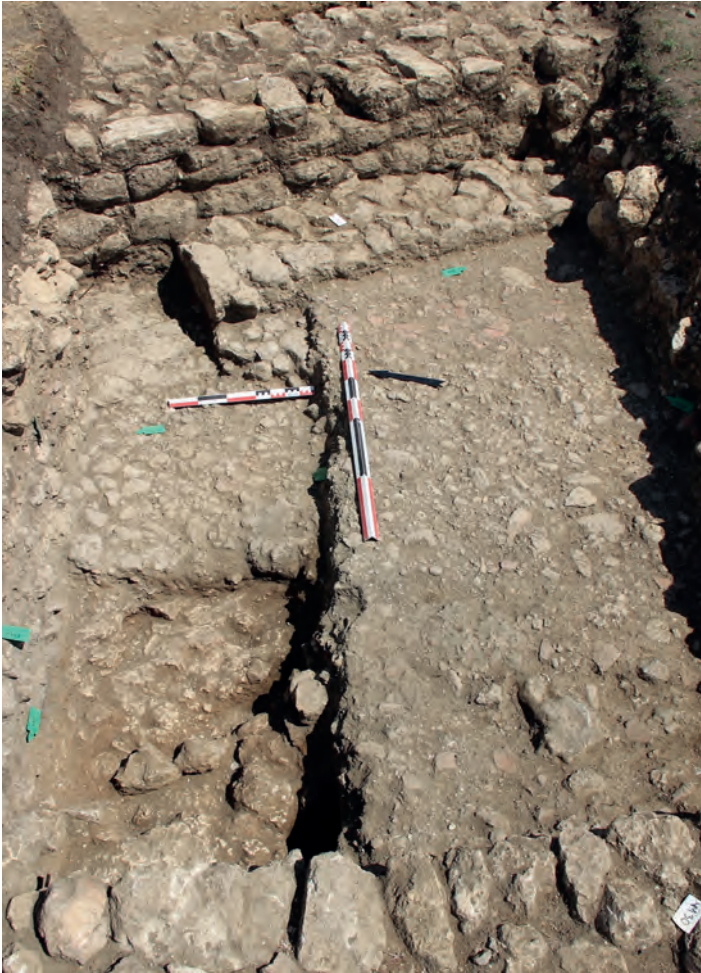


2 : Tranchée 1 - un des niveaux de démolition us 1036 - tuiles



3 : Tranchée 1 - un des niveaux de démolition us 1086 - blocs de parement.

Pl. 17 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - extérieur du bâtiment 4 - sondage jusqu'au substrat rocheux



2 : Tranchée 1 - Vue d'ensemble de l'intérieur (us 1286) et de l'extérieur (us 1345) du bâtiment 4



3 : Tranchée 1 - extérieur au bâtiment 4.
Deux sols de cour (us 1400 - inf. et 1345 - sup.)

Pl. 18 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broué



1 : Tranchée 1 - extérieur du bâtiment 4 - M 30
à gauche l'us 1302



2 : Tranchée 1 - Extérieur du bâtiment 4. Lit de chaux (us 1302)

Pl. 19 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - Creusements dans le substrat rocheux
St 39 et 40



2 : Tranchée 1 - Apparition après décapage
du mur 21

Pl. 20 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - Mur 21 vu de l'est

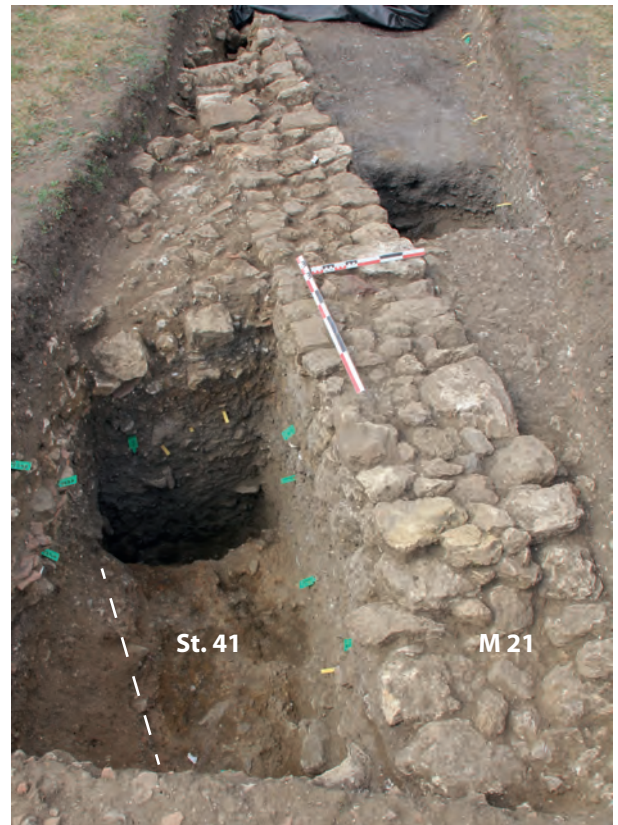
2 : Tranchée 1 - Mur 2& vu de l'ouest. Au premier plan un début de récupération du mur.



Pl. 21 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - St. 42



2 : Tranchée 1 - Vue d'ensemble du sondage pratiqué au sud de M 21.



3 : Tranchée 1 - Vue d'ensemble de St. 41 et 42.

Pl. 22 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



Succession de recharges parfois organiques et contenant souvent des épandages de coquillages (moules, huîtres, coques)

Pl. 23 : Tranchée 1 - M 21

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Tranchée 1 - Vue d'ensemble des couches dépotoir qui accompagnent M 21



2 : Tranchée 1 - us 1349 (fragment de torchis)



3 : Tranchée 1 - us 1297 (dépotoir domestique, épandage de coquillages - huîtres).

Pl. 24 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



St. 38

Pl. 25 : Tranchée 1 - M 7 (Bâtiment 5)

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Bâtiment 5 - Elévation de M7 - Parement interne



2 : Vue d'ensemble du bâtiment 5
(au premier plan M15 et M16)

Pl. 26 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Bâtiment 5 - Sol intérieur (us 1300)



2 : Bâtiment 5
Vue du foyer installé le long de M 7

Pl. 27 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

1 : Bâtiment 5 - Niveau de démolition - murs



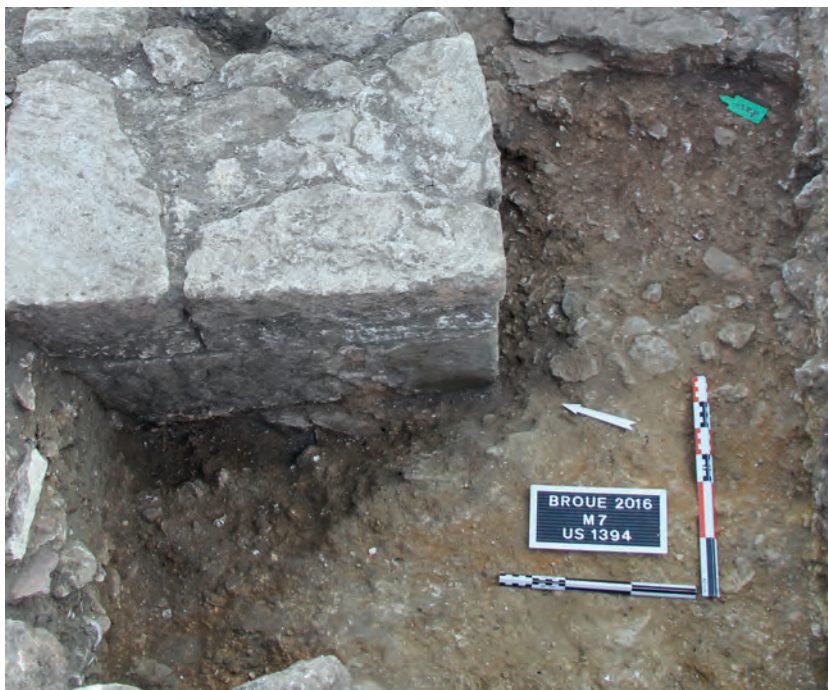
2 : Bâtiment 5 - Niveau de démolition - Tuiles

Pl. 28 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - Détail de St. 38

2 : Bâtiment 5 - Mur 7
Niveau argileux jaune (us 1358).



3 : Bâtiment 5 - Mur 7
Trace du creusement
de la tranchée de fondation
(us 1394) à travers
l'us 1390.

Pl. 29 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Tranchée 1 - Niveau de circulation extérieur (us 1283)



2 : Tranchée 1 - Structure 32 (puisard ? latrines ?)

Pl. 30 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Tranchée 1 - St. 32 - parement interne des murs 22 et 23
 ——— Apparition du substrat rocheux



2 : Tranchée 1 - Structure 32 (puisard ? latrines ?)

Pl. 31 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - Epandage de tuiles (toiture ?) à l'ouest du mur 33



2 : Tranchée 1 - Grand épandage de pierres (us 1312)

Pl. 32 : Tranchée 1

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

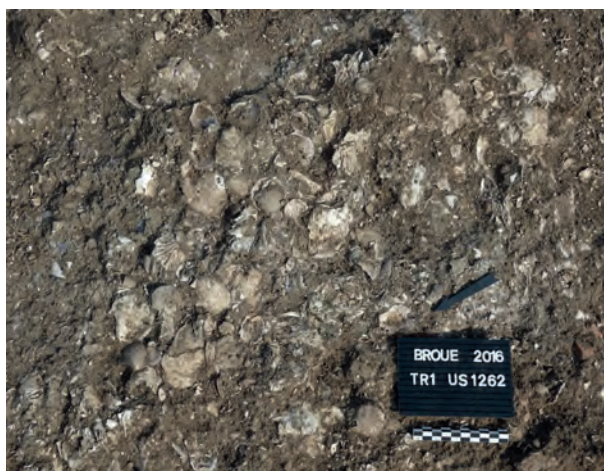
SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Tranchée 1 - Niveau de circulation (us 1330)

2 : Tranchée 1 - Epannage de pierres, niveau de circulation ?
(us 1267 et 1355)



3 : Poches détritiques (us 1262) constituées principalement de coquillages (huitres, moules, pétoncles, coques)

Pl. 33 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Tranchée 1 - Mur 24 et son extrémité récupérée.
A l'ouest un lit de tuiles (us 1321)

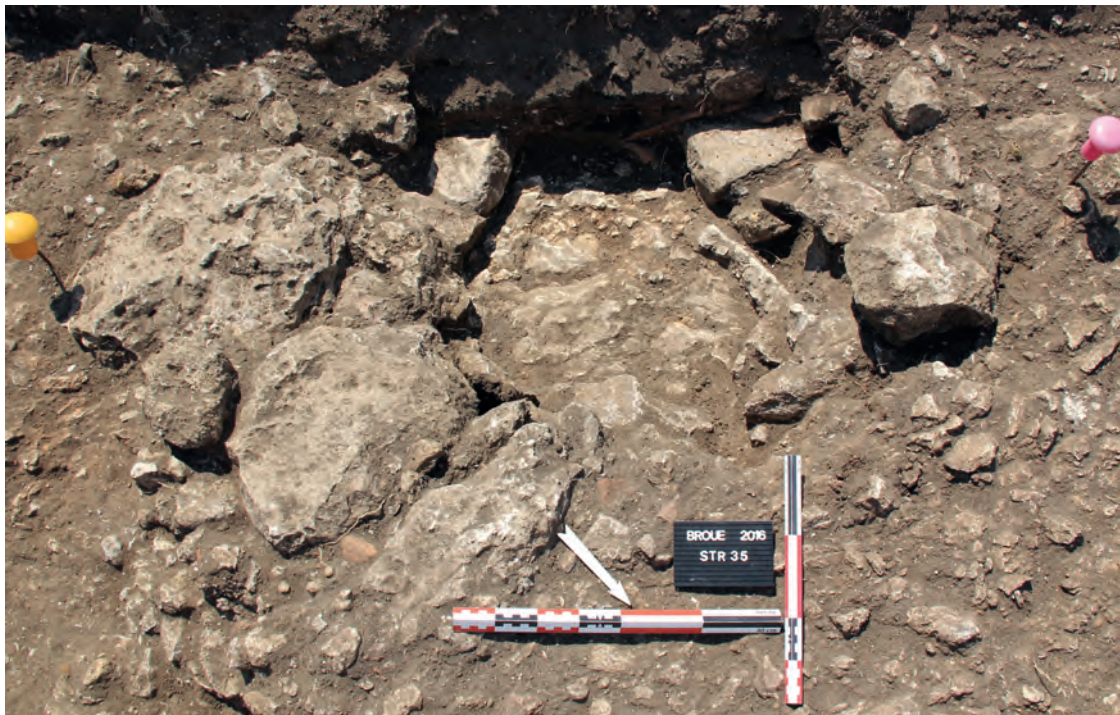


2 : Tranchée 1 - Niveaux antérieurs à M24 (circulation ?)
(us 1441)

Pl. 34 : Tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Extension septentrionale de la tranchée 2 en limite de rupture du plateau



2 : Structure 35 (Trou de poteau)

Pl. 35 : Tranchée 2

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Structure excavée St. 44.



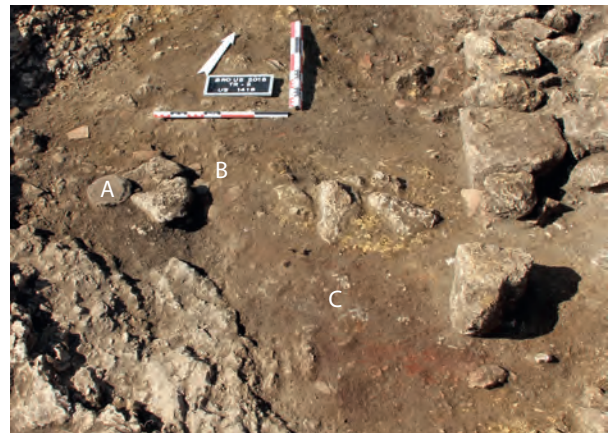
2 : Vue d'ensemble de l'extension méridionale de la tranchée 2. Au premier plan, la structure 44 en cours de dégagement.

Pl. 36 : Tranchée 2		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Vue d'ensemble de l'intérieur du bâtiment 9.

2 : Détails de l'intérieur du bâtiment 9 :
 A - fond de mortier ;
 B - tessons posés à plat ;
 C - foyer.



3 : Bâtiment 9 : Empierrement comblant une dépression ou un creusement (us 1415)

PI. 37 : Tranchée 2

Topographie : cabinet Synergéo -
 Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
 Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Bâtiment 9 - Structure 43 (Trou de poteau).



2 : Bâtiment 9 - Niveau de démolition par un lit de tuiles (us 1368 erreur sur l'ardoise)

Pl. 38 : Tranchée 2

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Extension septentrionale de la tranchée 2 - Niveaux sablonneux.



2 : Extension septentrionale de la tranchée 2 - Structures 28 et 27-30

Pl. 39 : Tranchée 2

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Niveaux de sols au sud de M17 (us 1211 - 1333).



2 : Tranchée 3 - Structure 36 (Trou de poteau)

Pl. 40 : Tranchée 3		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Limite du creusement 1448 à travers l'us 1434 (1ere occupation) et son comblement (us 1435) contenant des plaques de bri.



2 : Premier niveau de sol contemporain de M 17 (us 1201)

Pl. 41 : Tranchée 3

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

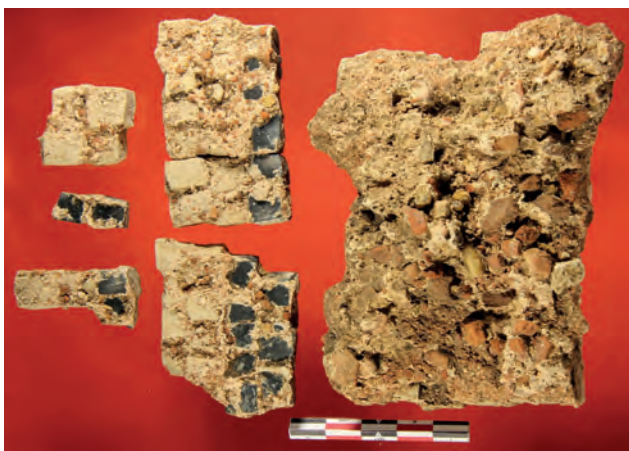


1 : Empierrement et blocs d'argile (us 1310) et l'us 1298 en cours de fouille.

Pl. 42 : Tranchée 3		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



1 : Fragment de sculpture en calcaire (isolat 1271-01).



2 : Mosaïque noir et blanc (isolat 1291-01).



1 : carreau de pavement en terre cuite bicolore (isolat 1300-02).
Dimensions : 53 mm x 60 mm

Pl. 43 : Architecture

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

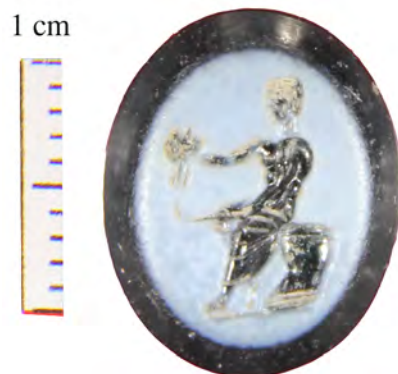
Broue



1 : Forces en fer (isolat 1350-02).



2 : Pointe de flèche ou carreau d'arbalète (isolat 1262-09).



3 : Intaille en pierre semi-précieuse (isolat 1262-07).



1 : Plaquette en os décorée d'un oiseau (isolat 1284-01).



1269-02

1297-03

1038-02

2 : Dés à jouer (isolat 1262-09).

Pl. 45 : Mobilier en os

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

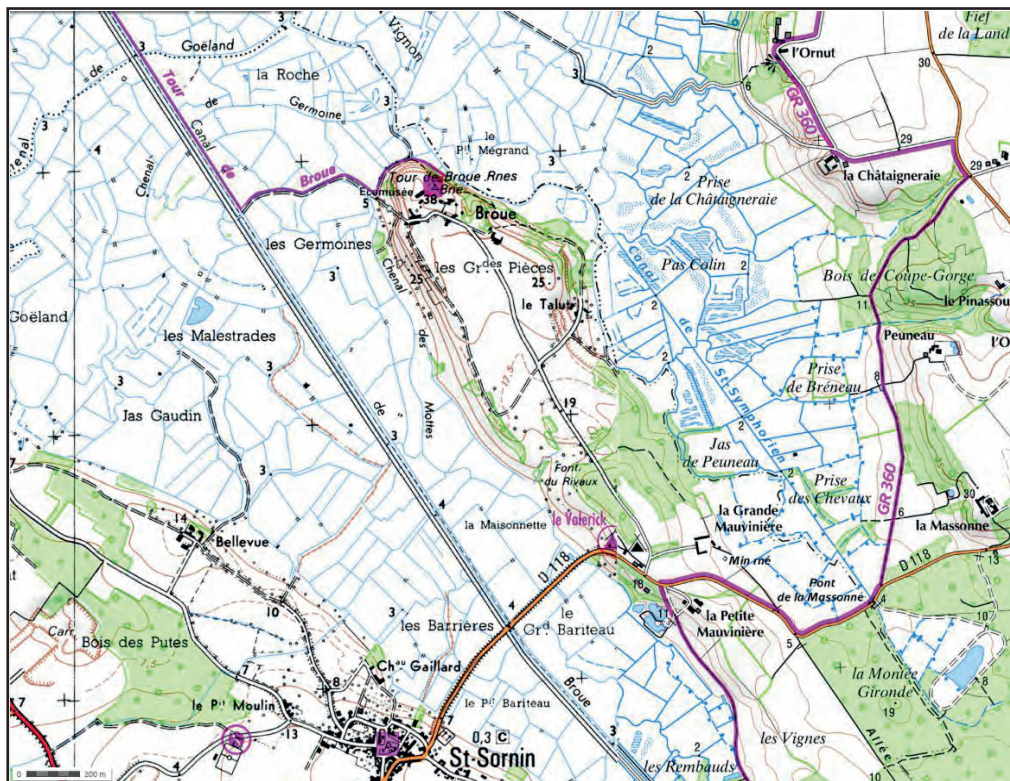
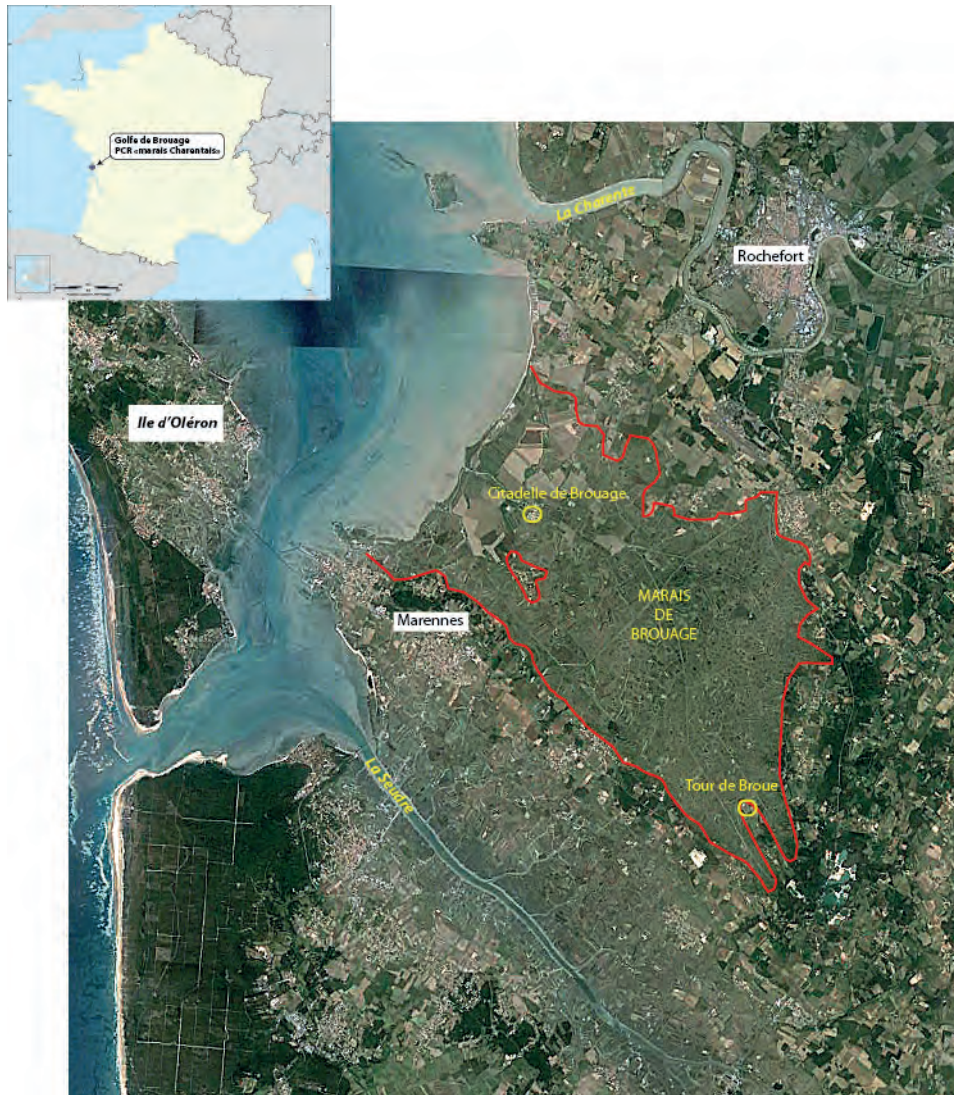


Fig. 1 : Localisation du site

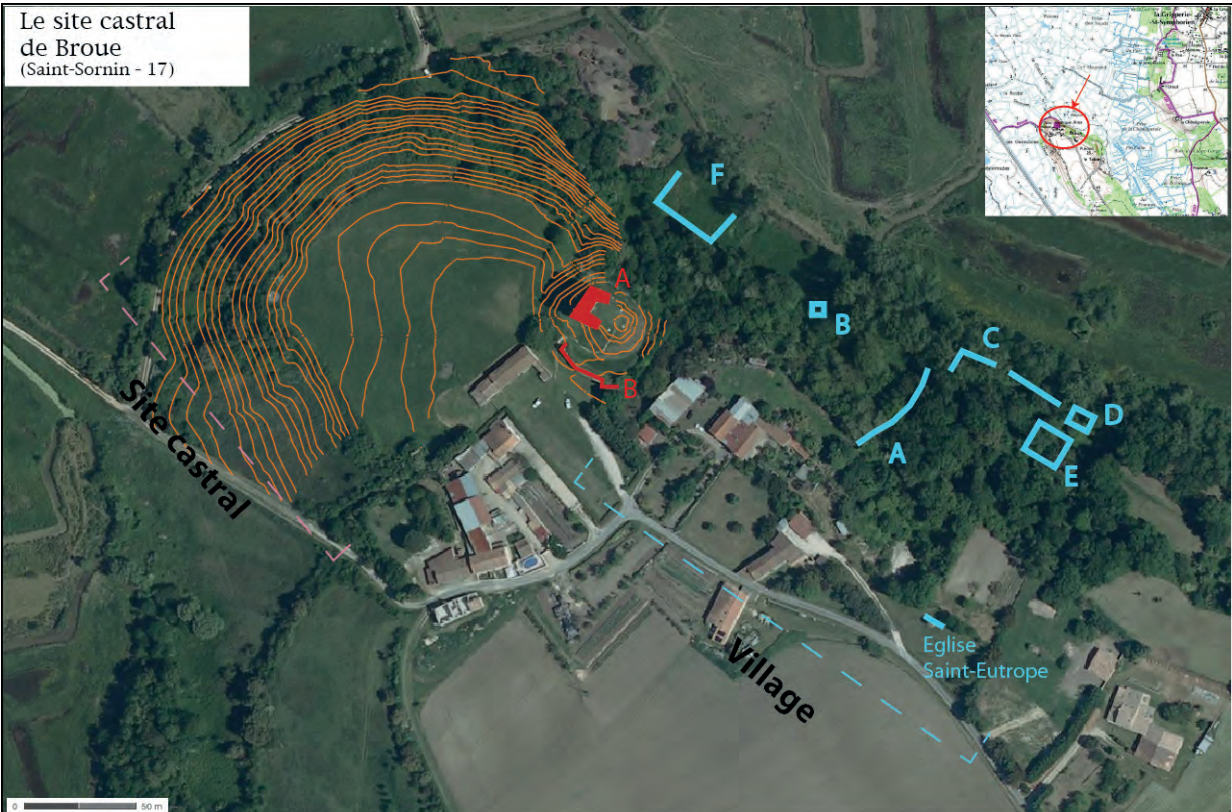
Source : IGN - Géoportail

Relevés terrain :
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

Le site castral
de Broue
(Saint-Sornin - 17)



- | | | | |
|------------|-------------|-------------------------|------------|
| A Chemin | C bastion ? | E Habitat XIXe | A Donjon |
| B Fontaine | D Four | F Structure portuaire ? | B Courtine |



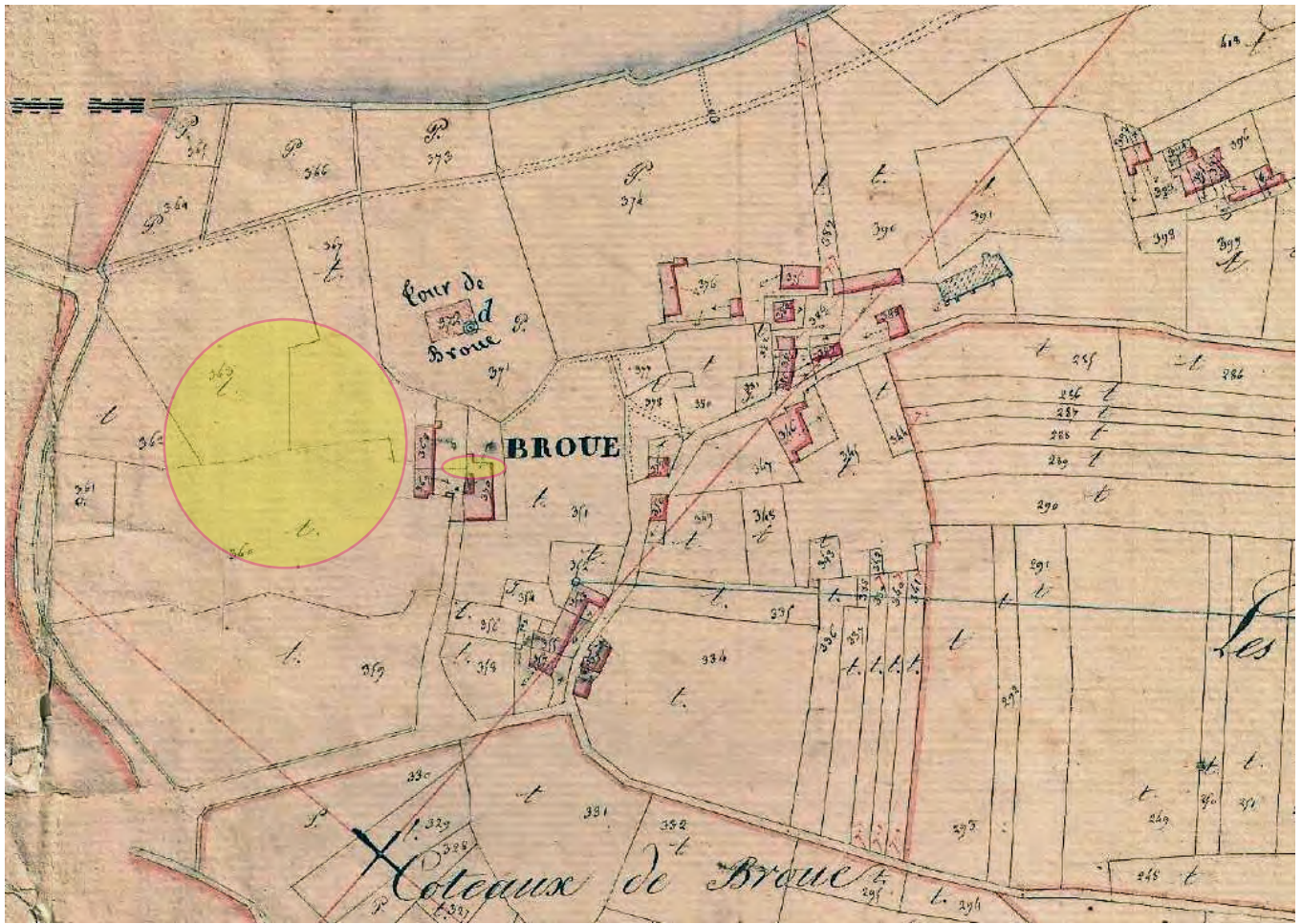
Fig. 2 : Le site de Broue et la zone d'intervention

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés terrain :
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



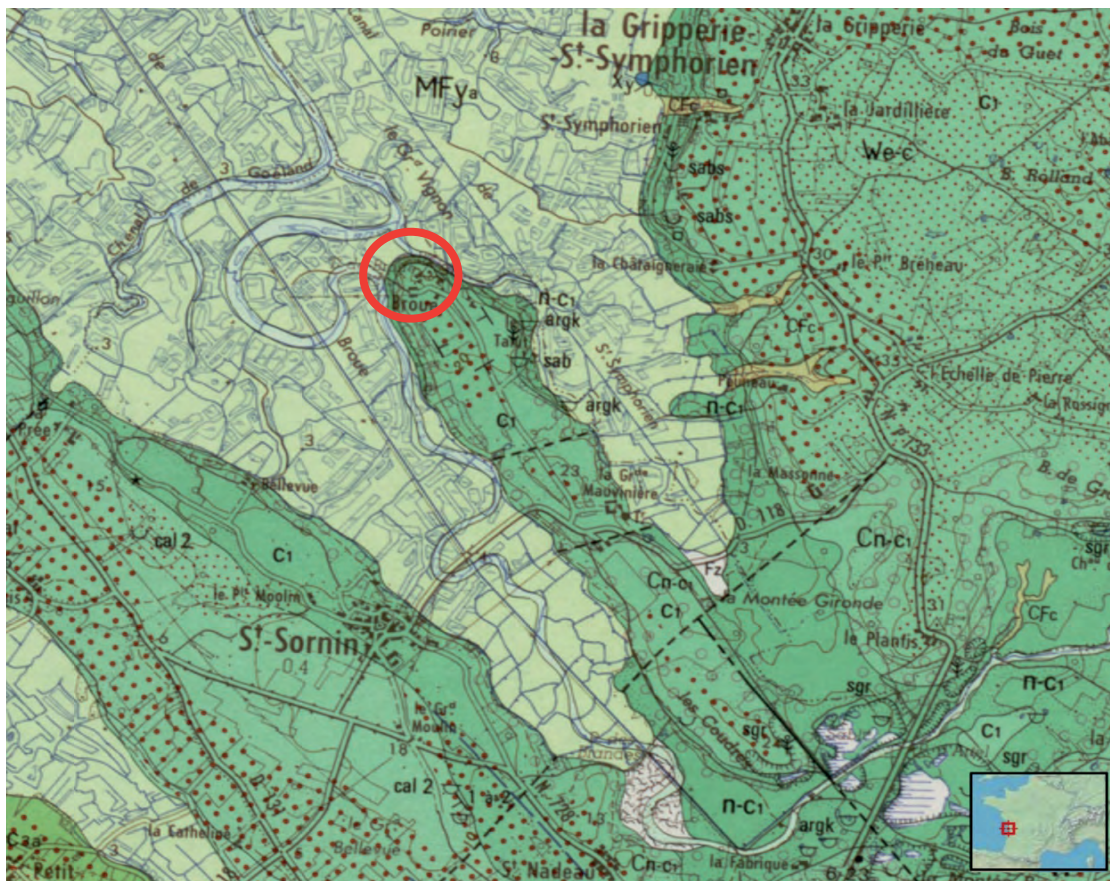
 Zone d'étude archéologique

Fig. 3 : Extrait du cadastre napoléonien et vue actuelle

Vue aérienne : Bing map

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



1 : Extrait de la carte géologique au 1/50000e de Saint-Agnant (Platel et al., 1976)

n-C1 : Albien - Gravier, sables et argiles

C1 : Cénomaniens inférieurs - Calcarénit à Rudistes



2 : Ancienne carrière de sable et argile (kaolin) installée sur le versant septentrional du promontoire (Le Talus)



3 : Apparition du substrat rocheux à la base de la chemise de la tour

Fig. 4 : Contexte géologique		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Photo : V. Mathé, E. Normand DAO : A. Champagne / E. Normand		Broue



1 : Tranchée 4 - Apparition du sable avec des veines d'argile



2 : Tranchée 4 - Substrat rocheux (Cénomanien inférieur) offrant un plan incliné.

Fig. 5 : Contexte géologique		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
	Photo : E. Normand DAO : E. Normand	
		Broue

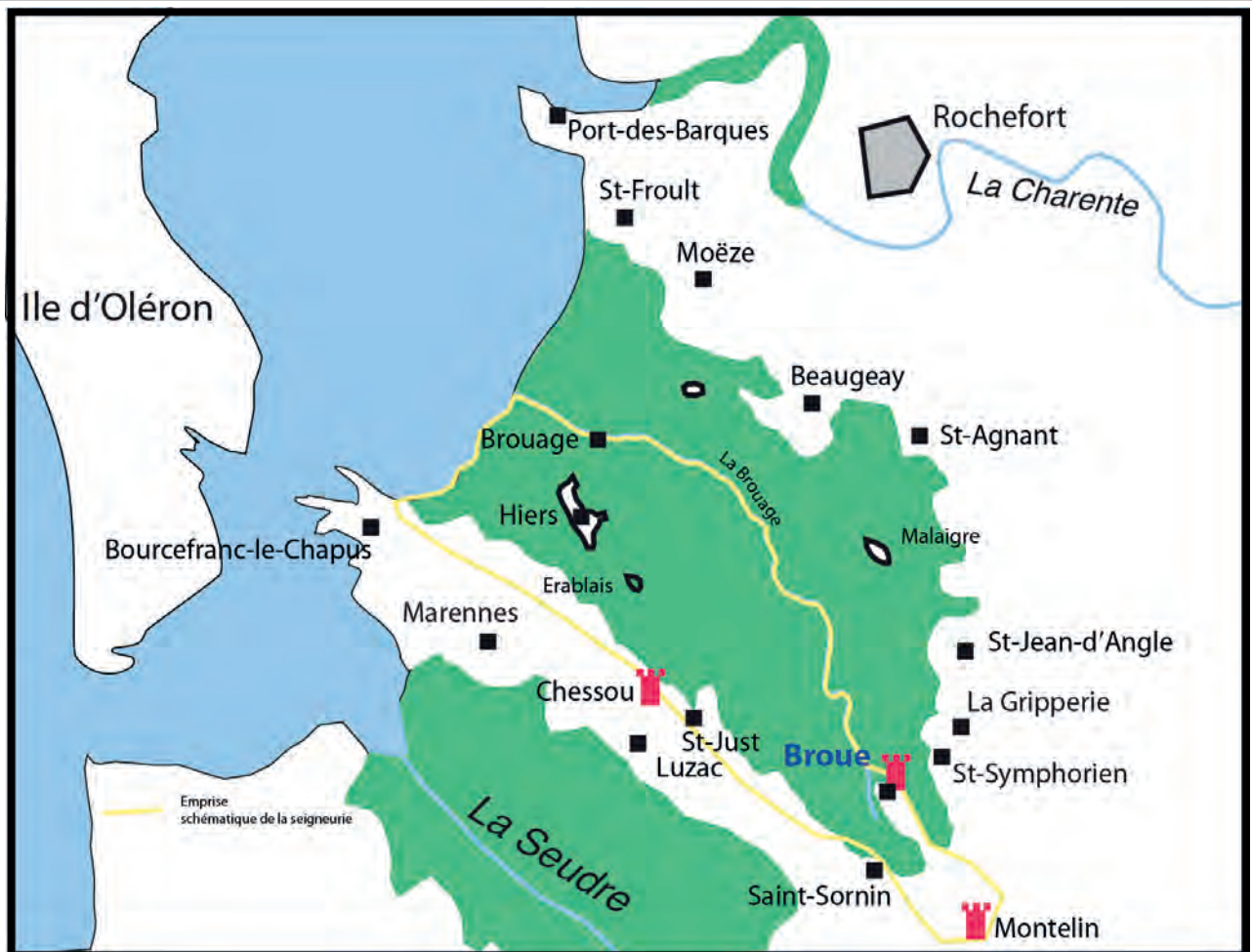


Fig. 7 : La seigneurie de Broue et sa zone d'influence

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

DAO : A. Champagne / E. Normand

Broue



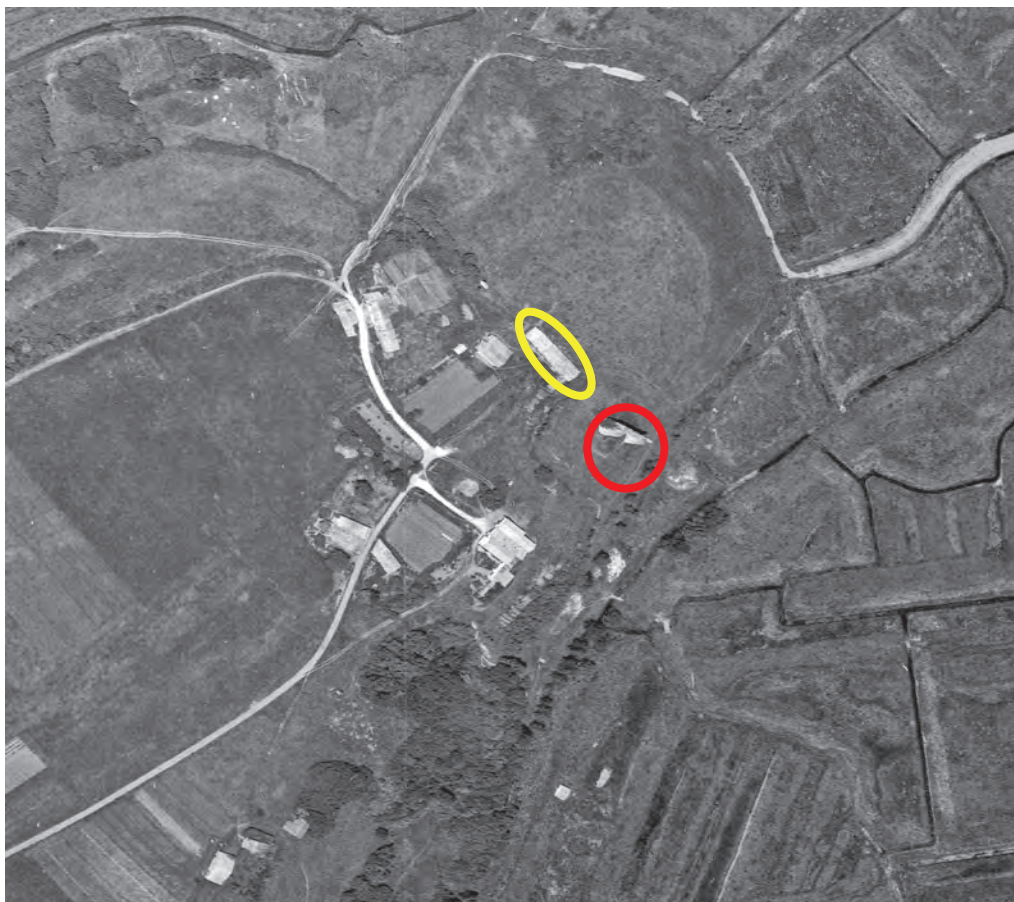
1945



«Maison de Broue»



Tour de Broue



1964

Fig. 8 : Vues aériennes de Broue en 1945 (haut) et de 1964 (bas)

Sources : IGN - Géoportail

Relevés terrain :
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

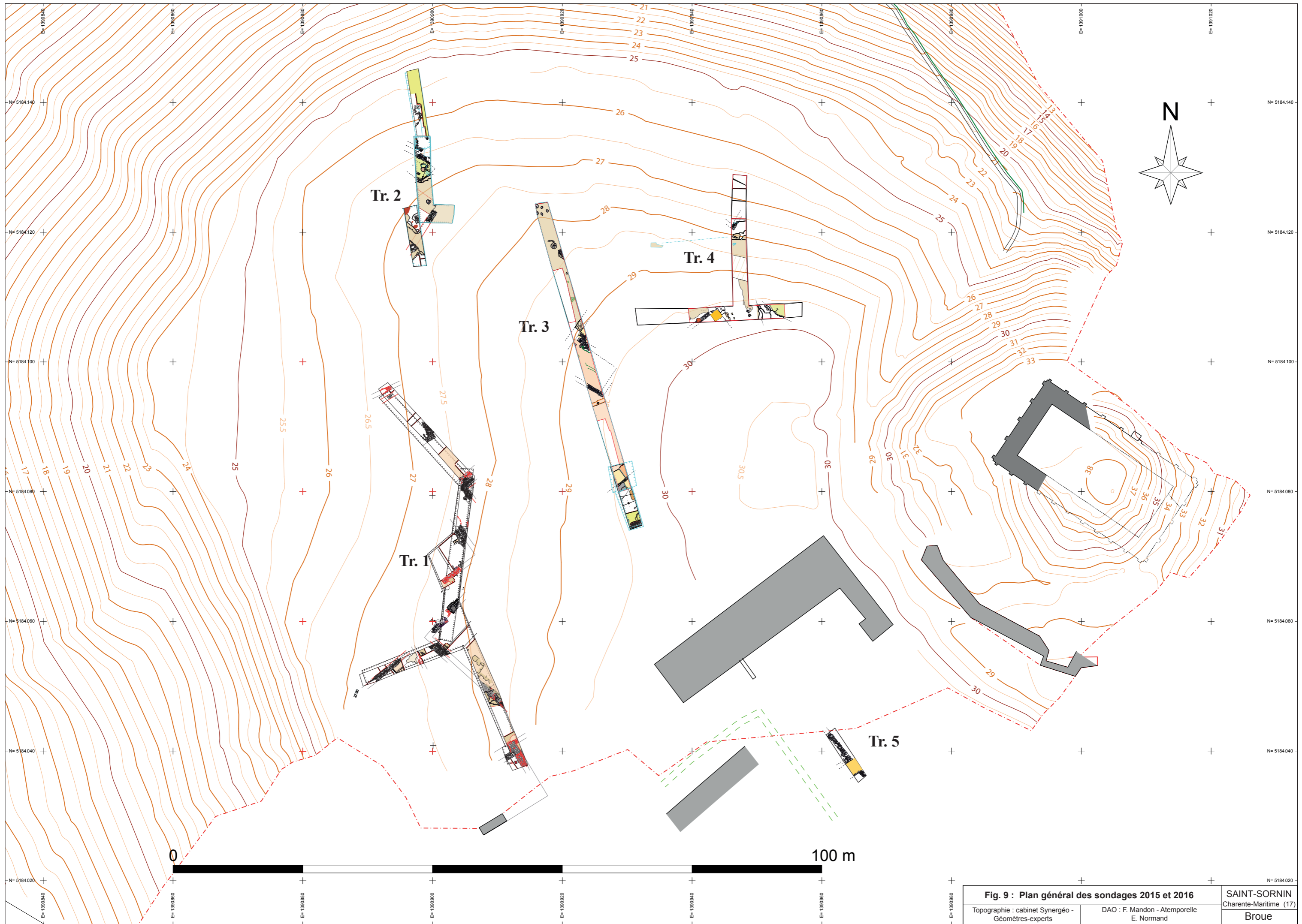
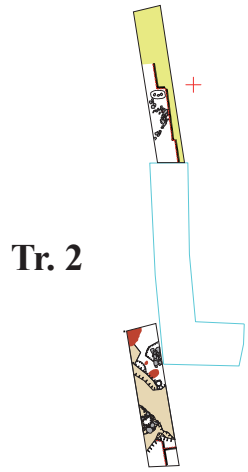
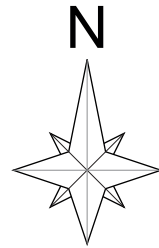


Fig. 9 : Plan général des sondages 2015 et 2016

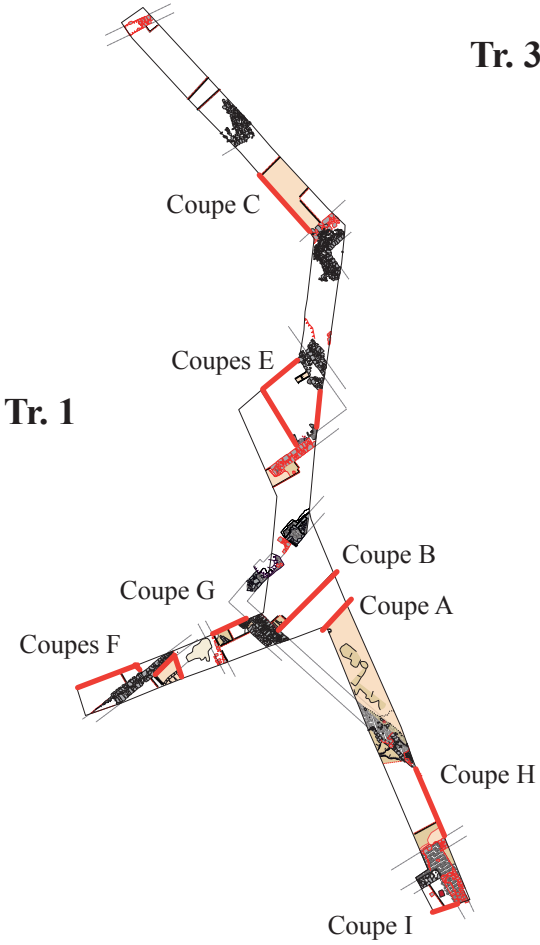
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : F. Mandon - Atemporelle E. Normand	SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17) Broue
--	--	---



Tr. 2



Tr. 3



Tr. 1

 Tranchées 2015

Fig. 10 : Localisation des coupes stratigraphiques		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue

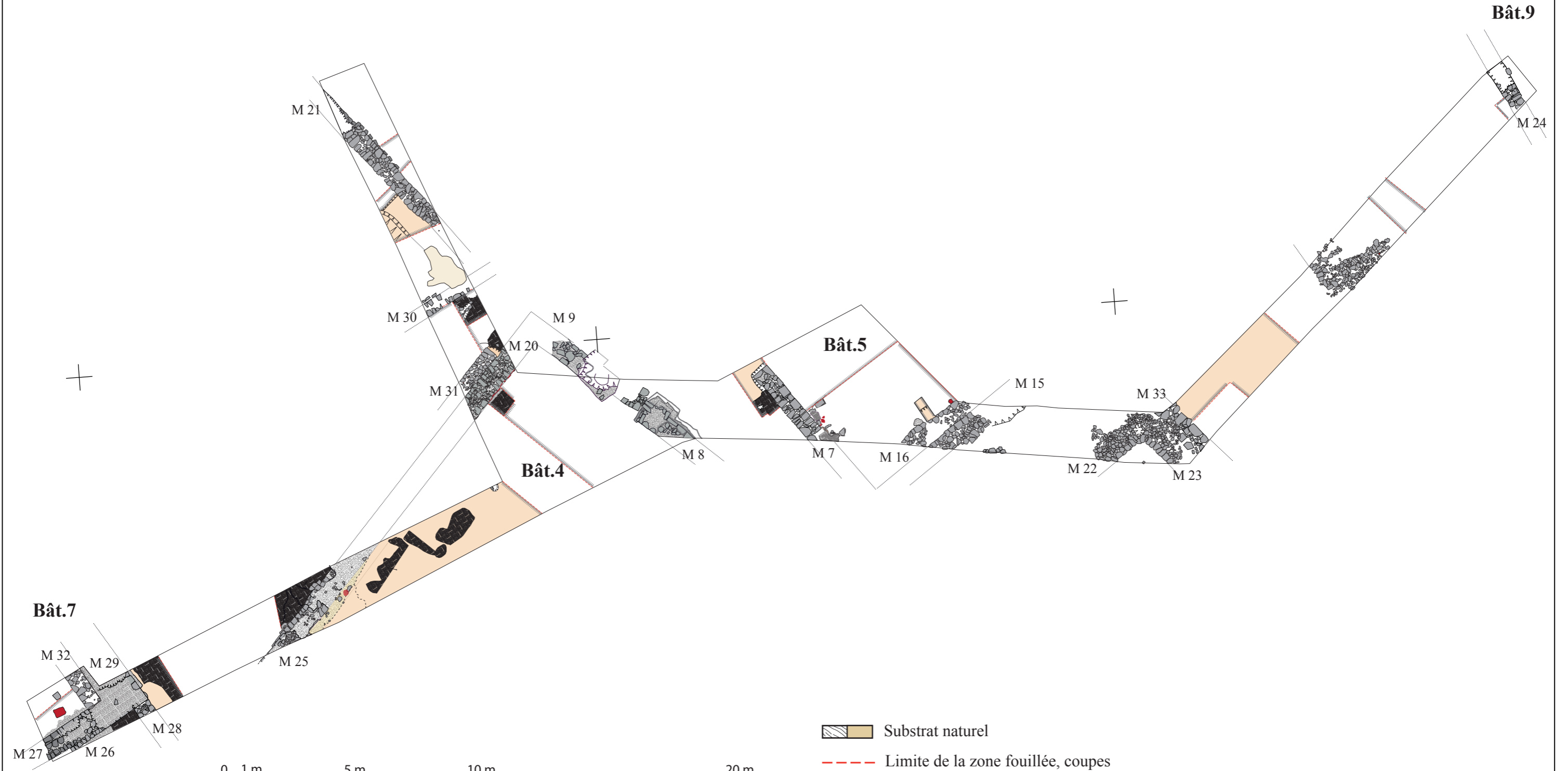
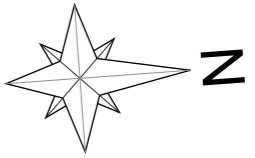
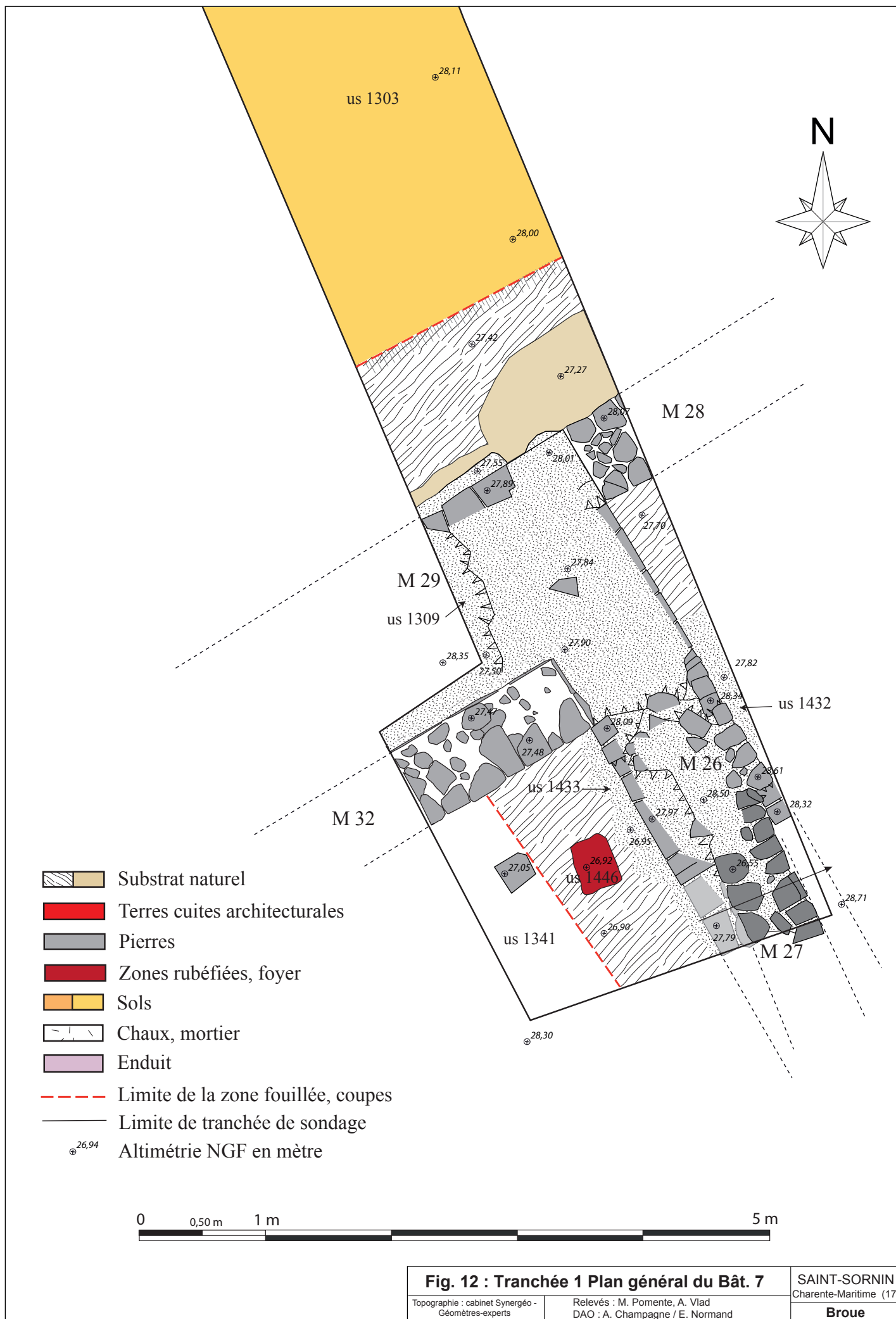
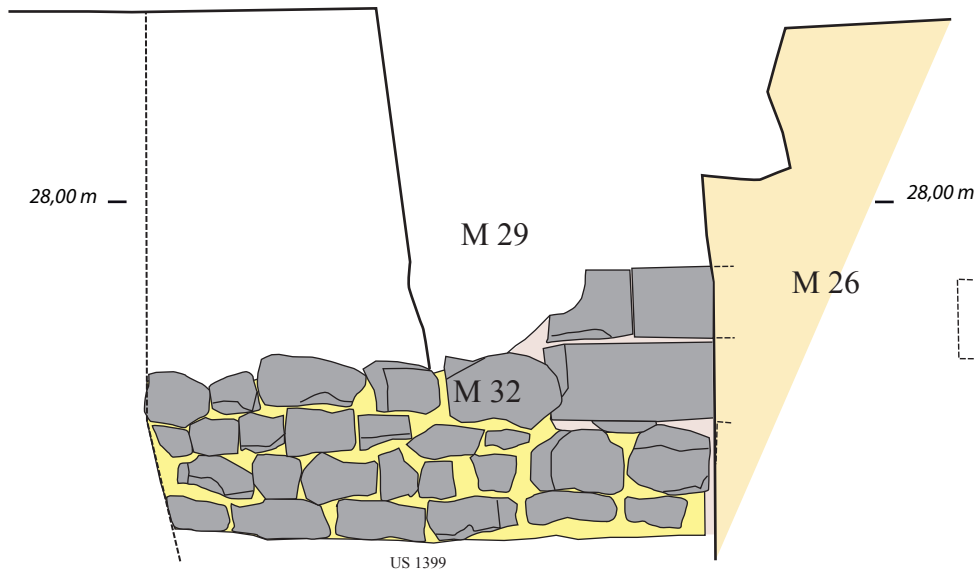


Fig. 11 : Plan général de la tranchée 1
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts DAO : A. Champagne / E. Normand SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17) **Broue**



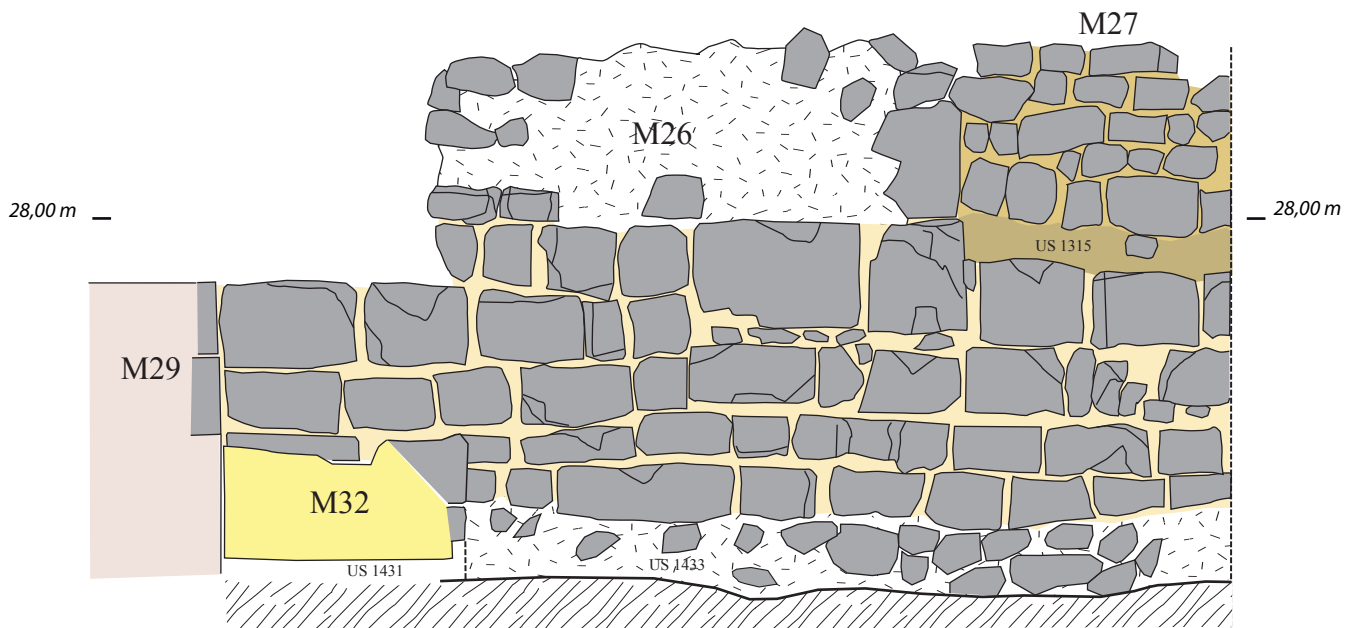
Ouest







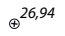
Est



Nord

Sud



-  Enduit, mortier
-  Substrat naturel
-  Terres cuites architecturales
-  Pierres
-  --- Limite de la zone fouillée, coupes
-  - - - Limite de tranchée de sondage
-  26,94 Altimétrie NGF en mètre

0 0,10m 0,20 m 0,60 m 1 m

Fig. 13 : Elévation des murs du Bât. 7

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés : A. Vlad
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

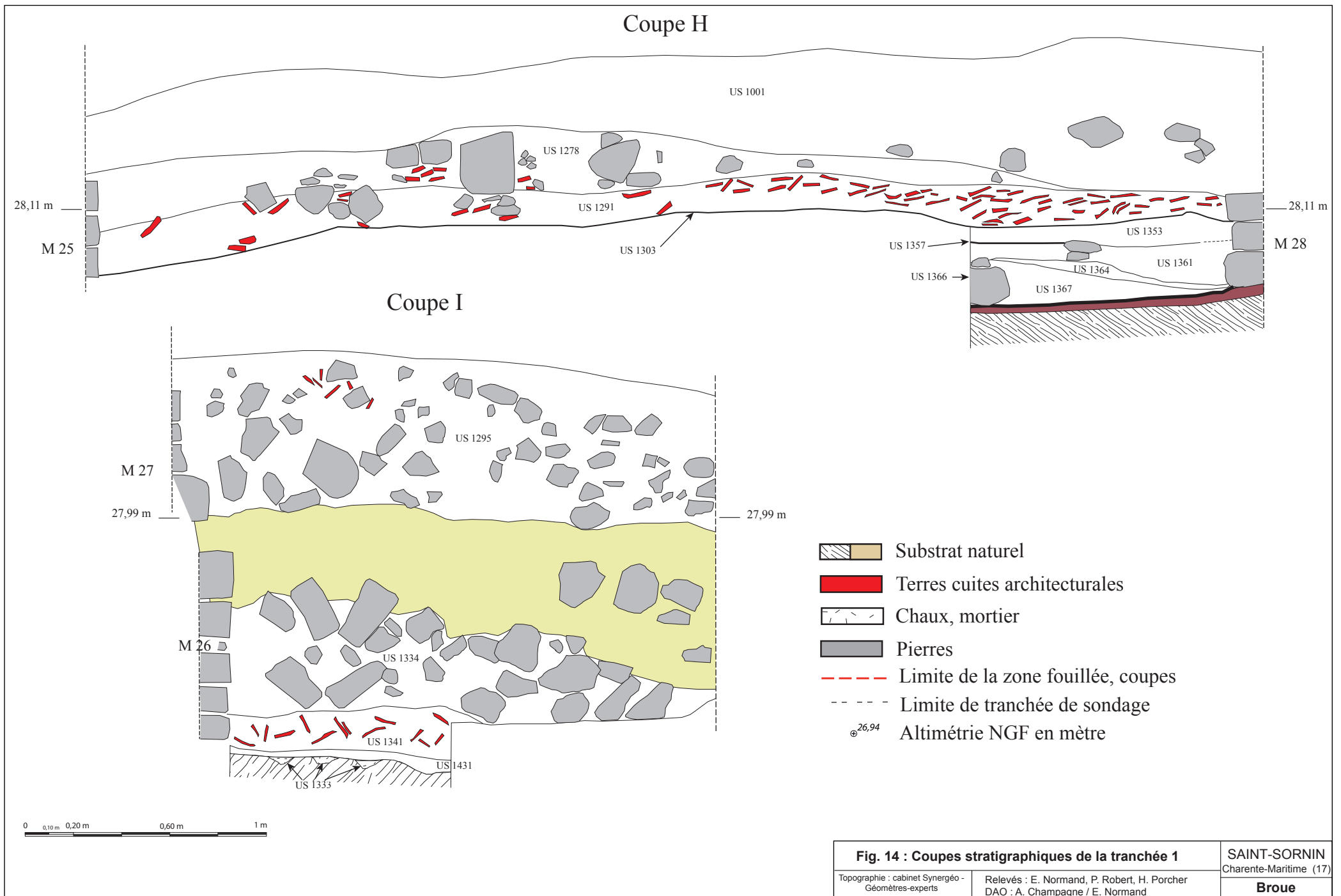
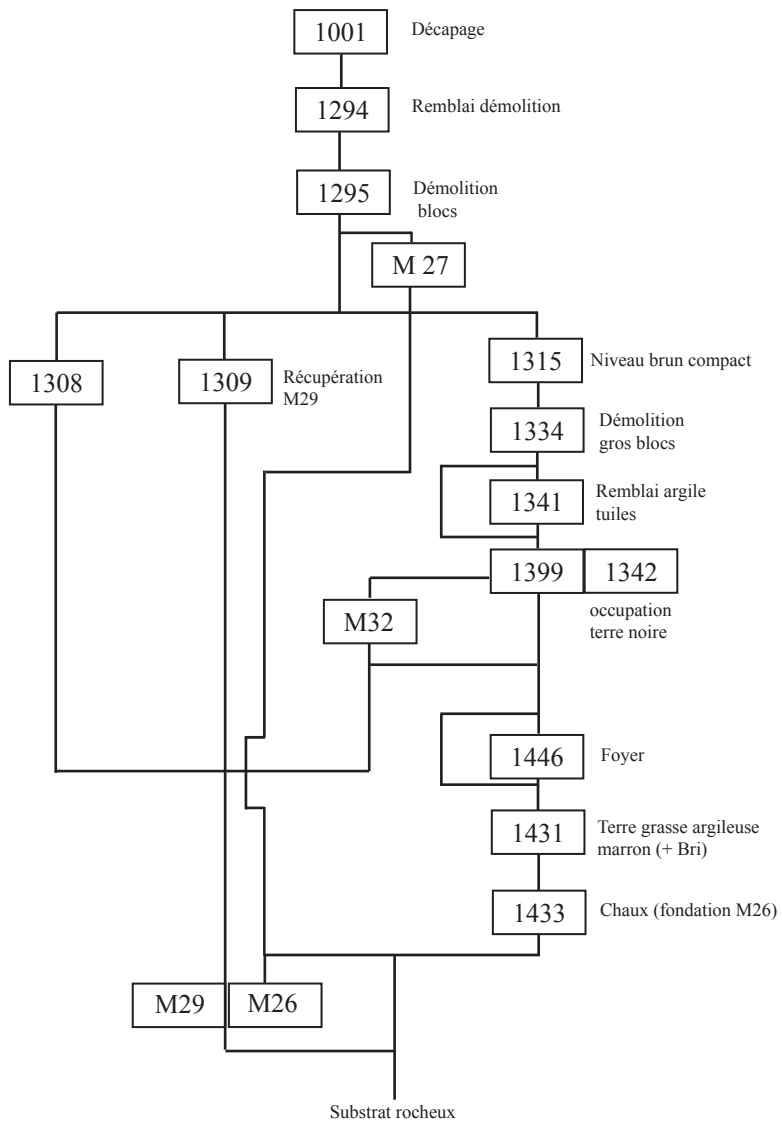


Fig. 14 : Coupes stratigraphiques de la tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	Relevés : E. Normand, P. Robert, H. Porcher DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue

Bâtiment 7



Extérieur Bâtiment 7

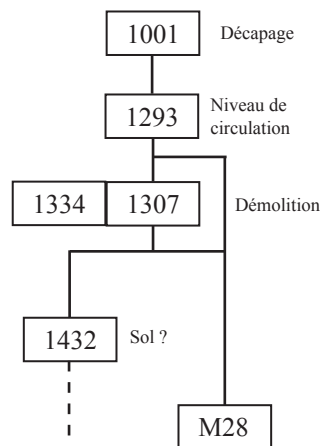


Fig. 15 : Tranche 1 diagramme stratigraphique

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

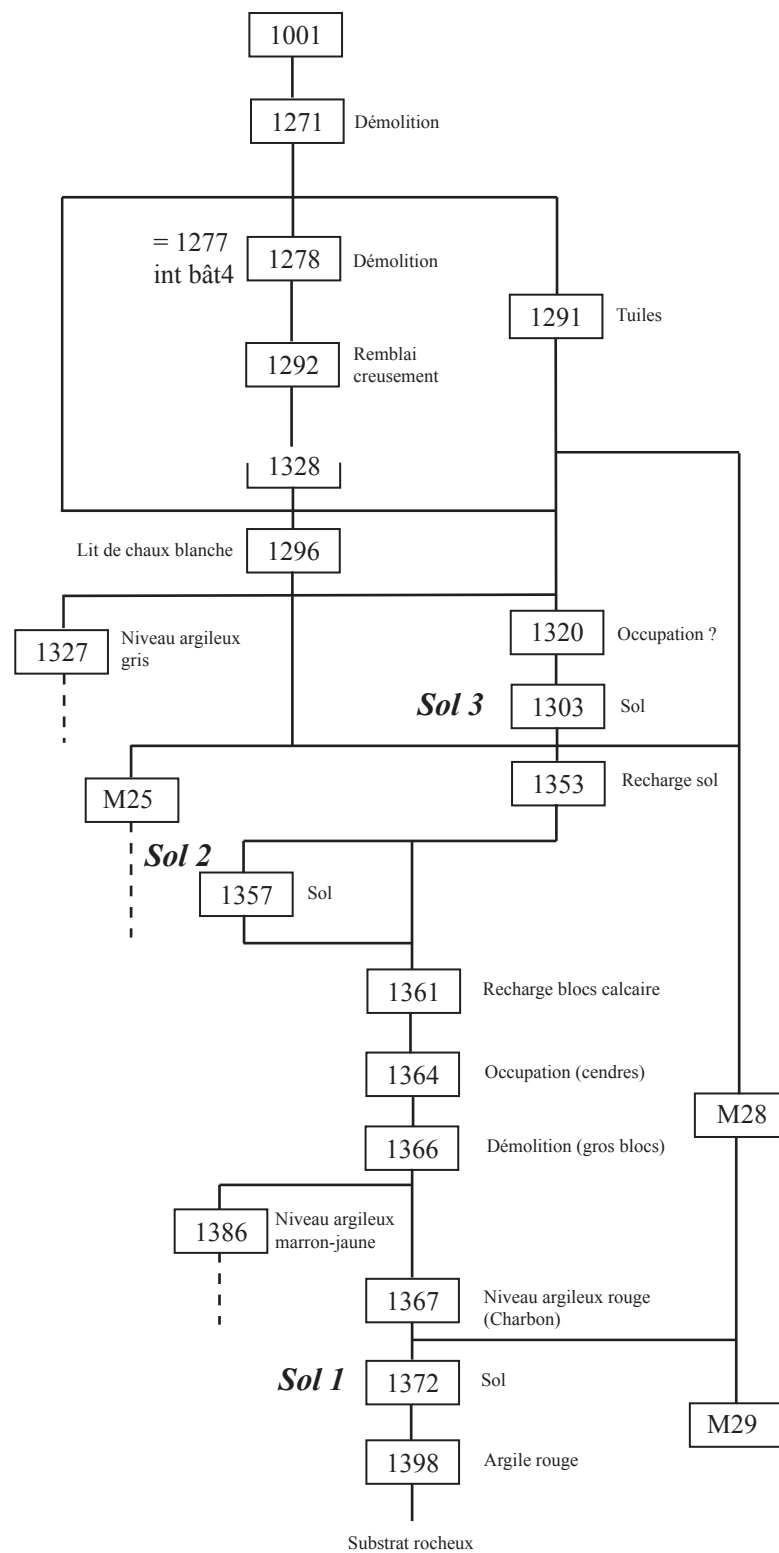


Fig. 16 : Tranchée 1 diagramme stratigraphique

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

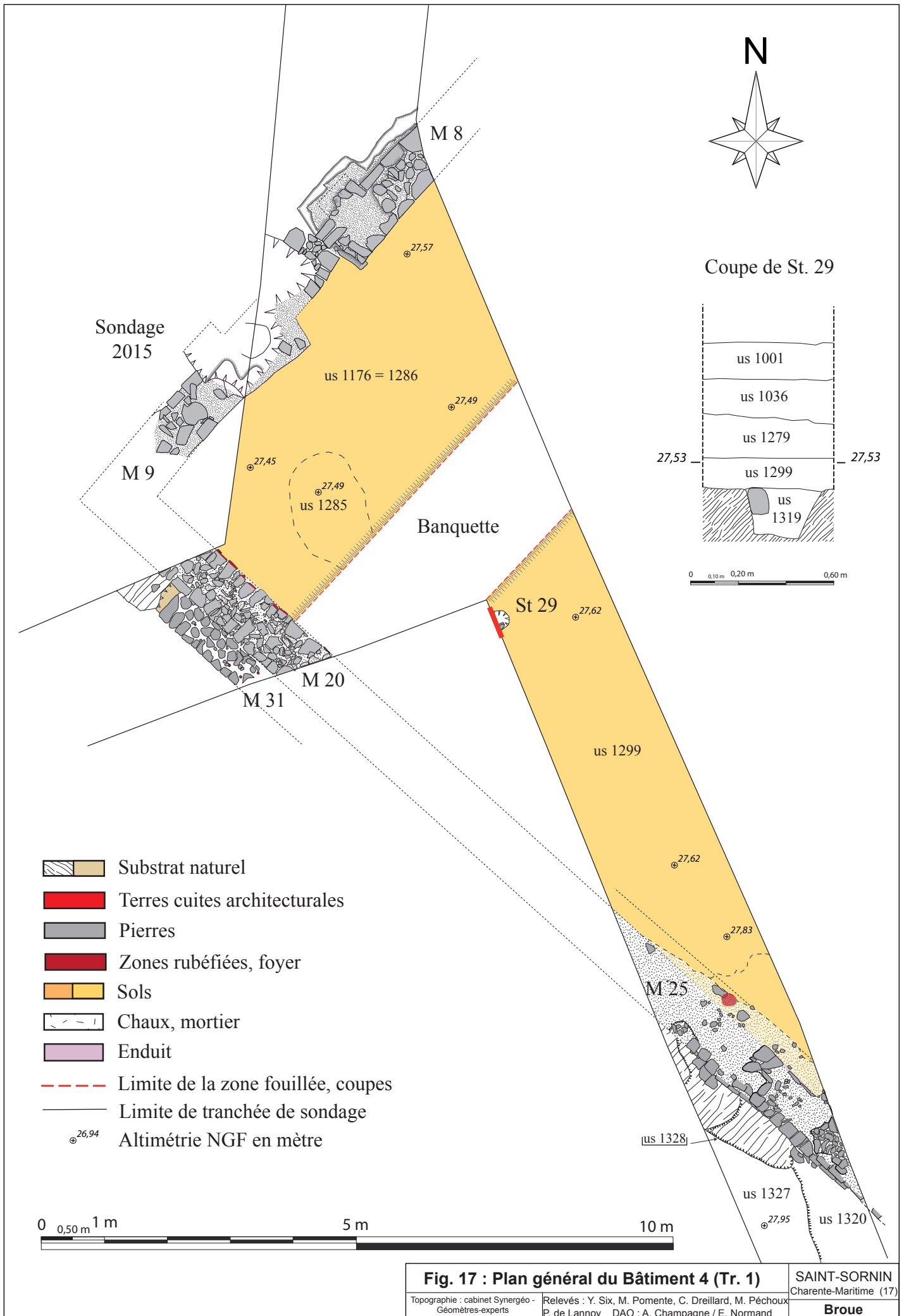
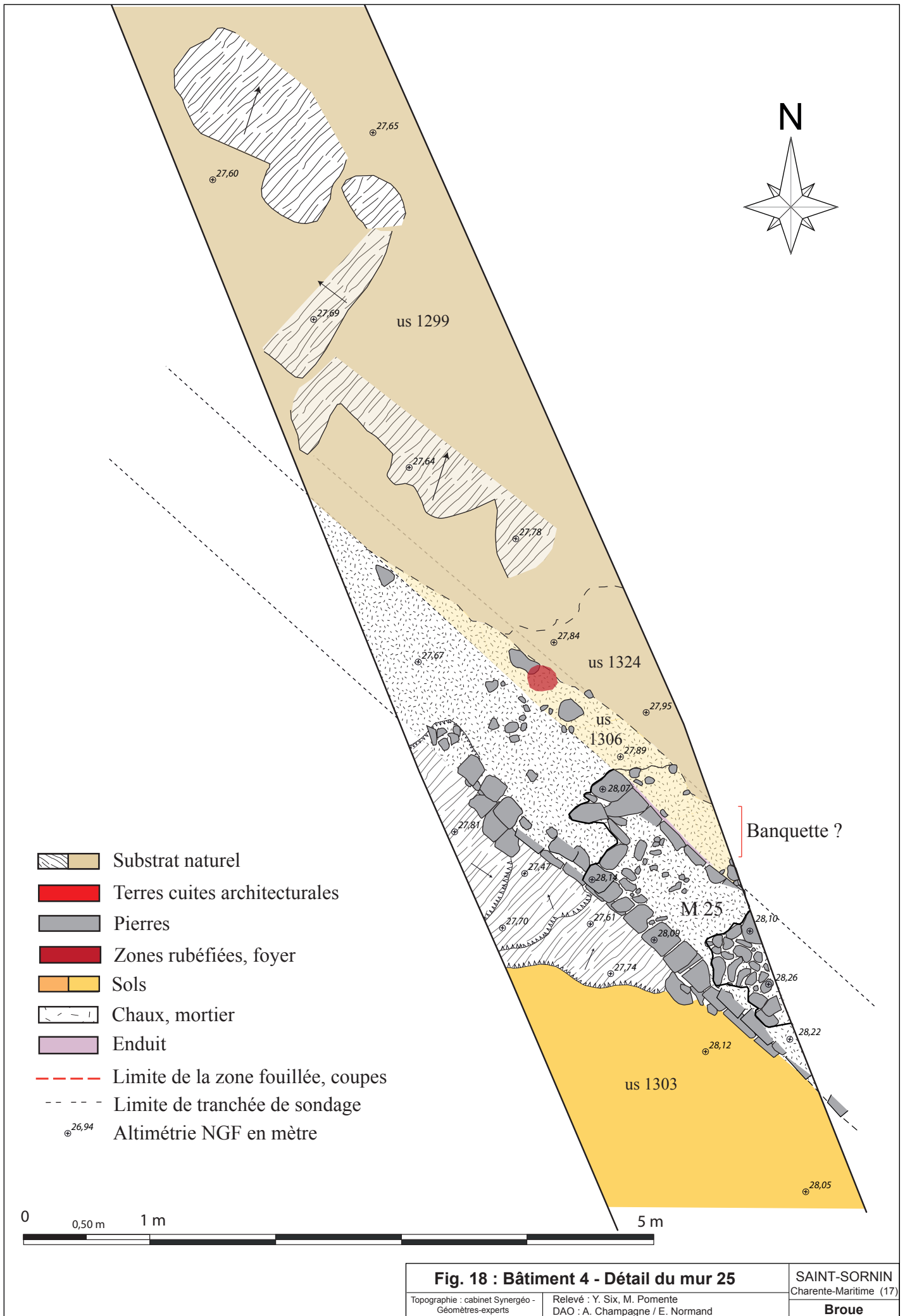


Fig. 17 : Plan général du Bâtiment 4 (Tr. 1)		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	Relevés : Y. Six, M. Pomente, C. Dreillard, M. Péchoux P. de Lannoy DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue



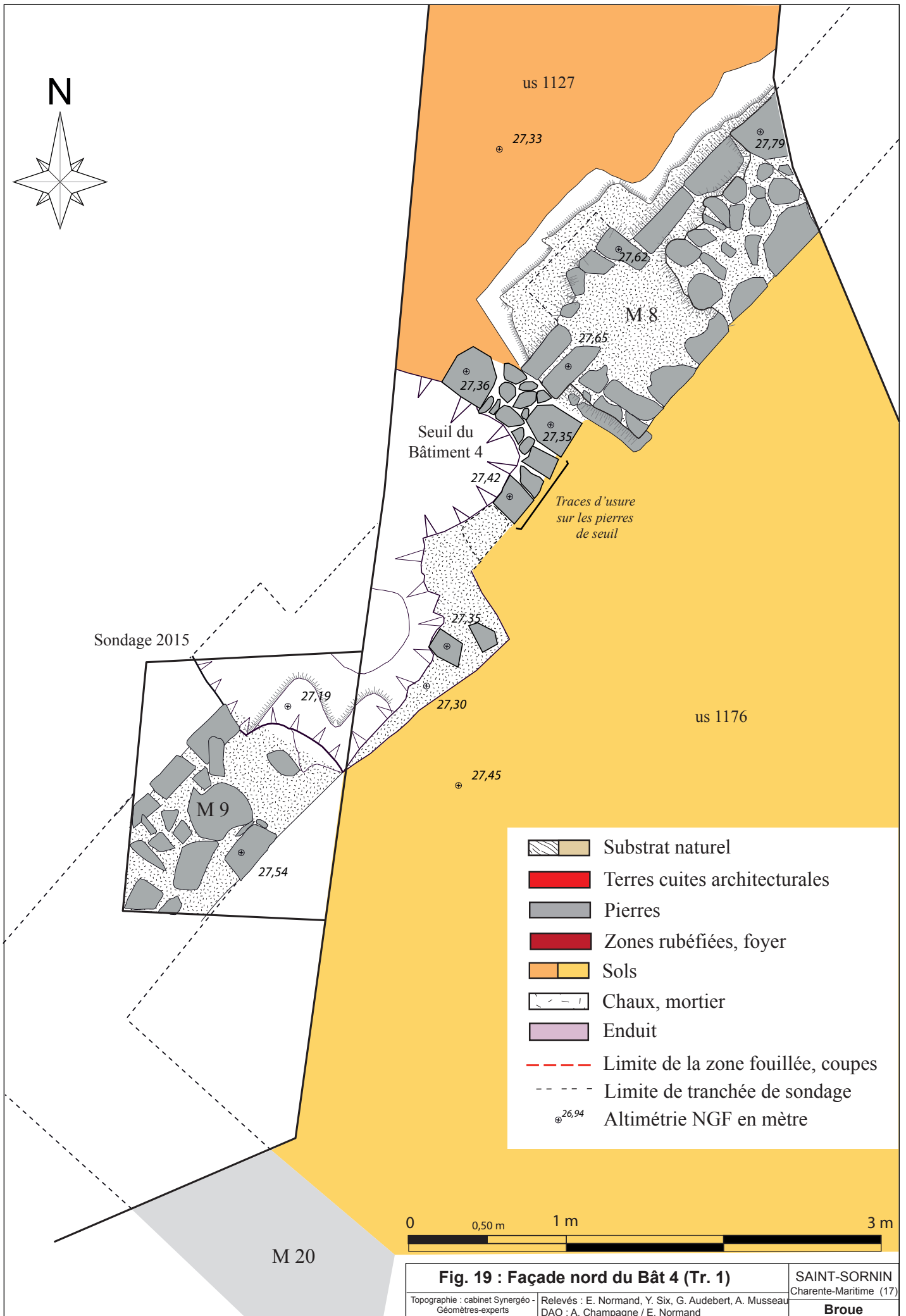
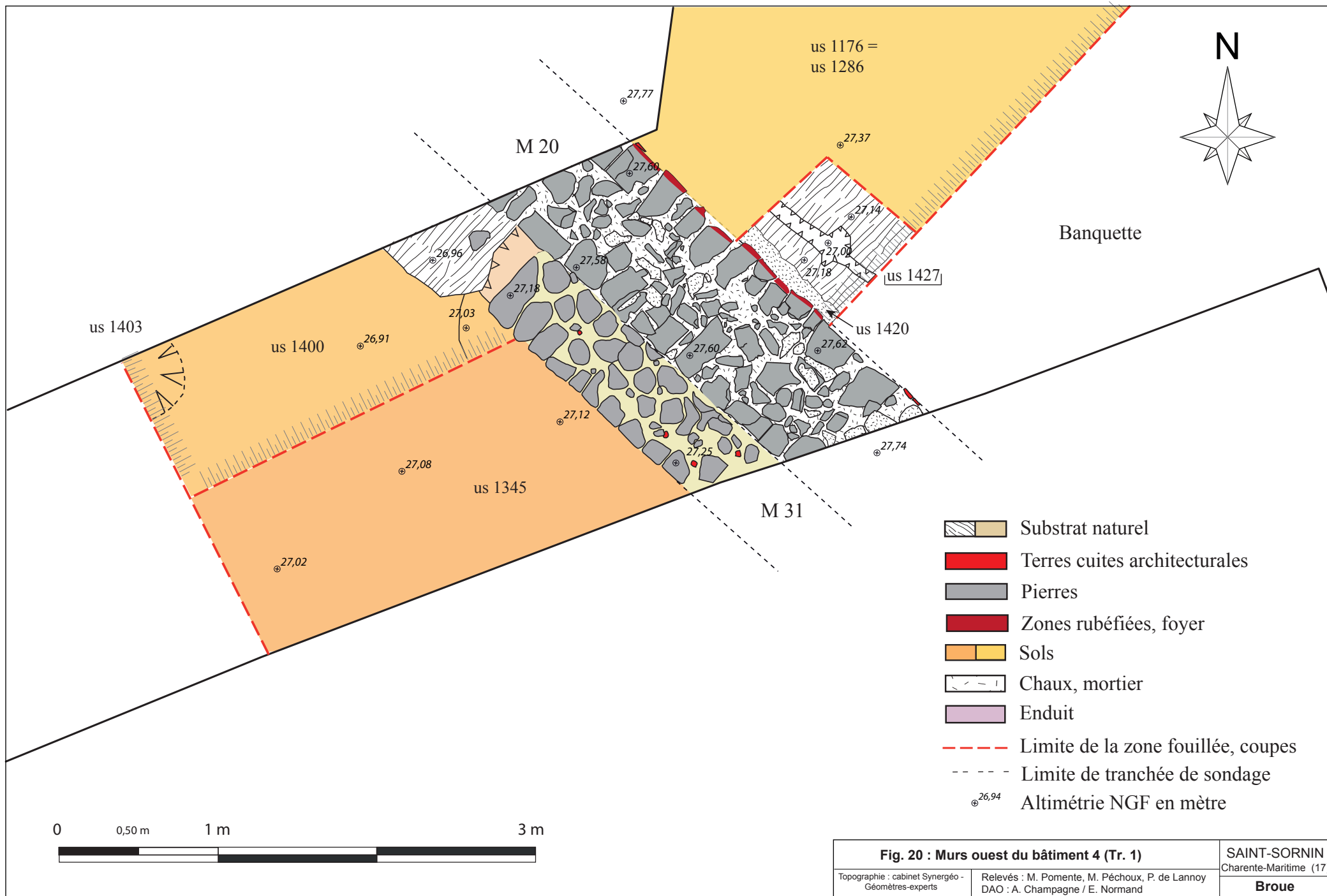


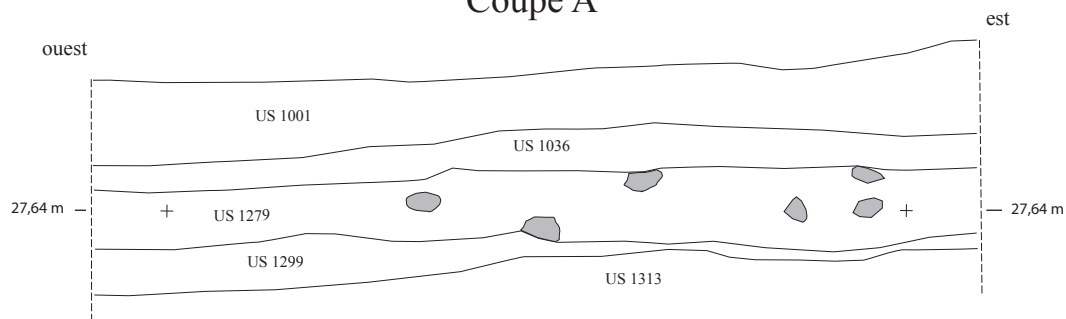
Fig. 19 : Façade nord du Bât 4 (Tr. 1)

Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts | Relevés : E. Normand, Y. Six, G. Audebert, A. Musseau | DAO : A. Champagne / E. Normand

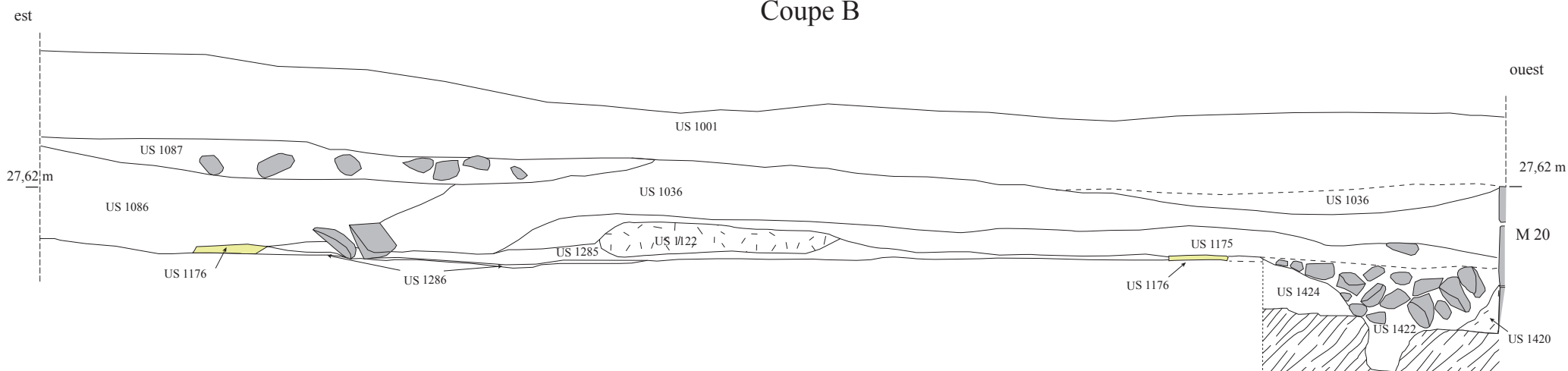
SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)
Broue



Coupe A



Coupe B








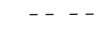

-  Substrat naturel
-  Terres cuites architecturales
-  Pierres
-  Chaux, mortier
-  Limite de la zone fouillée, coupes
-  Limite de tranchée de sondage
-  Altimétrie NGF en mètre



Fig. 21 : Coupes stratigraphiques du Bât. 4 (Tr. 1)

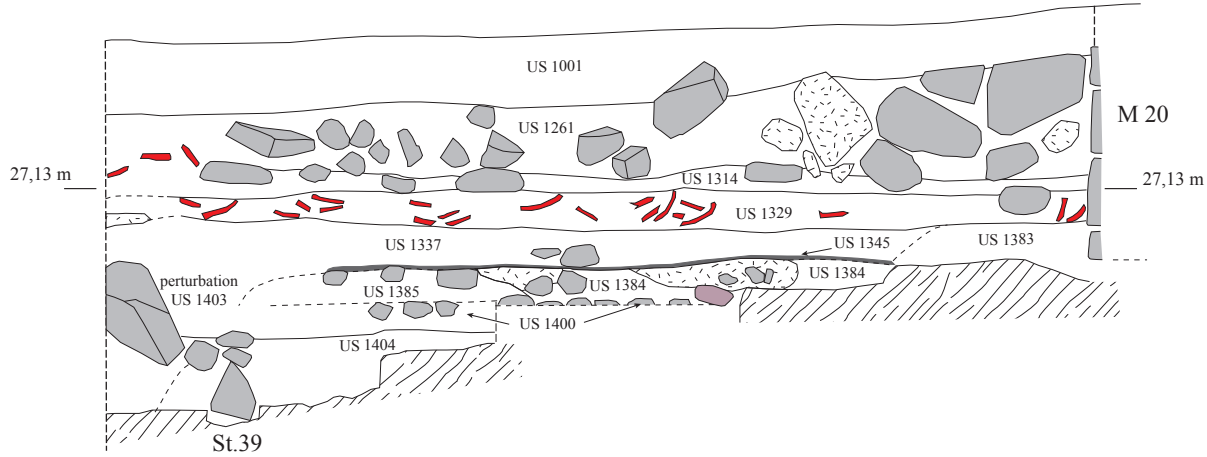
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

Coupe G










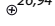
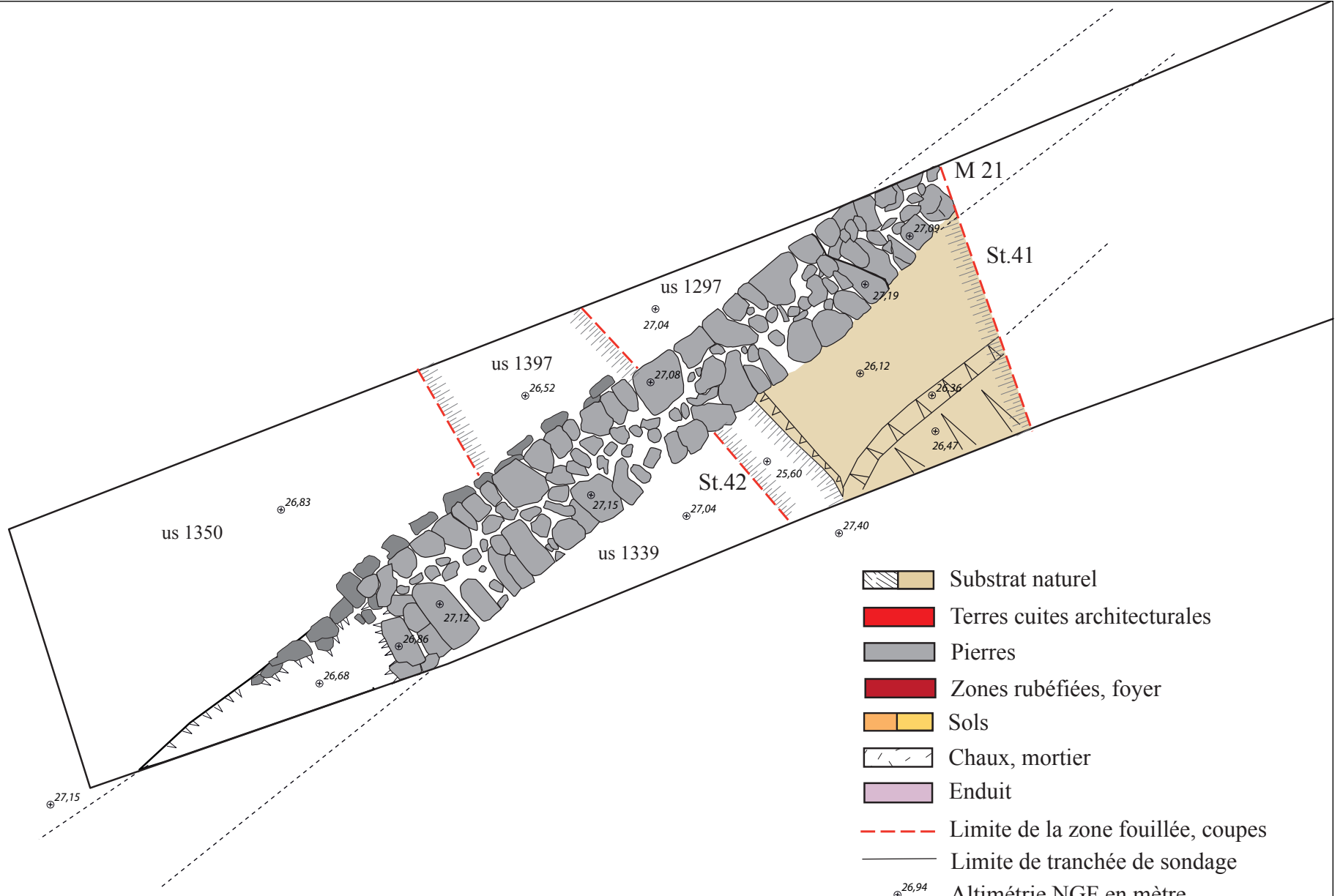
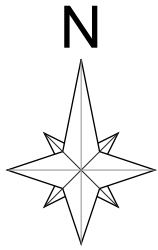
-  Substrat naturel
-  Terres cuites architecturales
-  Chaux, mortier
-  Pierres
-  Pierres rubéfiées
-  Limite de la zone fouillée, coupes
-  Limite de tranchée de sondage
-  Altimétrie NGF en mètre



Fig. 22 : Coupe stratigraphique de la tranchée 1		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	Relevés : E. Normand DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue








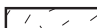



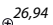
-  Substrat naturel
-  Terres cuites architecturales
-  Pierres
-  Zones rubéfiées, foyer
-  Sols
-  Chaux, mortier
-  Enduit
-  Limite de la zone fouillée, coupes
-  Limite de tranchée de sondage
-  Altimétrie NGF en mètre



Fig. 24 : Mur 21 (Tr. 1)

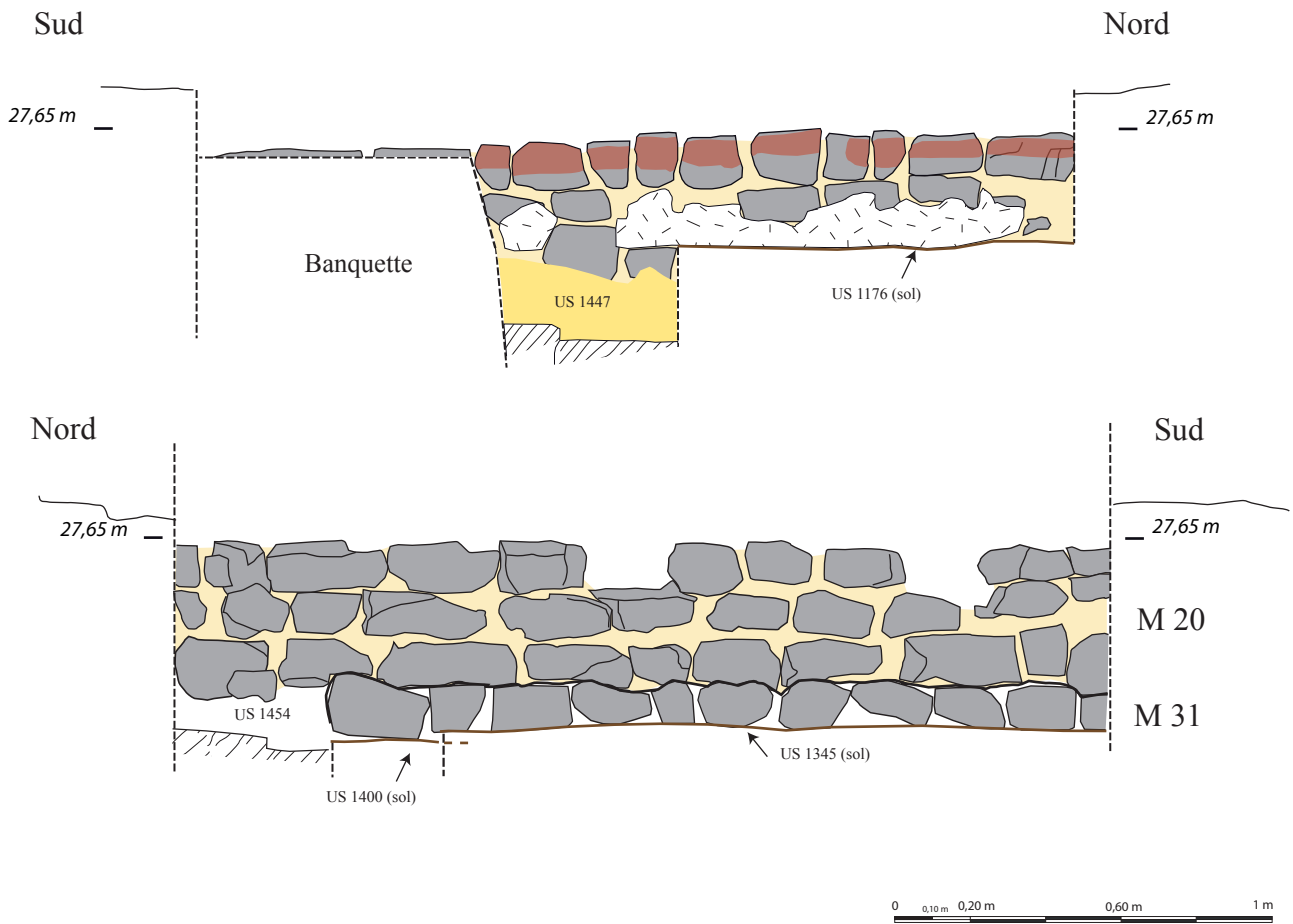
Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés : M. Pomente, P. de Lannoy
DAO : A. Champagne / E. Normand

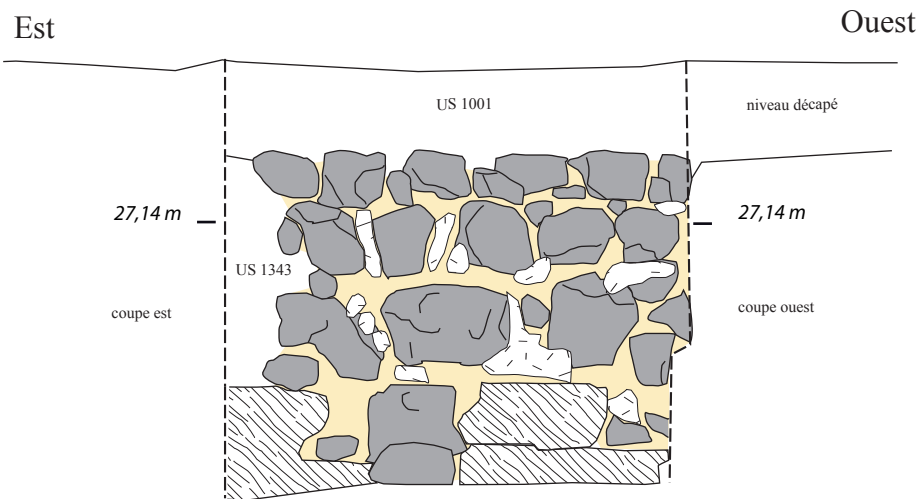
SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

Elévation mur 20 et mur 31 du bâtiment 4



Elévation du mur 7 du bâtiment 5



- Enduit, mortier
- Substrat naturel
- Pierres rubéfiées
- Pierres
- Limite de la zone fouillée, coupes
- Limite de tranchée de sondage
- Altitude NGF en mètre

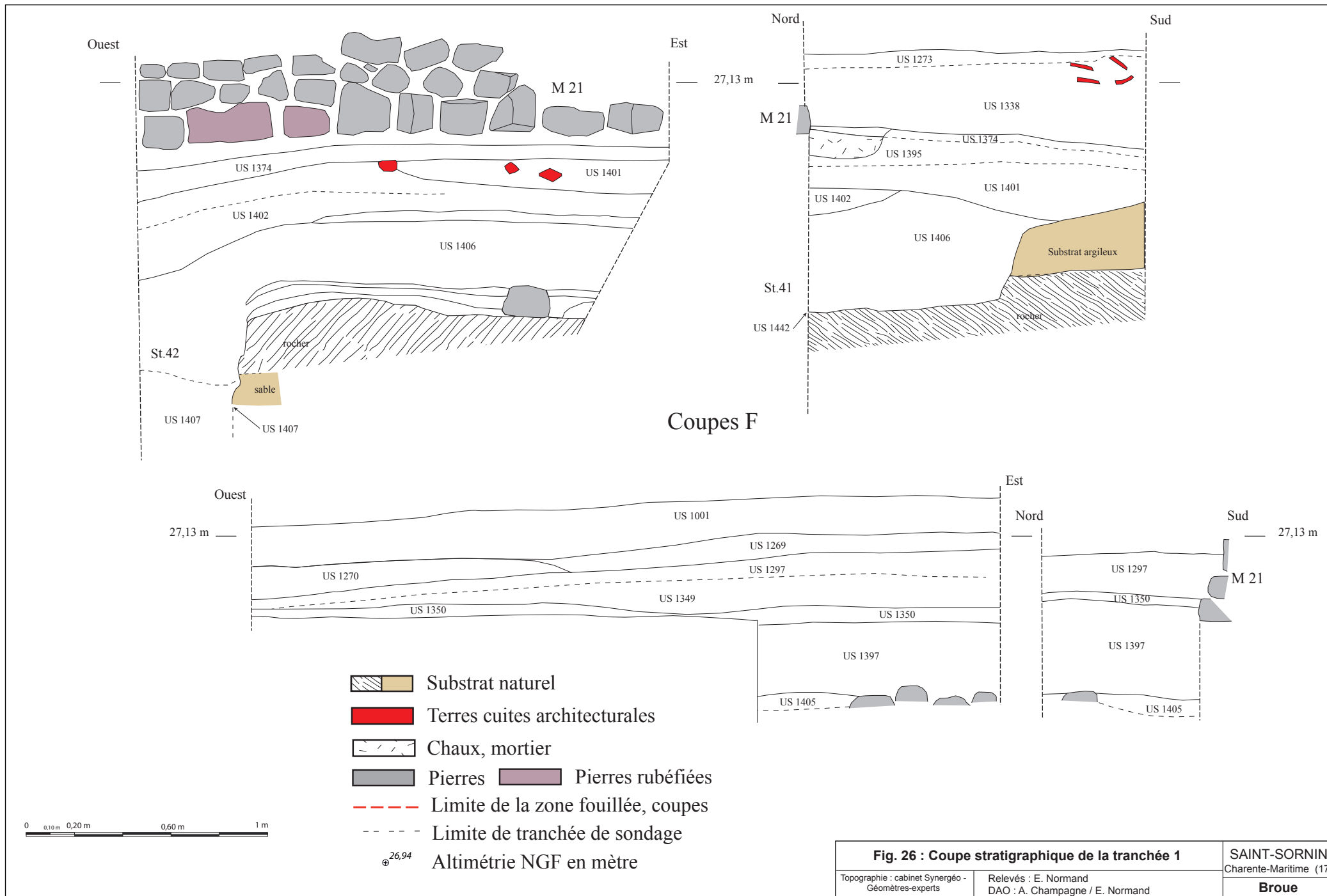
Fig. 25 : Elévation des murs des Bâtiments 4 et 5

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés : A. Vlad
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



Ouest Bâtiment 4

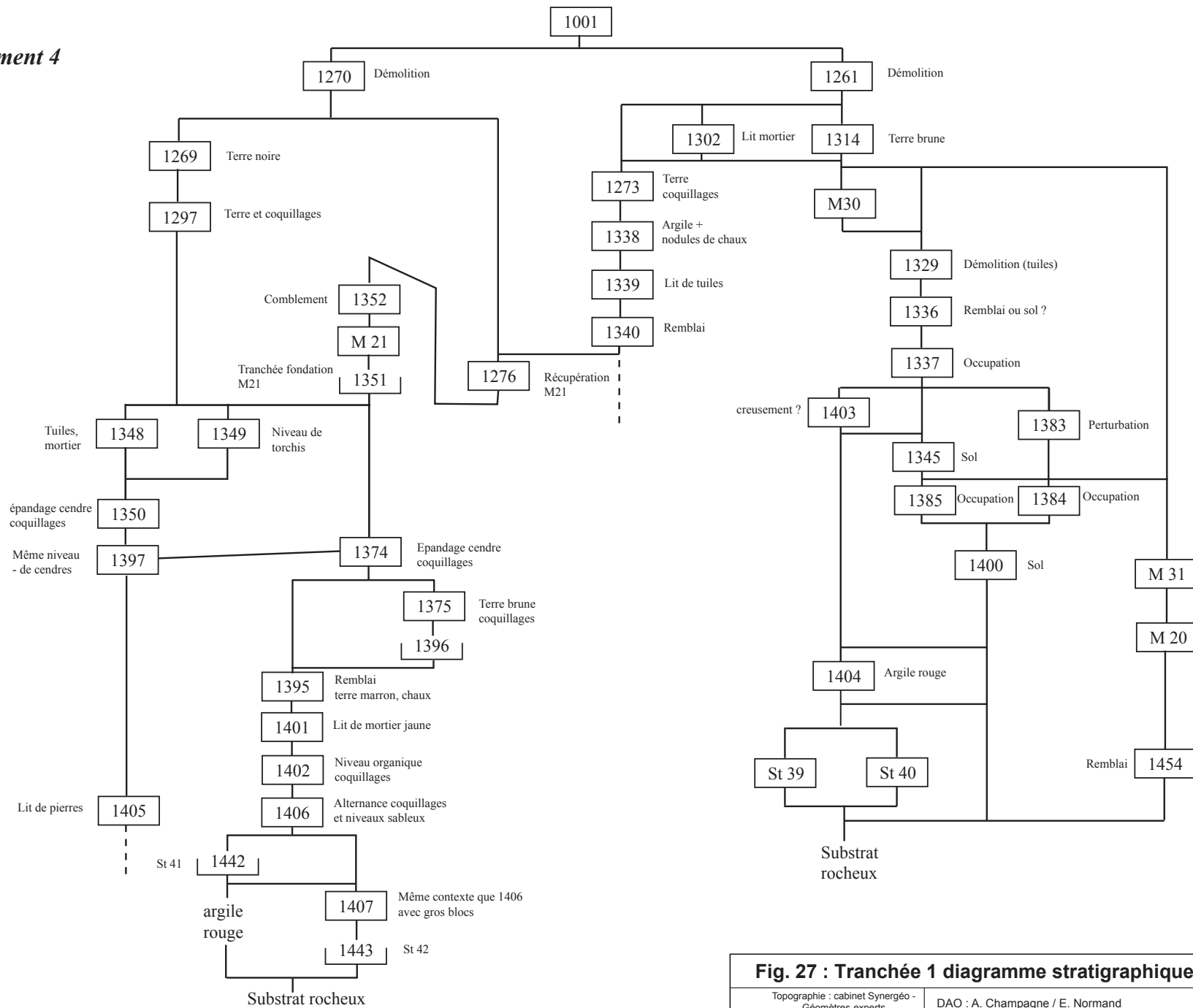


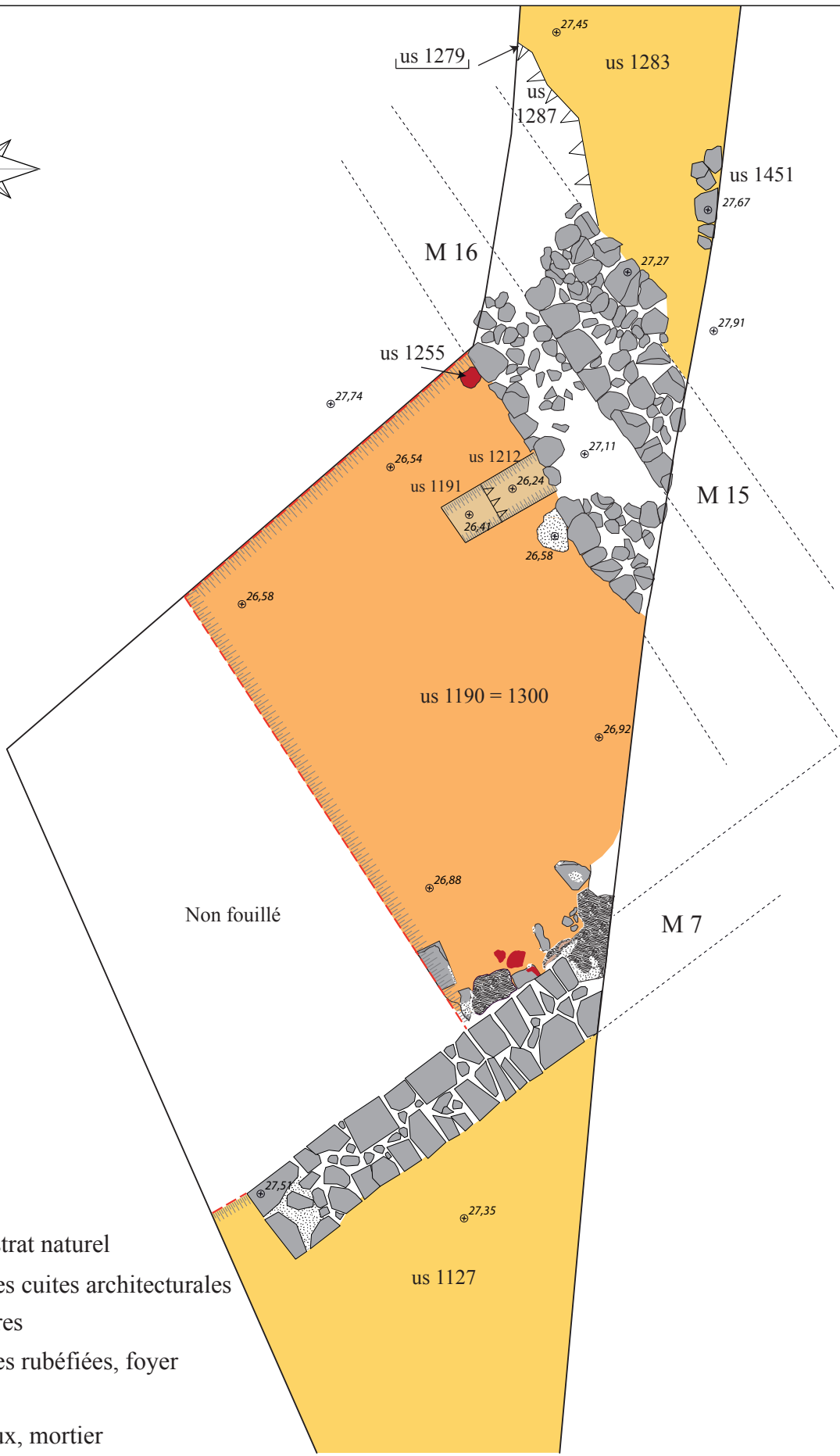
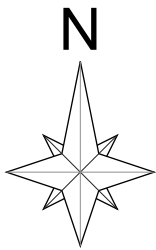
Fig. 27 : Tranchée 1 diagramme stratigraphique

Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue












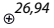
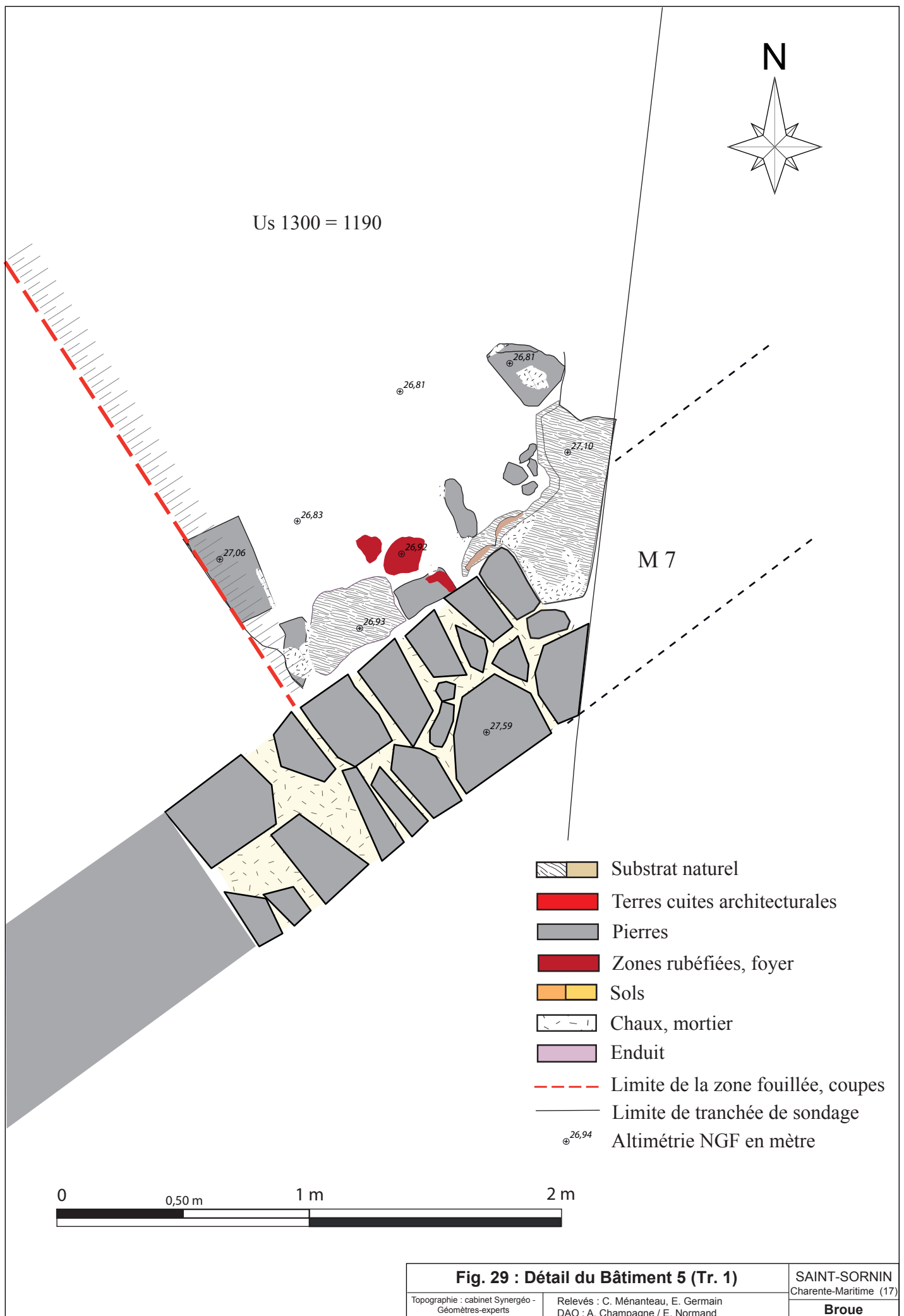
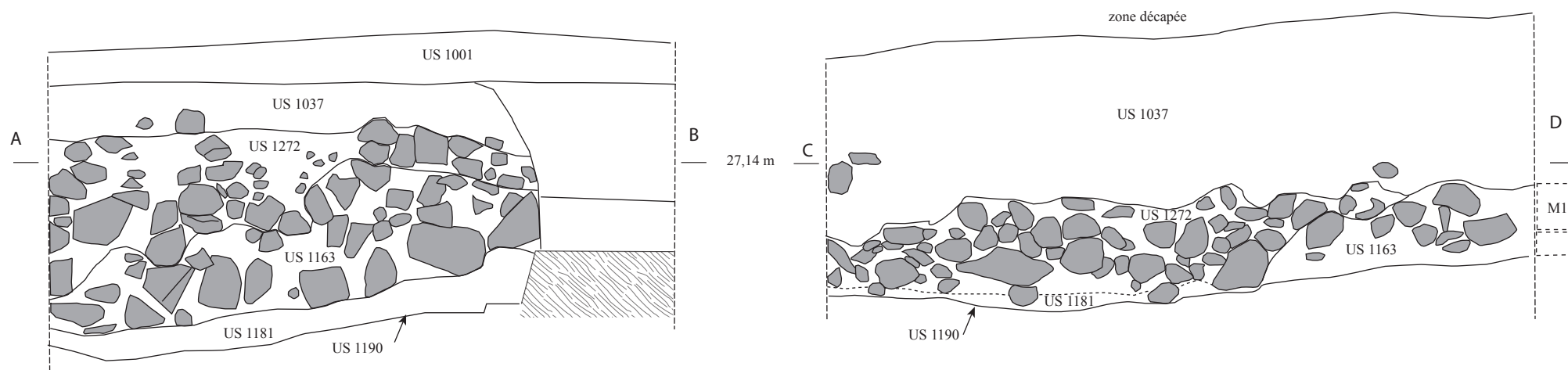
-  Substrat naturel
-  Terres cuites architecturales
-  Pierres
-  Zones rubéfiées, foyer
-  Sols
-  Chaux, mortier
-  Enduit
-  Limite de la zone fouillée, coupes
-  Limite de tranchée de sondage
-  Altimétrie NGF en mètre

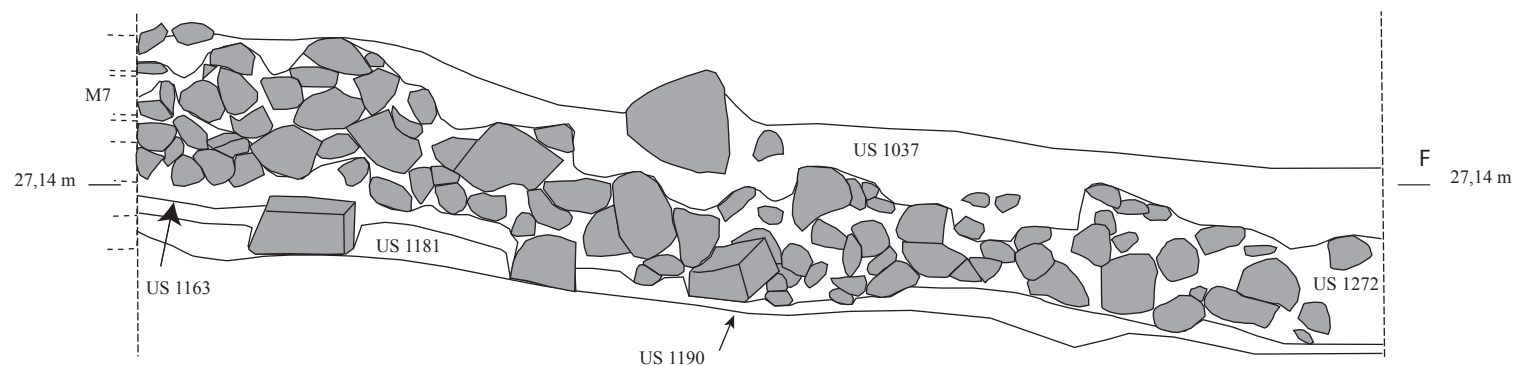


Fig. 28 : Plan général du Bâtiment 5		SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	Relevés : C. Menanteau, E. Germain, G. Audebert DAO : A. Champagne / E. Normand	Broue





Coupes E



- Substrat naturel
- Terres cuites architecturales
- Pierres
- Limite de la zone fouillée, coupes
- Limite de tranchée de sondage
- Ⓜ^{26,94} Altimétrie NGF en mètre



Fig. 30 : Coupes stratigraphiques de l'intérieur du Bât. 5

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés : C. Ménanteau, E. Germain, E. Mercier
DAO : A. Champagne / E. Normand

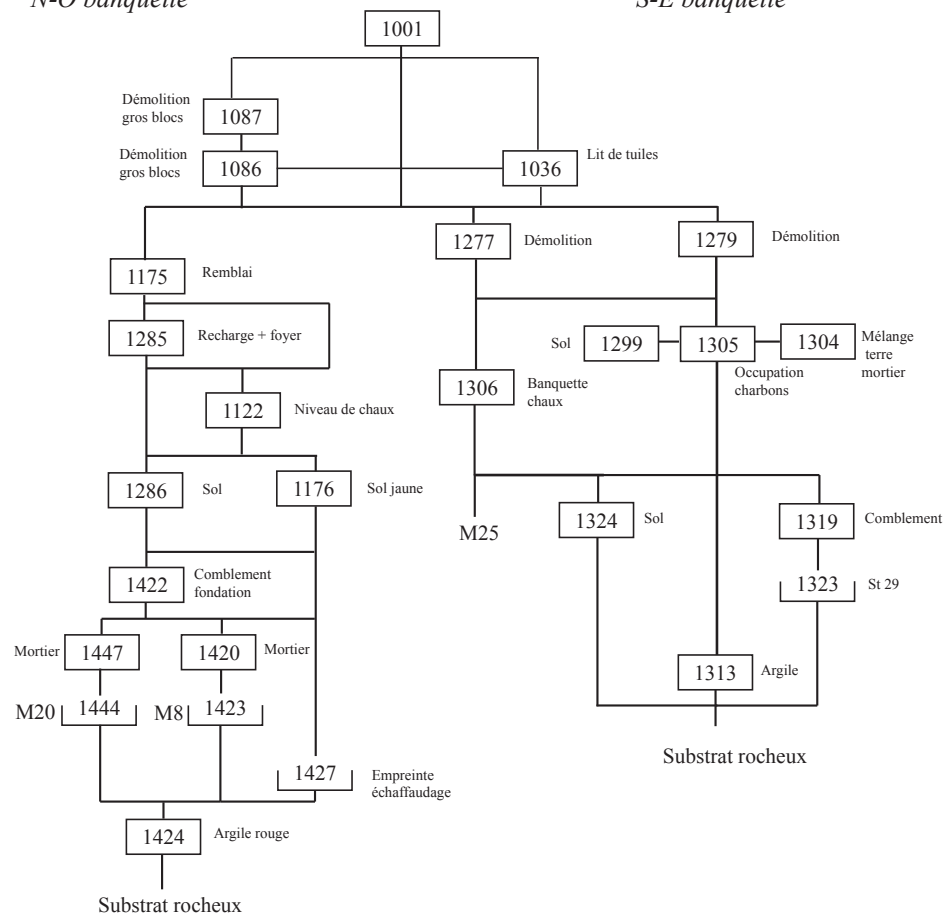
SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

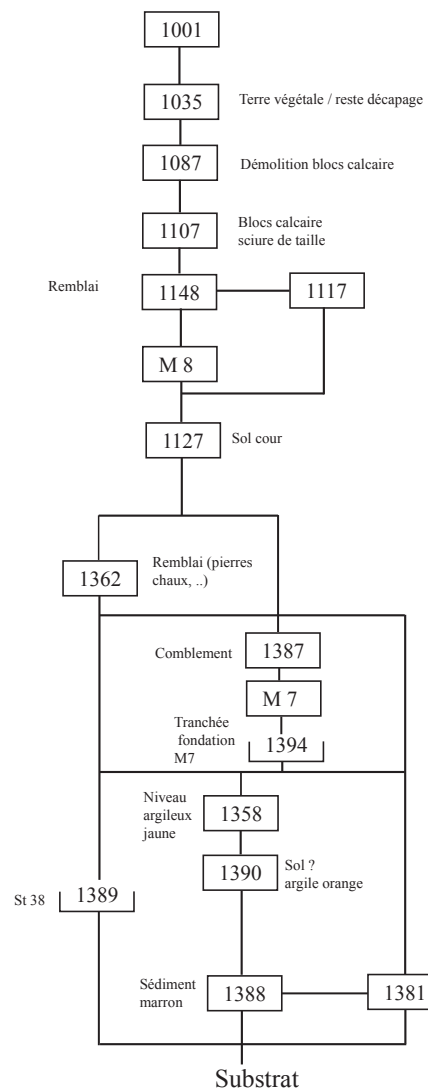
Intérieur Bâtiment 4

N-O banquette

S-E banquette



Entre Bâtiments 4 et 5



Intérieur Bât 5

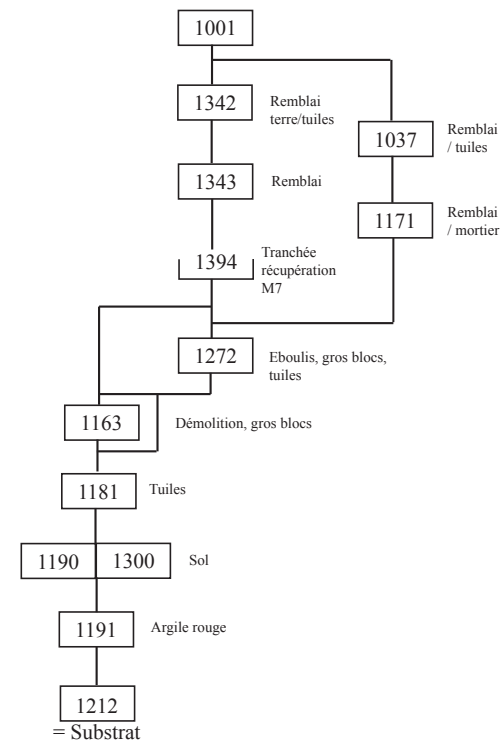


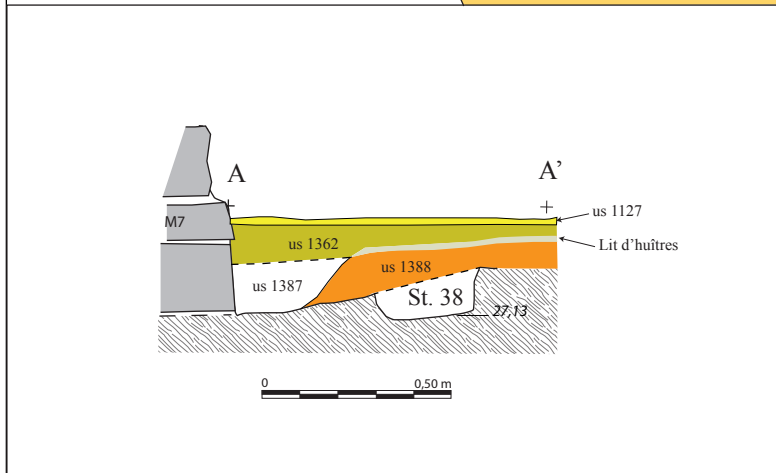
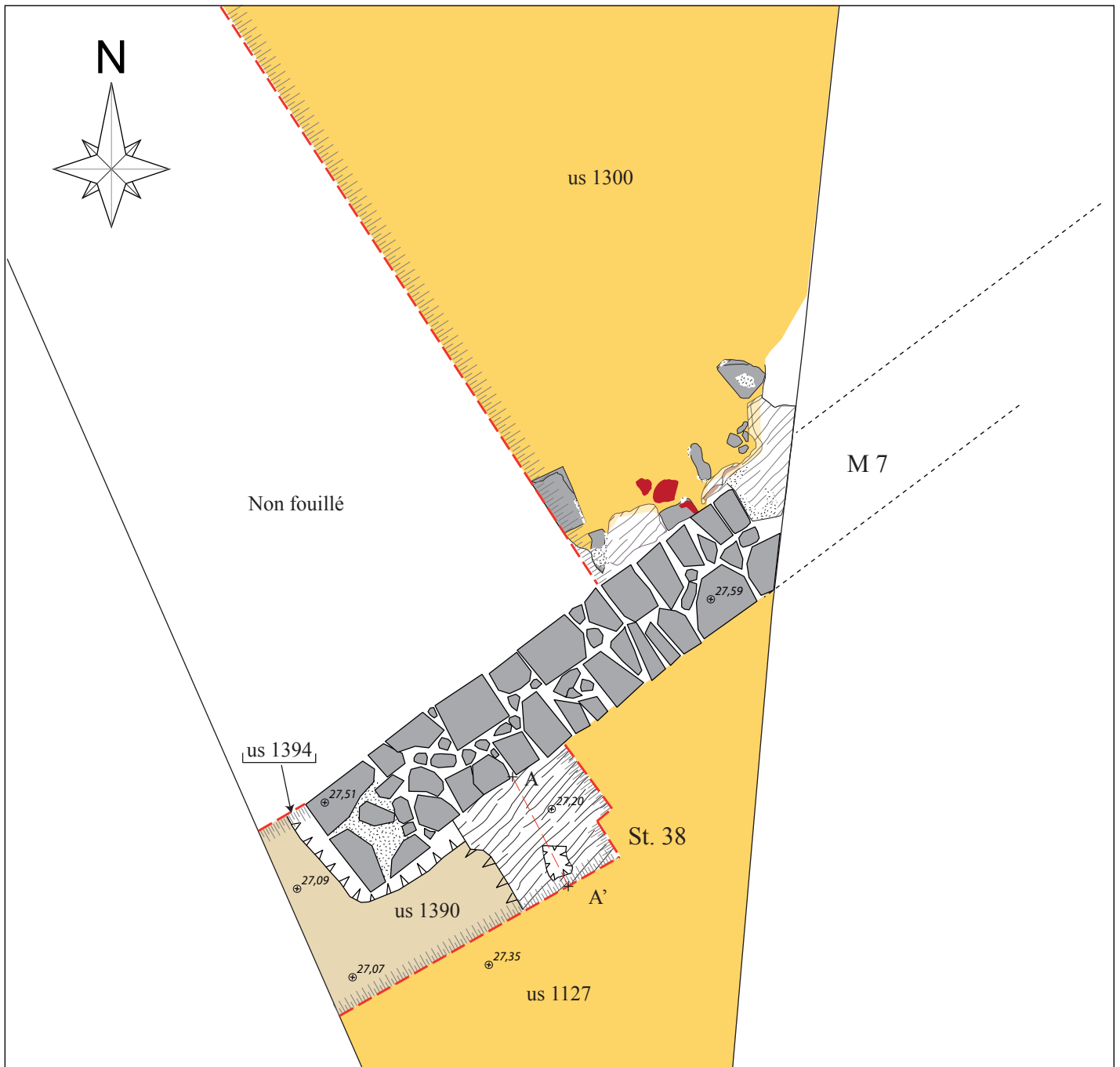
Fig. 31 : Tranchée 1 diagramme stratigraphique

Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



- Substrat naturel
- Terres cuites architecturales
- Pierres
- Zones rubéfiées, foyer
- Sols
- Chaux, mortier
- Enduit
- Limite de la zone fouillée, coupes
- Limite de tranchée de sondage
- Altimétrie NGF en mètre



Fig. 32 : Mur 7 (Tr. 1)

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés : C. Menanteau
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

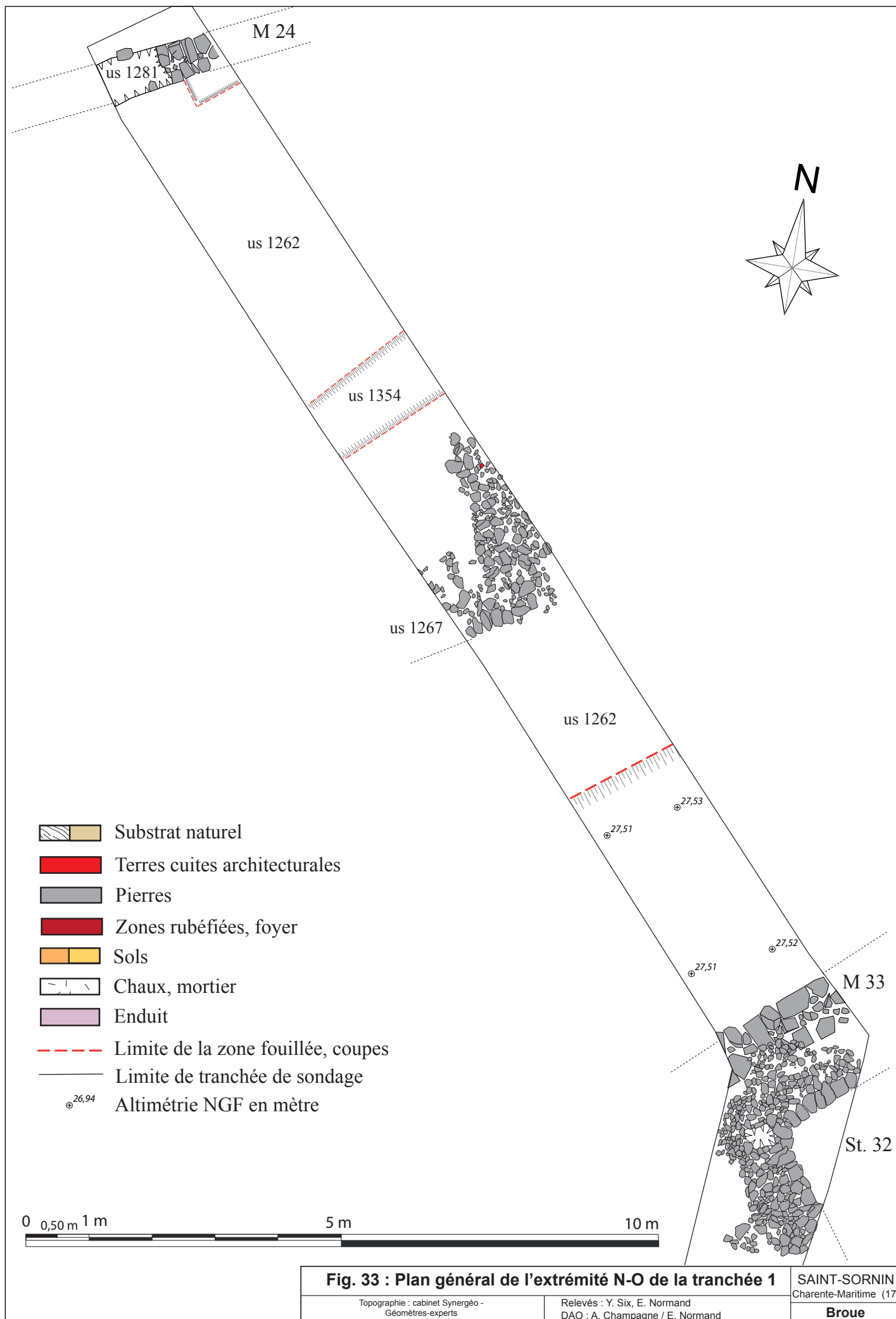


Fig. 33 : Plan général de l'extrémité N-O de la tranchée 1

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés : Y. Six, E. Normand
DAO : A. Champagne / E. Normand

Broue

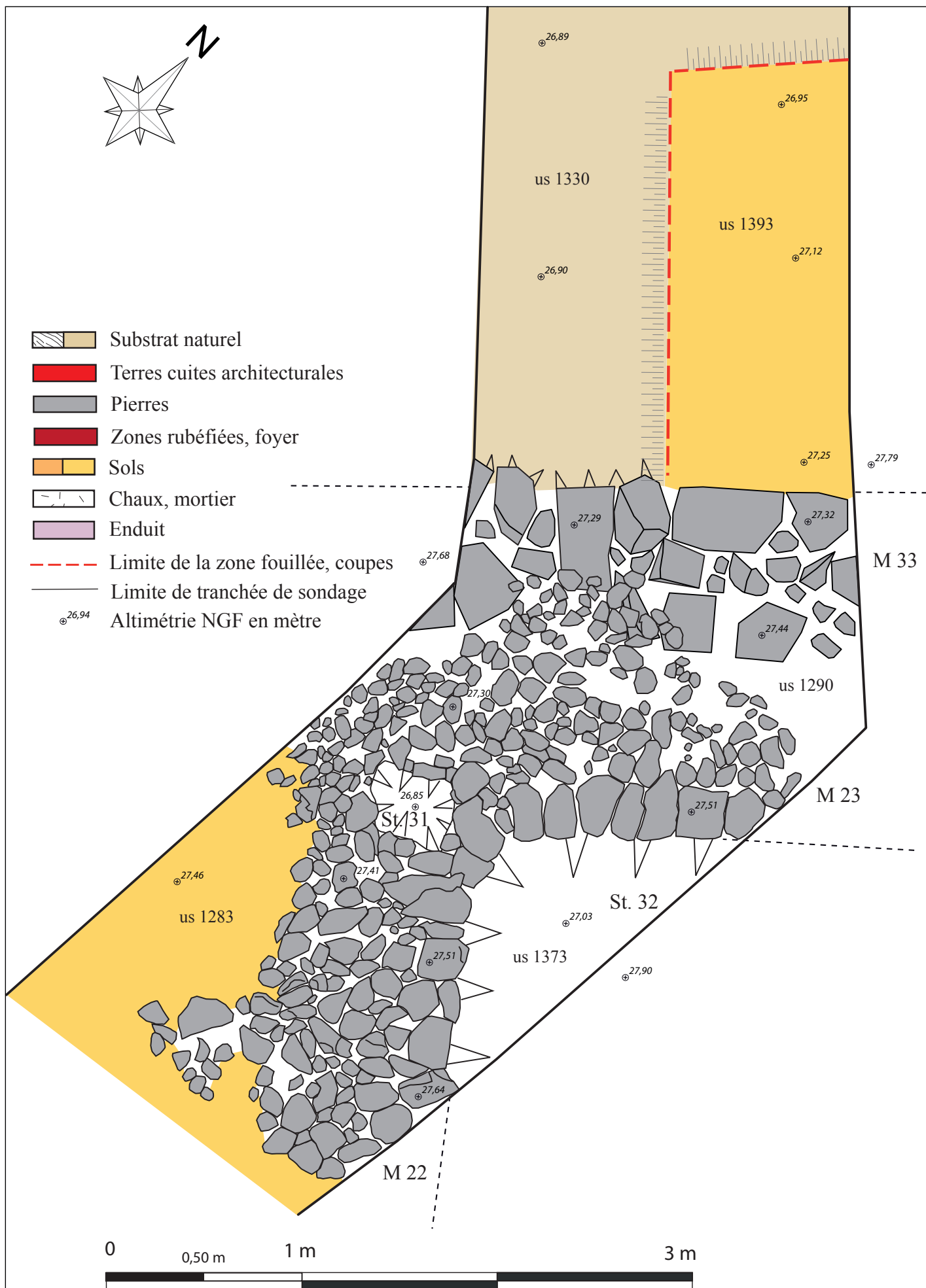


Fig. 34 : Détail de la structure 32 et mur 33 (Tr.1)

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés : Y. Six
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

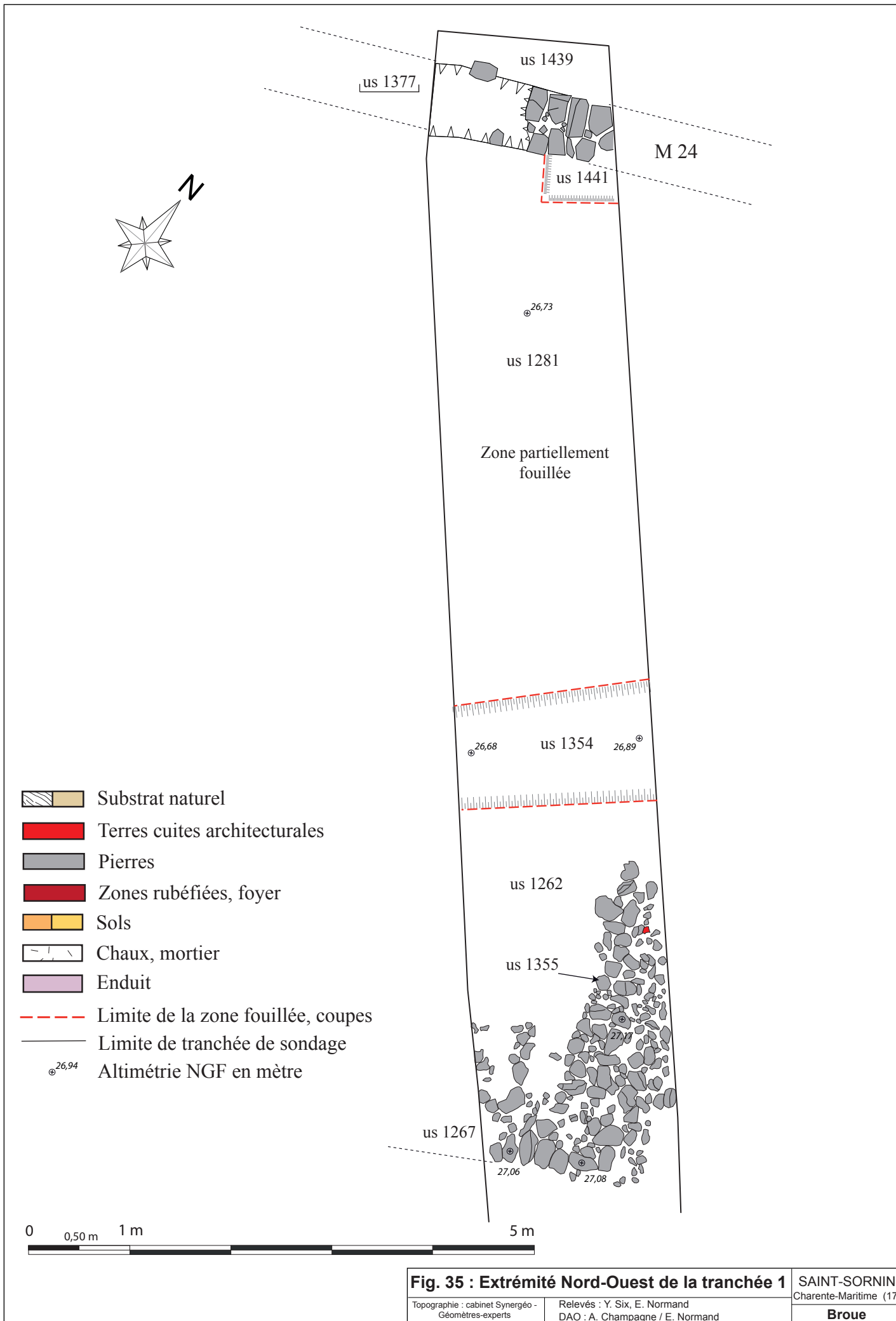


Fig. 35 : Extrémité Nord-Ouest de la tranchée 1

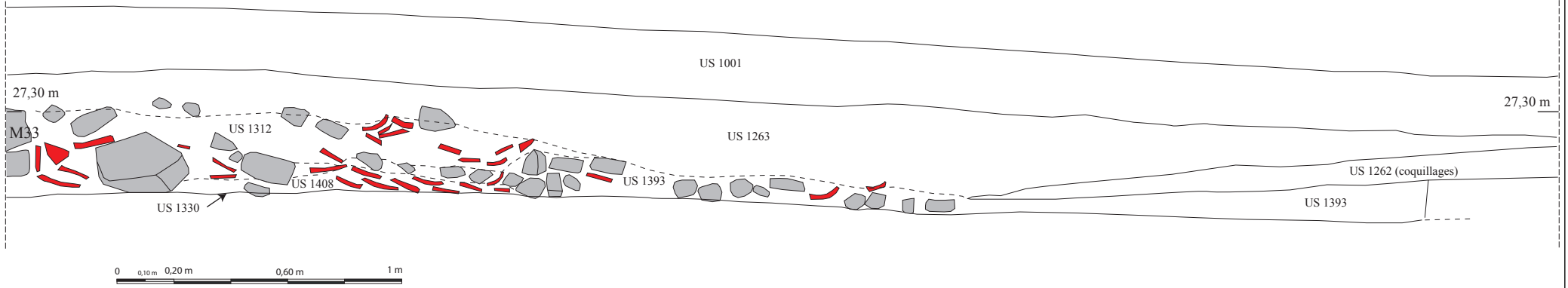
Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés : Y. Six, E. Normand
DAO : A. Champagne / E. Normand

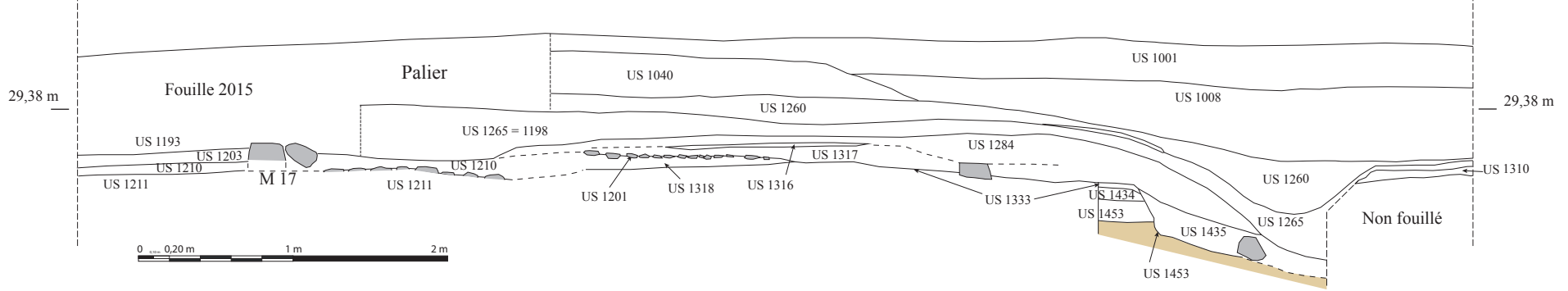
SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

Coupe C



Coupe D








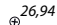
-  Substrat naturel
-  Terres cuites architecturales
-  Pierres
-  Limite de la zone fouillée, coupes
-  Limite de tranchée de sondage
-  Altimétrie NGF en mètre

Fig. 36 : Coupe stratigraphique des tranchées 1 et 3

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés : E. Normand
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

Nord Bâtiment 5 et branche NO

Extrémité Ouest de la branche N-O

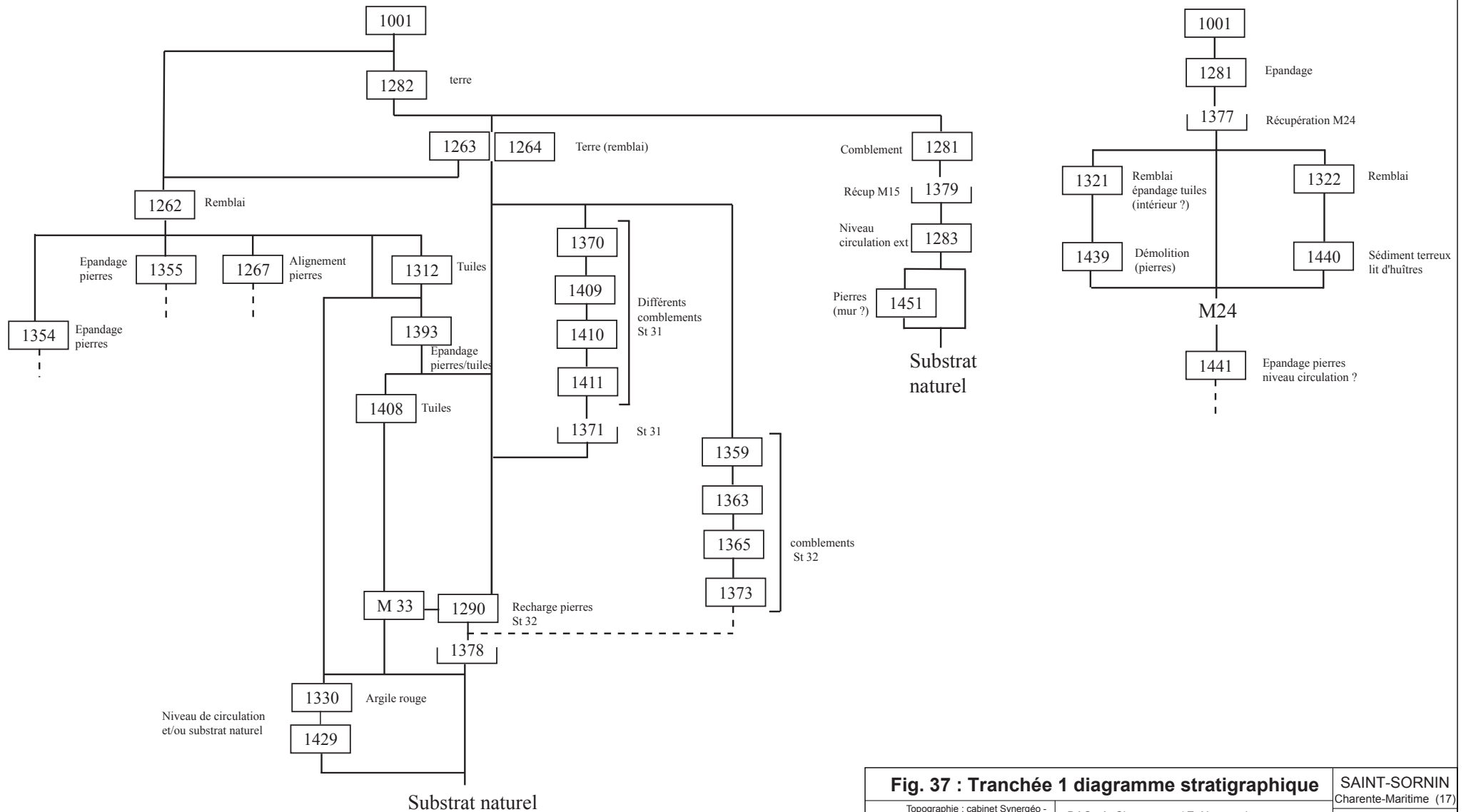


Fig. 37 : Tranchée 1 diagramme stratigraphique

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

Broue

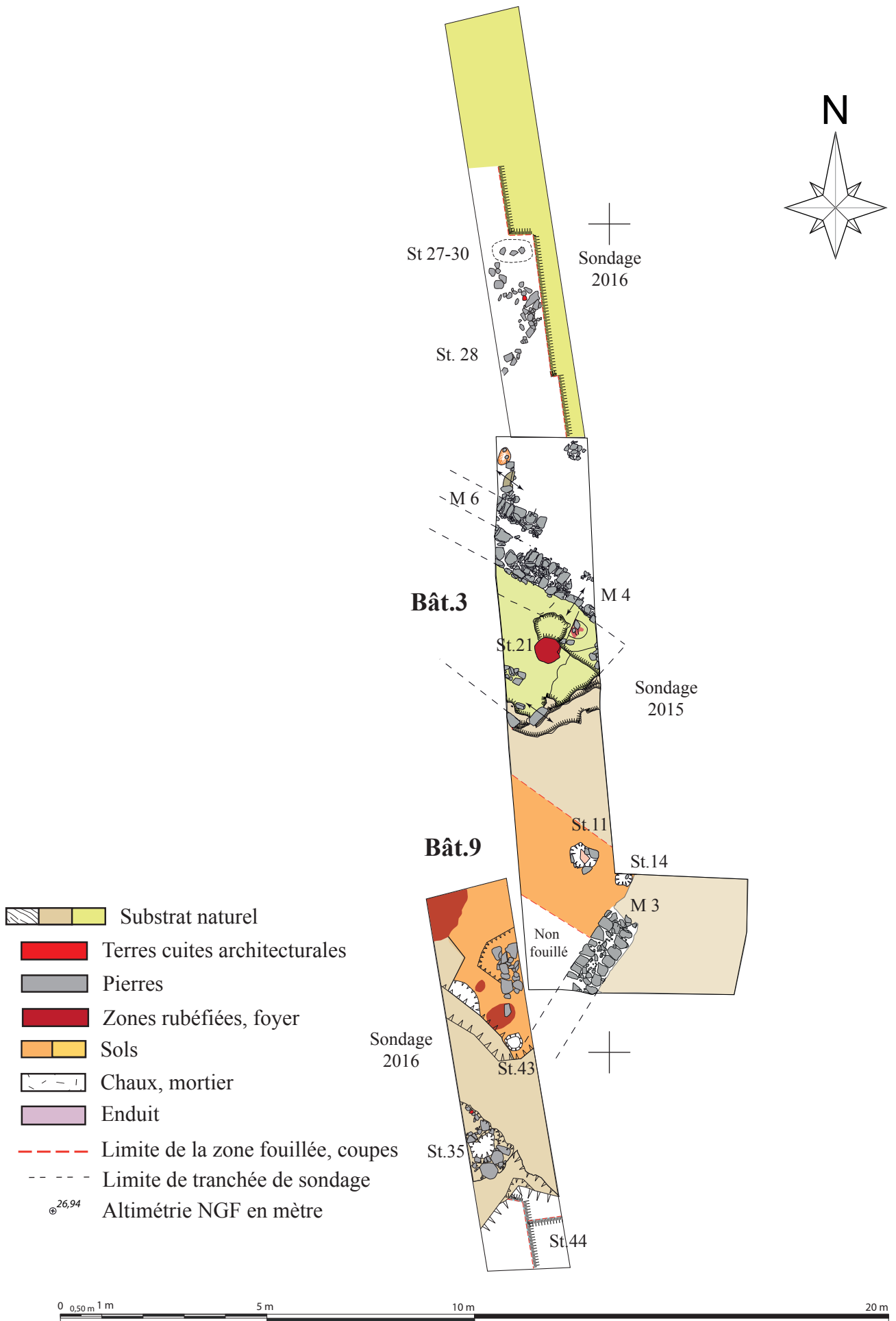
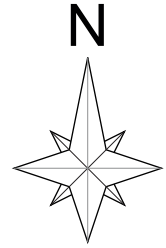







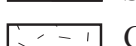



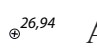
Fig. 38 : Sondage 2 - plan général (2015 et 2016)

Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts

Relevé : M. Berenguel, M. Pomete, E. Mercier, C. Menanteau
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

-  Substrat naturel
-  Terres cuites architecturales
-  Pierres
-  Zones rubéfiées, foyer
-  Sols
-  Chaux, mortier
-  Enduit
-  --- Limite de la zone fouillée, coupes
-  - - - Limite de tranchée de sondage
-  26,94 Altimétrie NGF en mètre

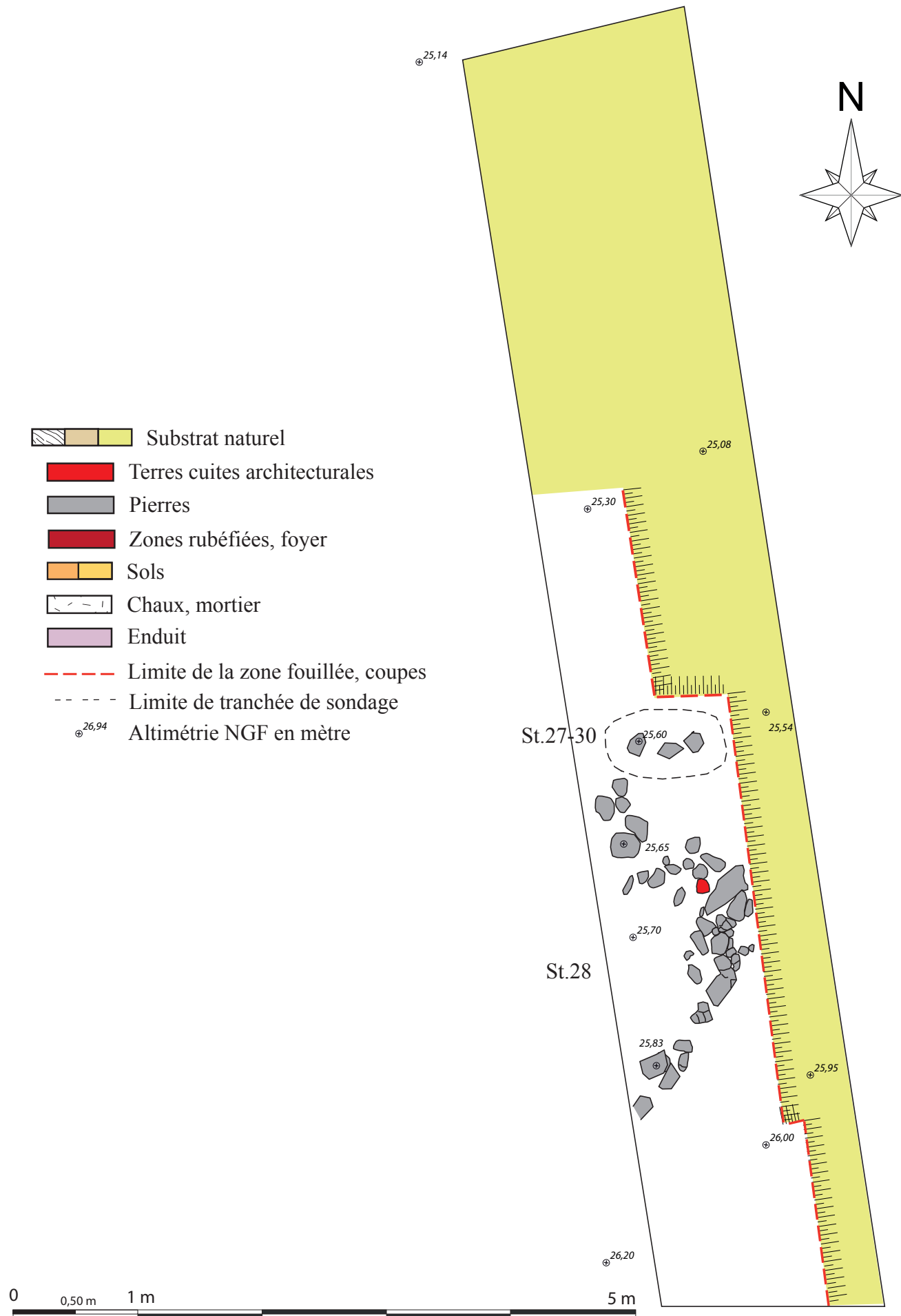
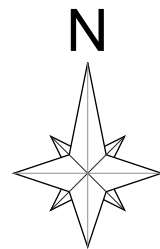


Fig. 39 : Sondage 2 - zone nord

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevé : Y. Six
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

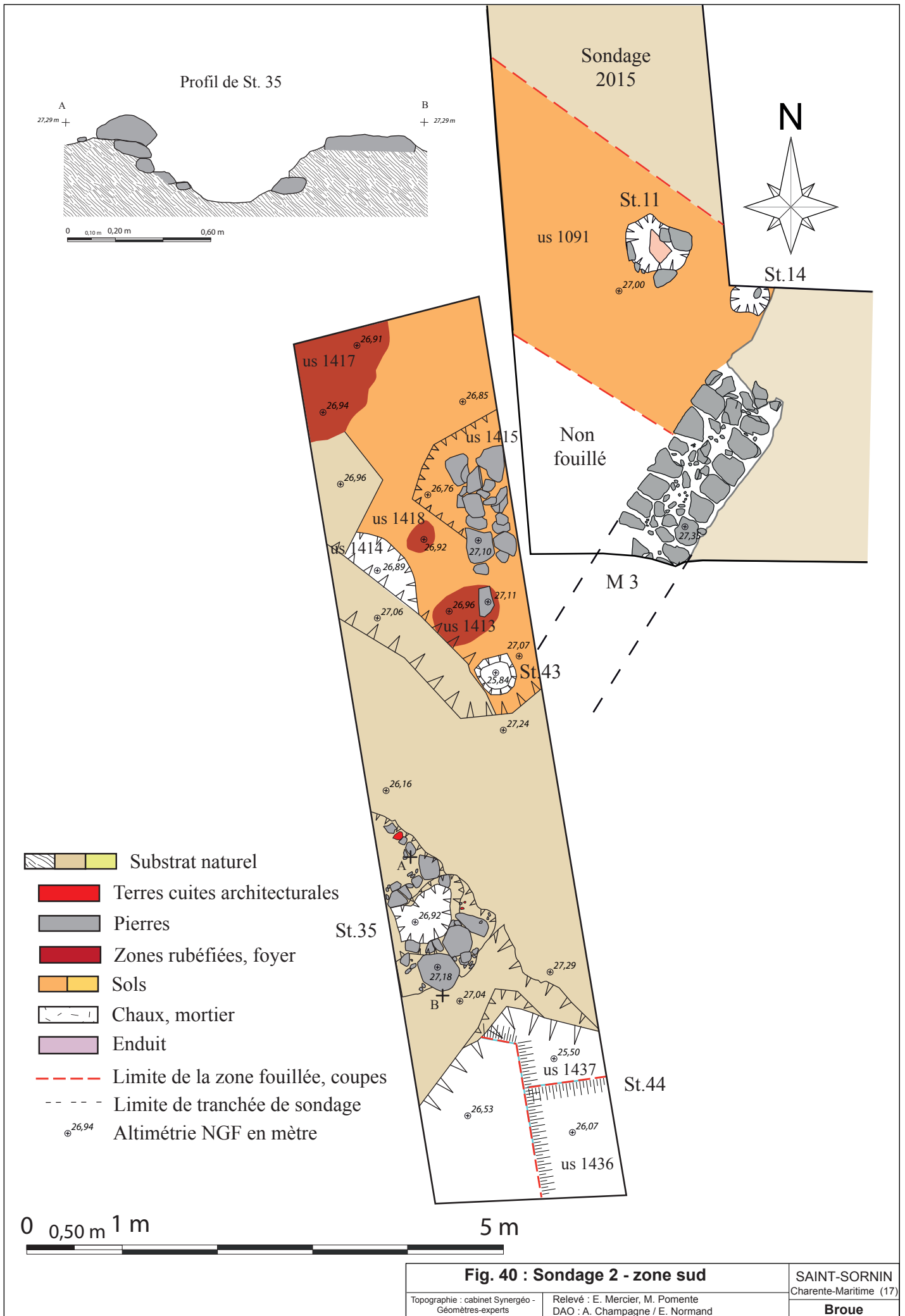


Fig. 40 : Sondage 2 - zone sud

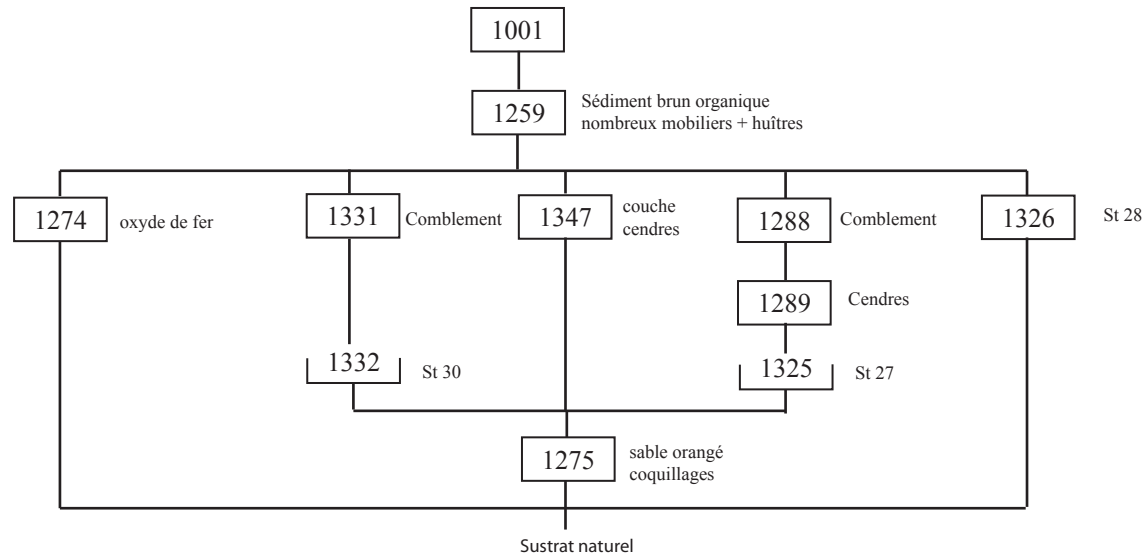
Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts

Relevé : E. Mercier, M. Pomete
DAO : A. Champagne / E. Normand

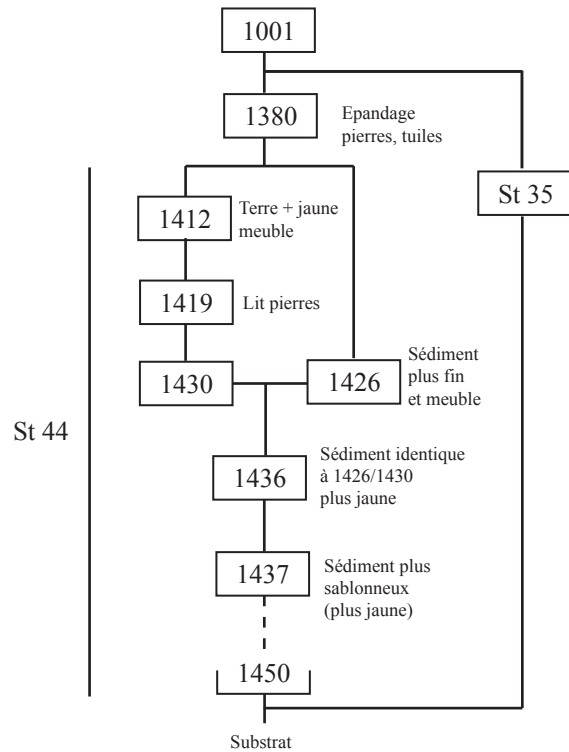
SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

Section Nord



Section Sud (sud rocher)



Section Sud (nord rocher)

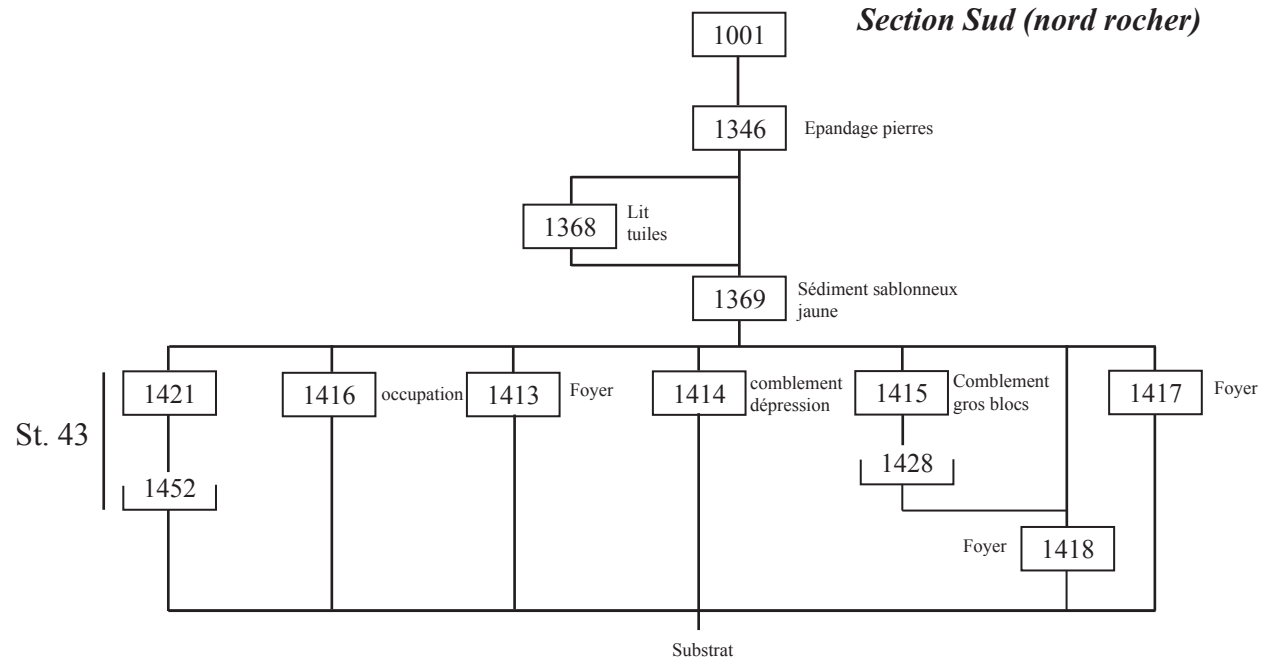


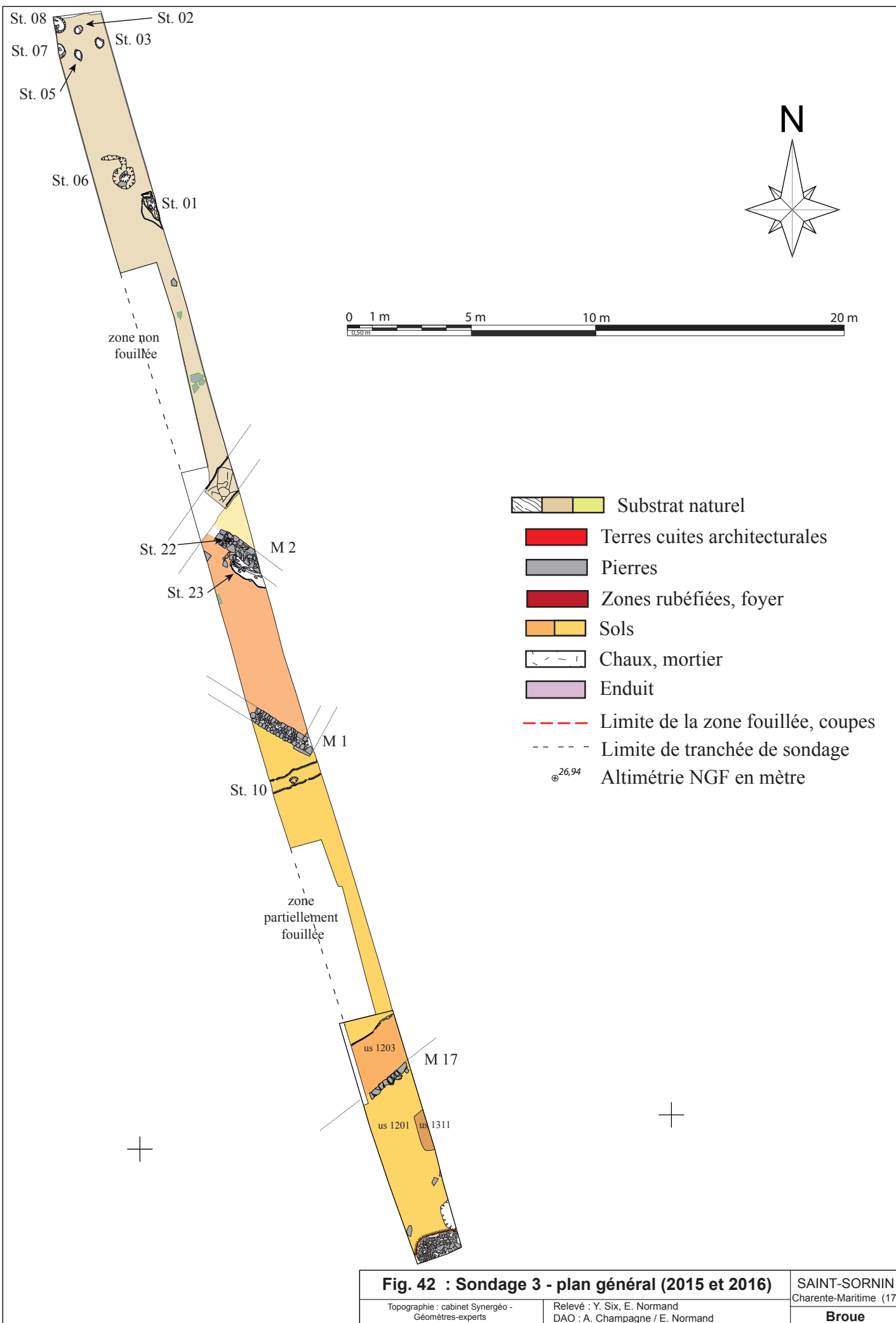
Fig. 41 : Tranchée 2 diagramme stratigraphique

Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue



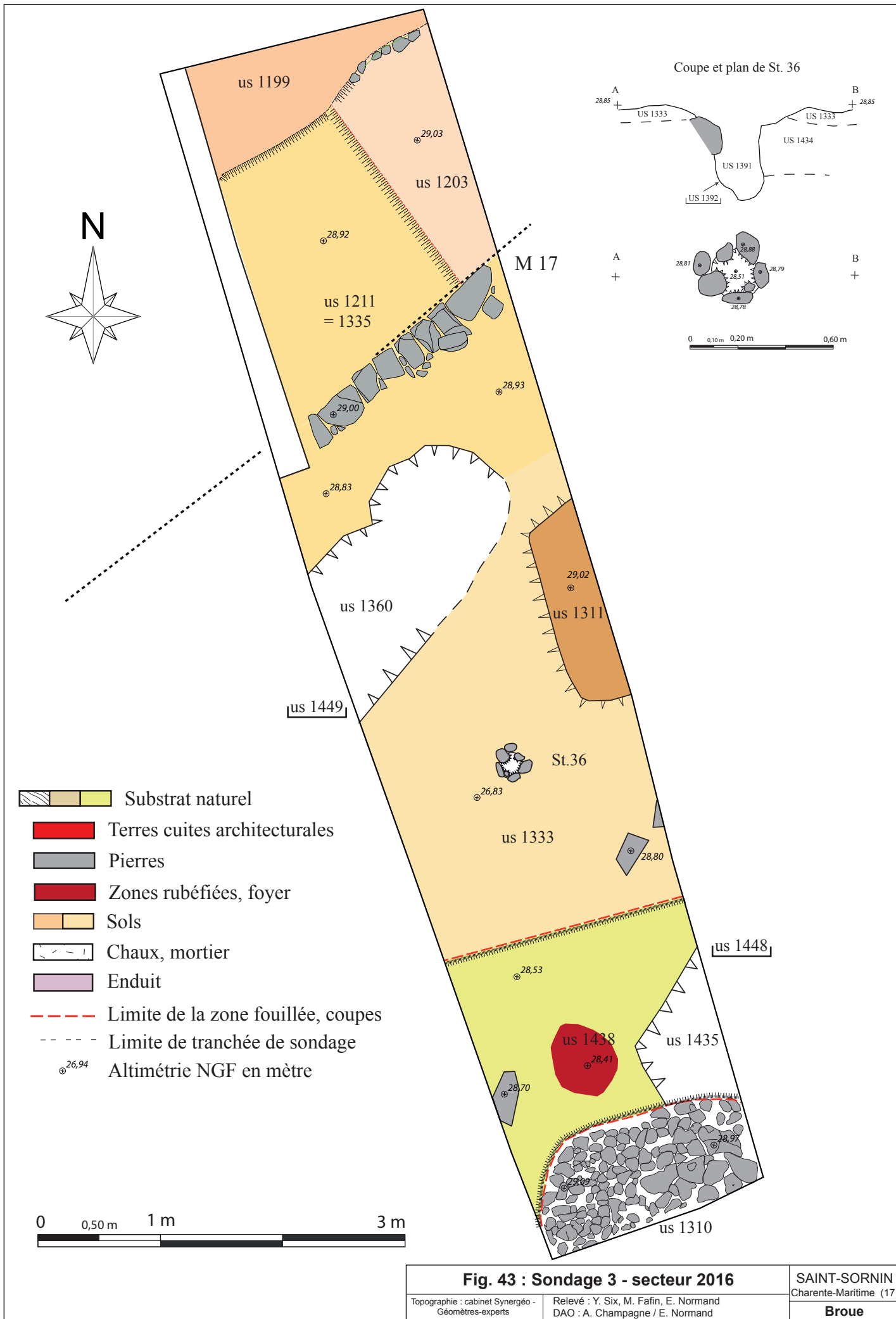


Fig. 43 : Sondage 3 - secteur 2016

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevé : Y. Six, M. Fafin, E. Normand
DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

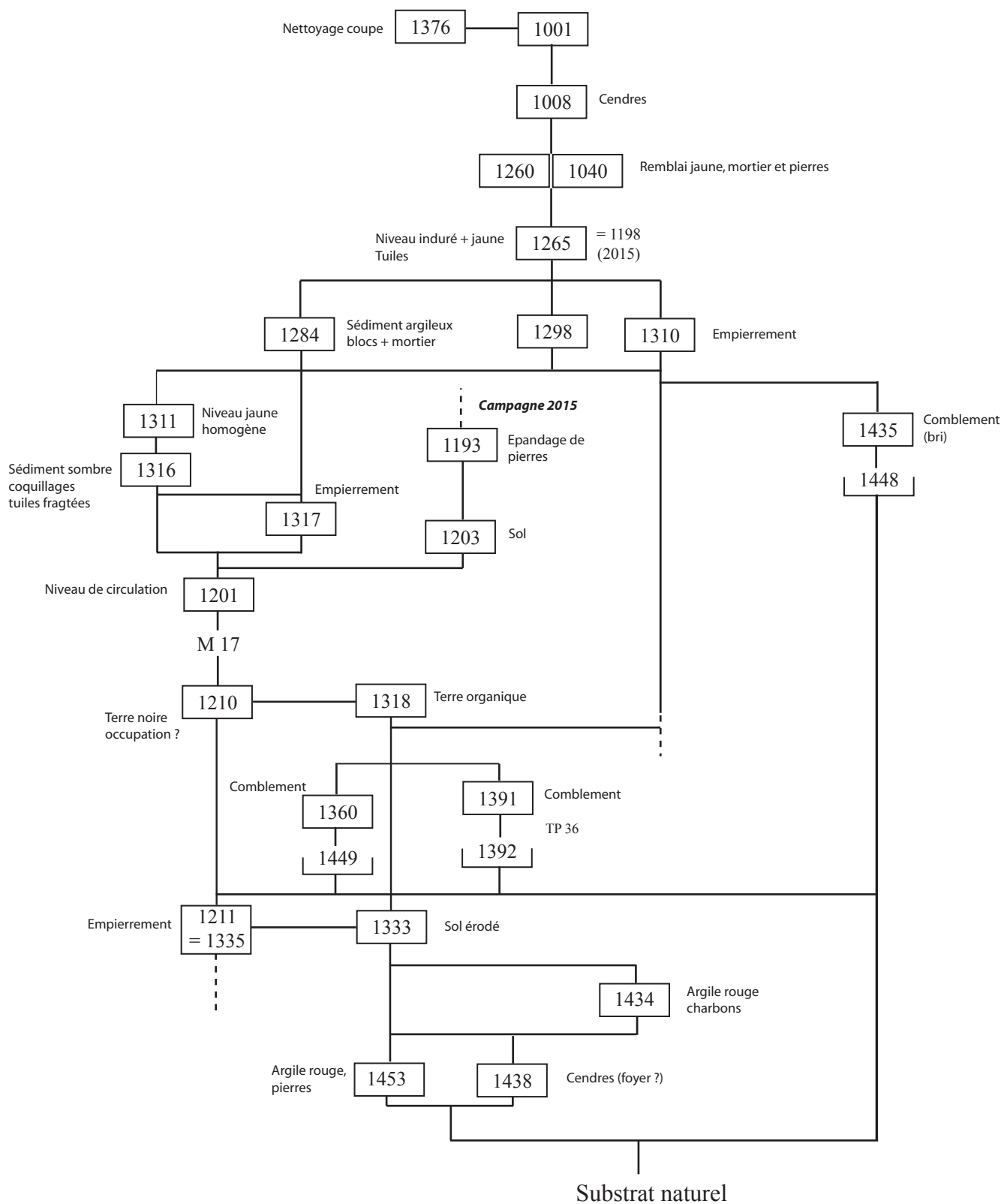


Fig. 44 : Tranchée 3 diagramme stratigraphique

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

DAO : A. Champagne / E. Normand

SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Broue

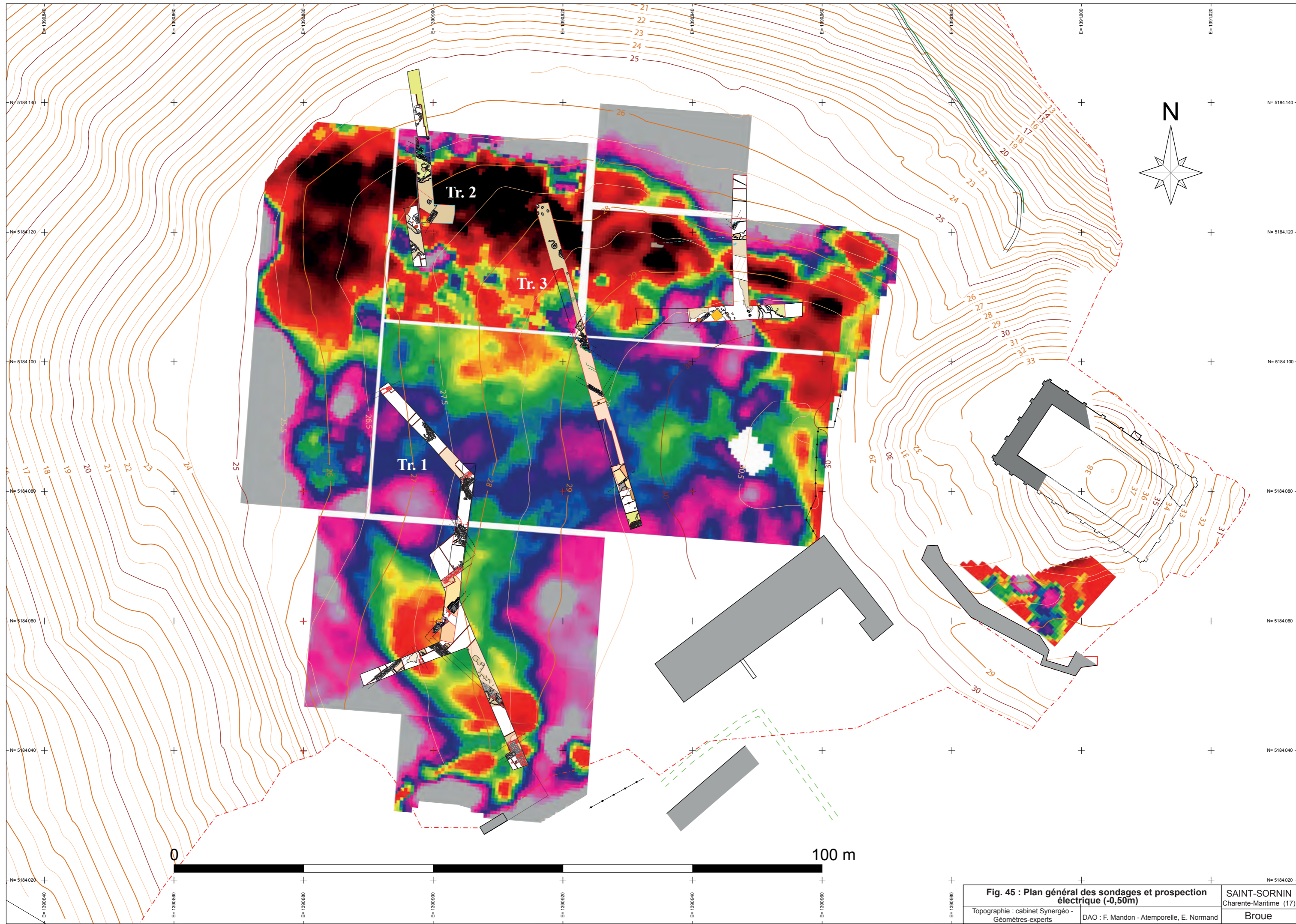


Fig. 45 : Plan général des sondages et prospection électrique (-0,50m)

Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : F. Mandon - Atemporelle, E. Normand	SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17) Broue
--	---	---

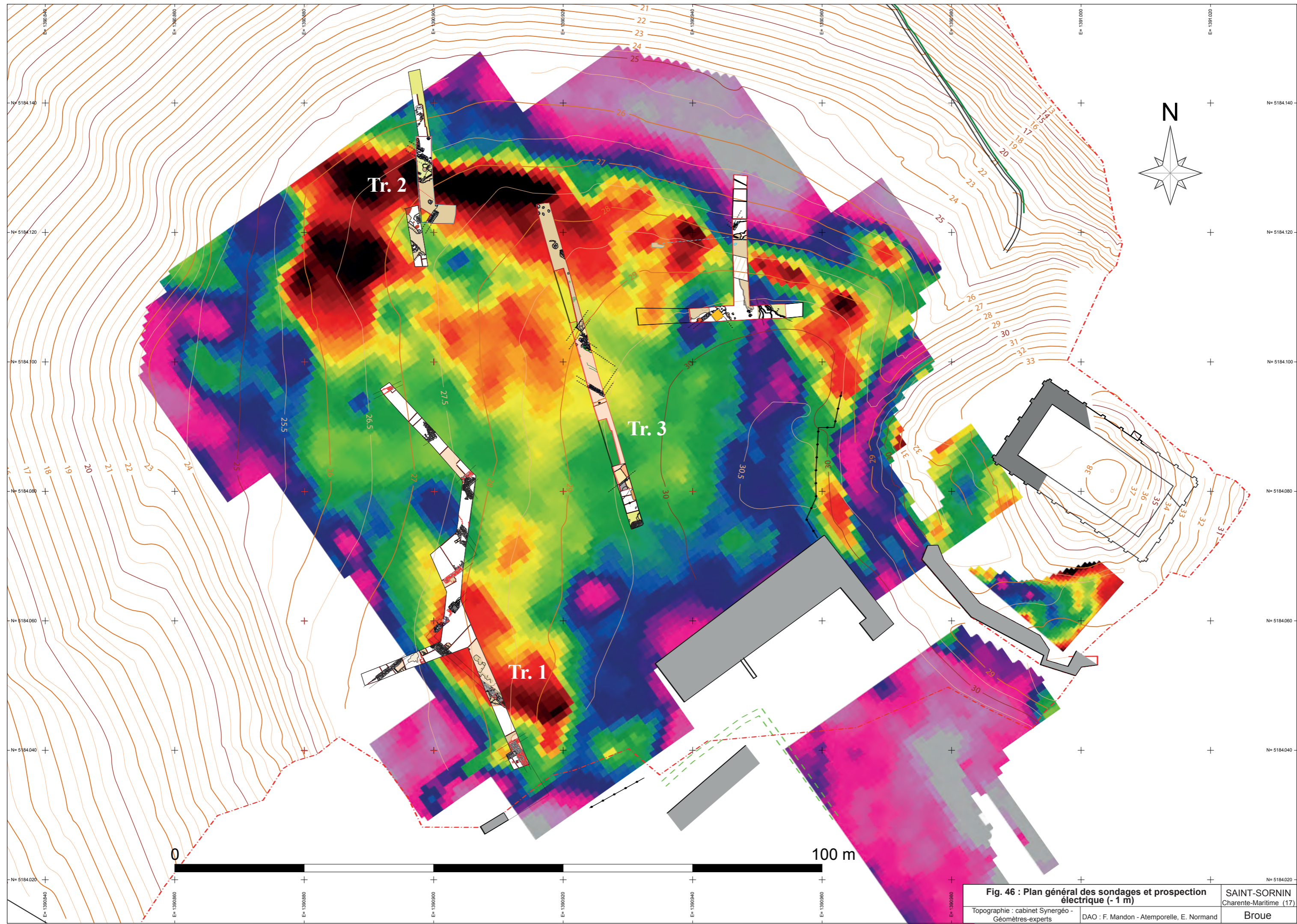


Fig. 46 : Plan général des sondages et prospection électrique (- 1 m)
 Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts DAO : F. Mandon - Atemporelle, E. Normand

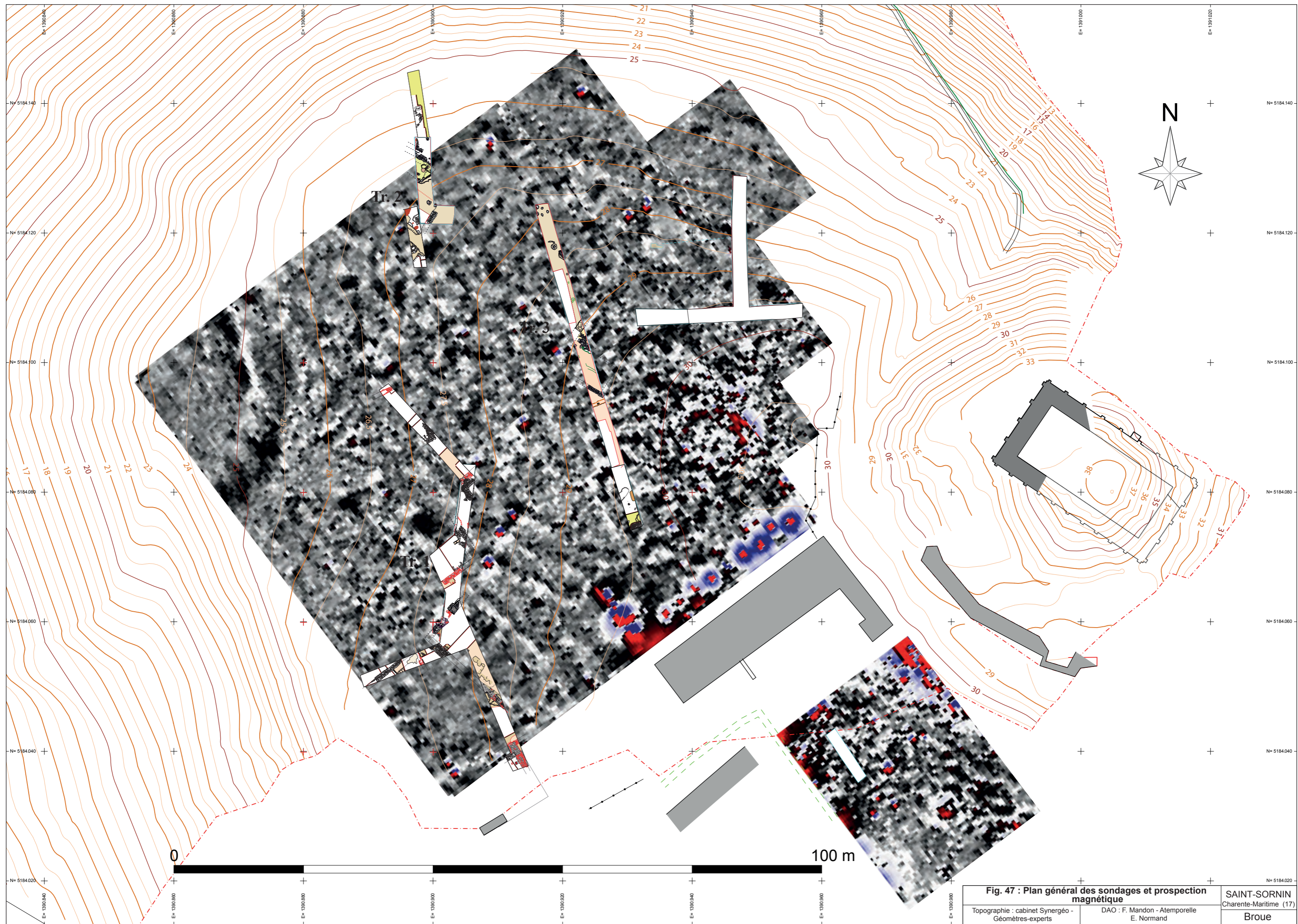
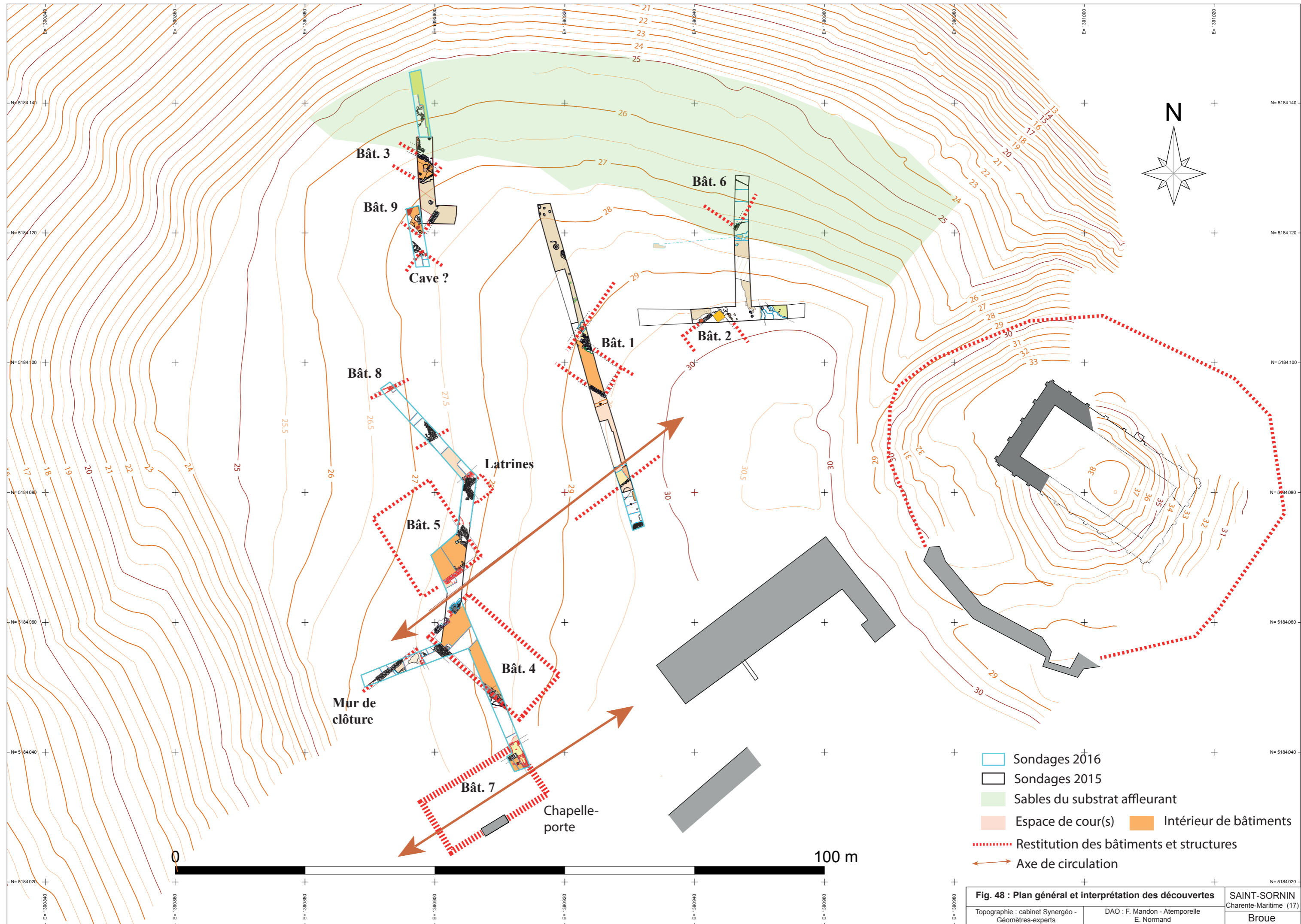


Fig. 47 : Plan général des sondages et prospection magnétique

Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts	DAO : F. Mandon - Atemporelle E. Normand	SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
		Broue



- Sondages 2016
- Sondages 2015
- Sables du substrat affleurant
- Espace de cour(s)
- Intérieur de bâtiments
- Restitution des bâtiments et structures
- ↔ Axe de circulation

100 m

0

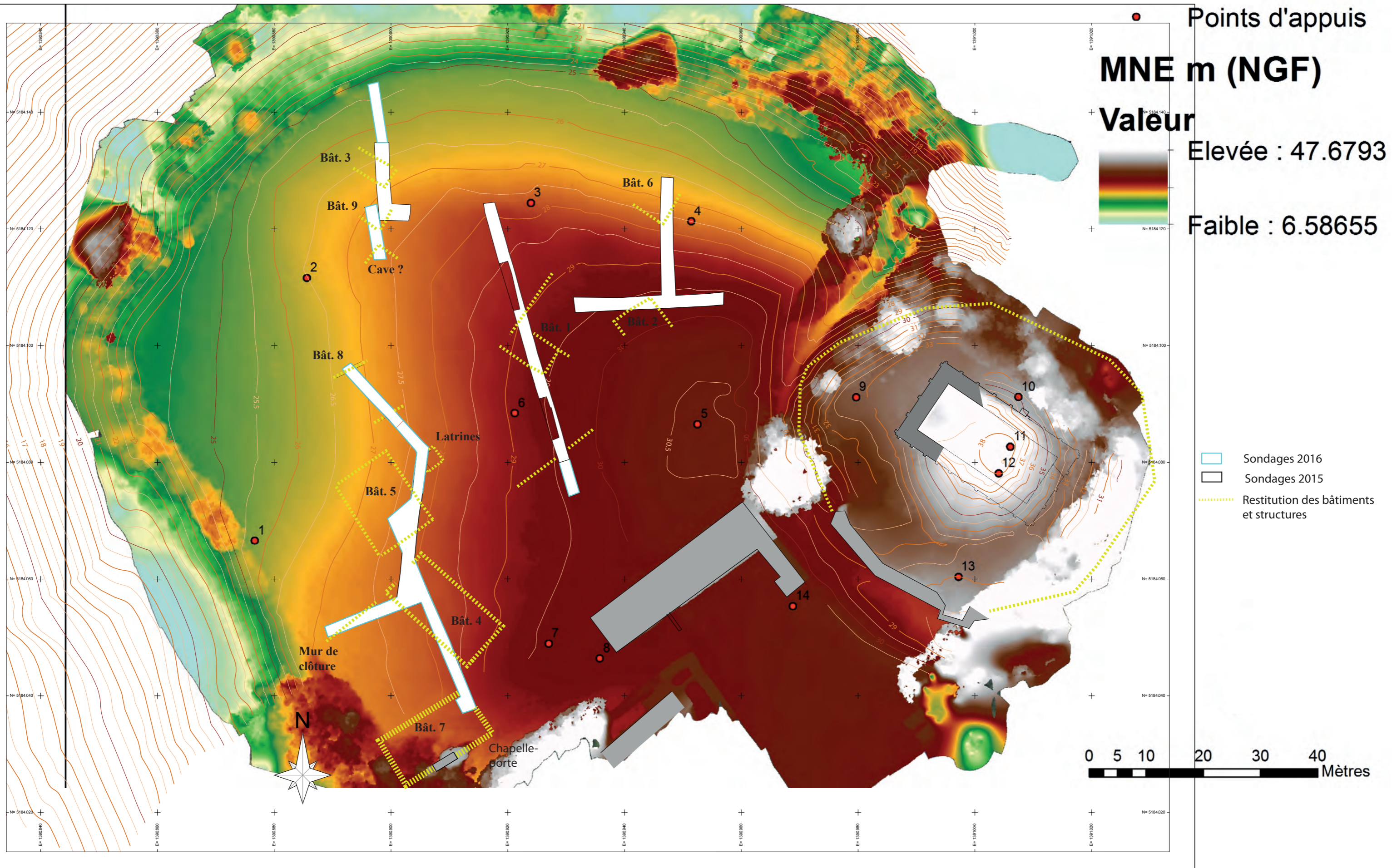
Fig. 49 : Plan général, MNE et interprétation des découvertes

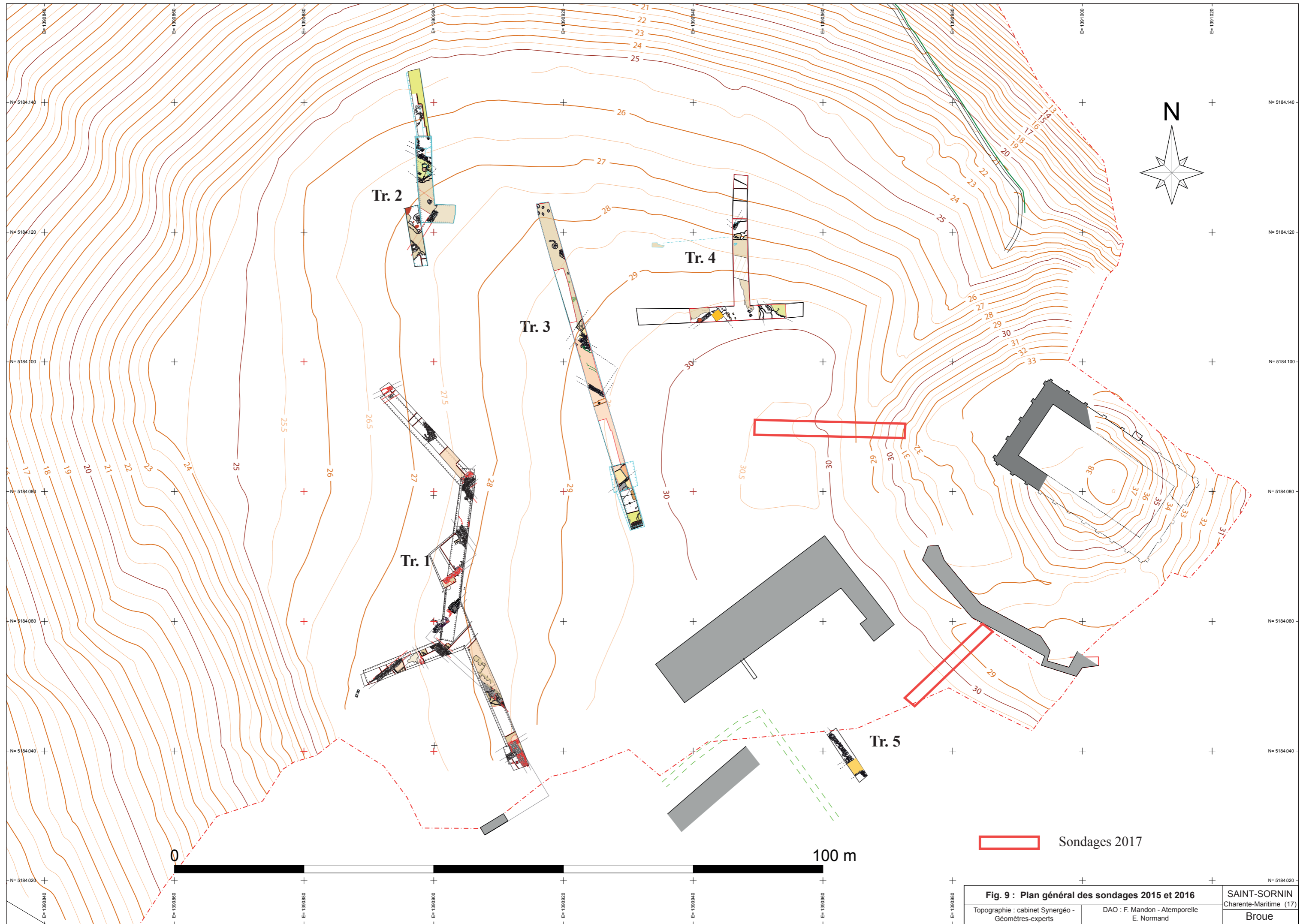
SAINT-SORNIN
Charente-Maritime (17)

Topographie : cabinet Synergéo -
Géomètres-experts

Relevés, mise en forme : B. Guillot, F. Pouget
DAO : F. Mandon - Atemporelle, E. Normand

Broue





 Sondages 2017

Fig. 9 : Plan général des sondages 2015 et 2016
 Topographie : cabinet Synergéo - Géomètres-experts
 DAO : F. Mandon - Atemporelle E. Normand
 SAINT-SORNIN Charente-Maritime (17)
 Broue